

Objectif développement

Le coton en Afrique de l'Ouest

UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

OCDE 
ÉDITIONS OCDE



Objectif développement

Le coton en Afrique de l'Ouest

UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :

Cotton in West Africa

THE ECONOMIC AND SOCIAL STAKES

© OCDE 2006

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax (33-1) 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax (33-1) 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 1923, USA, fax (978) 646 8600, info@copyright.com.

Présentation du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Le Club a été créé en 1976 à l'initiative des membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), en liaison avec plusieurs chefs d'États d'Afrique de l'Ouest en réponse à la sécheresse qui avait dévasté la région et la crise alimentaire qui s'en était suivie. En 2001, son **Conseil d'administration a décidé d'élargir son champ d'action à toute l'Afrique de l'Ouest** pour tenir compte des complémentarités entre le Sahel et les autres pays de la région. Ses activités recouvrent ainsi 18 pays : les 15 États membres de la CEDEAO, la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun.

Rattaché administrativement à l'OCDE, le Secrétariat du Club est financé par les contributions des pays membres de l'OCDE. Le Club est animé par un Secrétariat composé d'une équipe technique restreinte à Paris, qui s'appuie sur un réseau de correspondants locaux et de nombreux experts aux origines et aux compétences diverses.

Le Club travaille en réseau avec des acteurs ouest-africains représentant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes de développement et de recherche. Il entretient également des relations de proximité avec les partenaires au développement de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales notamment le ROPPA, le CILSS, l'UEMOA, la CEDEAO, l'Union Africaine et le NEPAD.

Le Secrétariat du Club vient appuyer de manière directe l'action de la CEDEAO en jouant un rôle de plaidoyer et en favorisant des échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région sur les futurs souhaitables et possibles de l'Afrique de l'Ouest en amplifiant la voix des africains dans divers fora. En Juillet 2004, la CEDEAO et le SCSAO ont identifié des domaines de coopération concernant le développement rural, la coopération transfrontalière; la gouvernance, la dynamique des conflits, la paix et la sécurité ainsi que les perspectives de développement à moyen et long terme de la région. Par ailleurs, le Club travaille également en étroite collaboration avec le CILSS sur plusieurs sujets notamment la sécurité alimentaire ainsi que la transformation du monde rural.

La démarche régionale adoptée depuis plusieurs années, son intérêt pour les perspectives de développement à moyen et à long terme de l'Afrique de l'Ouest, l'identification des dynamiques de transformation à l'œuvre, sa lecture équilibrée des avancées et des défis de la région, et son expérience des réalités du terrain constituent la spécificité du Club.

Avant-propos

La publication de la présente étude intervient à un moment crucial de l'histoire de l'aide au développement et des accords multilatéraux sur le commerce, et met en lumière le lien étroit qui existe entre ceux-ci. Les bailleurs de fonds de l'OCDE ont conclu en 2005 un accord visant à doubler dès 2010 leur aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique. Cette assistance passera de 25 à 50 milliards de dollars par an. En outre, l'intérêt pour les initiatives d'aide au commerce augmente ainsi que l'appui consenti à ces initiatives dont le but est de faciliter l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Dans le même temps, le cycle de développement de Doha, qui s'inscrit dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, vient d'être suspendu faute d'avoir pu trouver un accord satisfaisant à la fois pour les pays en développement et les pays développés. L'une des questions difficiles que les négociations de Doha n'ont pas pu convenablement permettre de surmonter est celle de la crise du coton africain et des liens entre le potentiel de développement de ce sous-secteur et les politiques de soutien au commerce et à l'agriculture. Il faut vivement espérer que cette publication, qui vient à point nommé, aidera tous les acteurs à mieux comprendre ces questions et les enjeux relatifs à un domaine sensible, celui du coton ouest-africain, et qu'elle contribuera d'une certaine manière à l'issue heureuse des négociations dans le cadre du cycle de Doha.

Contribuer au développement mondial et tirer le meilleur parti des avantages qu'offre la mondialisation font partie des principaux objectifs de l'OCDE qui, en tant qu'agence intergouvernementale regroupant presque tous les échelons de décision, est tout à fait indiquée pour fournir une analyse impartiale et promouvoir un dialogue susceptibles de favoriser l'élaboration de politiques conjointes par les gouvernements. L'OCDE joue un rôle tout à fait singulier, celui d'œuvrer à assurer la cohérence des politiques générales de développement afin d'aider à réaliser les objectifs de développement reconnus au niveau international, notamment les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'examen des relations entre le développement et un certain nombre de politiques sectorielles – telles que les politiques agricoles et commerciales – constitue l'une des méthodes de l'OCDE pour aborder la question de la cohérence des politiques de développement. Ainsi par exemple, le soutien à l'agriculture dans les pays membres de l'OCDE a été pendant de longues années cinq fois supérieur à l'aide publique au développement (APD). Ainsi l'APD, malgré sa récente extension, atteignait 79.5 milliards de dollars US en 2004, soit moins du tiers de la totalité de l'aide à l'agriculture dans les pays de l'OCDE dans la même année, qui se montait à environ 279 milliards de dollars

US. L'ampleur de ce soutien à l'agriculture peut avoir un impact sur les marchés internationaux, les prix des produits agricoles, partant sur le secteur coton. Il est l'un des principaux secteurs de production, dans une région où l'aide au développement des pays de l'OCDE est considérable.

La présente étude, ainsi que les consultations régionales relatives aux négociations internationales sur le coton conduite par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE (CSAO), situent la nature, l'importance, les limites et les potentialités du sous-secteur du coton en Afrique de l'Ouest. Elles soulignent que la production cotonnière est essentielle aux moyens d'existence pour une grande partie de la population de l'Afrique occidentale et centrale. Près de 16 millions d'habitants interviennent directement ou indirectement et bénéficient de la production et de la commercialisation du coton dans des zones où il constitue une culture de rente incontournable. Pour bien des pays de la région, le coton est, sinon une source vitale d'échange avec l'étranger, du moins la plus importante car il existe très peu, voire aucune possibilité de diversification à court ou moyen terme.

La production et le commerce mondiaux du coton sont dominés par la Chine, les États-Unis et l'Inde. Néanmoins, la région de l'Afrique occidentale et centrale est le cinquième producteur de coton au monde et fournit 5 % de l'ensemble de la production mondiale. L'Afrique occidentale et centrale est également l'un des principaux acteurs du commerce du coton au niveau international. Cela s'explique par la croissance rapide du sous-secteur depuis 1960, par le fait que cette région produit plus d'un million de tonnes de coton fibre par an depuis 2002.

La présente étude démontre néanmoins que vers la fin des années 90, le sous-secteur du coton ouest africain a connu une crise avec la chute spectaculaire des prix du coton à cette époque. L'étude démontre que de nombreuses causes sont à l'origine de cette chute des prix et des difficultés rencontrées par ce sous-secteur : la concurrence des fibres synthétiques et du coton BT, la qualité variable du coton ouest-africain et la faiblesse du marché régional du coton due au nombre limité d'industries textiles. Toutefois, ce sont les politiques d'aide publique à la production et au commerce du coton pratiquées dans les grands pays producteurs de coton et de textiles d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui ont contribué en grande partie à créer un contexte économique difficile pour le coton africain. C'est ici qu'une meilleure synergie et une plus grande cohérence entre les politiques commerciales, agricoles et de développement dans les pays de l'OCDE pourraient favoriser le développement économique et l'amélioration des moyens d'existence dans l'une des régions les plus pauvres au monde.

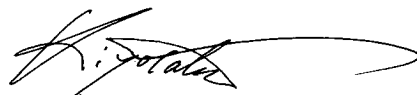
Quatre pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui dépendent considérablement de la production et de l'exportation du coton – le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali, ont lancé à l'OMC, juste avant les réunions ministérielles de l'OMC à Cancun, et dans le cadre des Négociations commerciales internationales de Doha en 2003, une initiative dénommée « Initiative sectorielle en faveur du coton ». L'initiative préconisait la suppression des mesures de soutien susceptibles d'avoir un effet de distorsion sur les cours du coton, telles que les subventions à l'exportation et le soutien national à la production cotonnière.

Trois ans plus tard, nous venons d'assister à la suspension du Cycle des négociations commerciales de Doha qui anéantit ainsi les espoirs, du moins à court ou moyen terme, de voir aborder grâce à des mesures réglementaires multilatérales, les aspects commerciaux de la question du coton. Il est donc crucial dans un tel contexte, pour la survie du sous-secteur du coton africain, d'envisager des voies et moyens d'accroître l'efficacité et la durabilité de ce sous-secteur, et de créer une valeur ajoutée tout en améliorant les échanges au niveau du commerce international. Une telle ambition pourrait se réaliser, par exemple, à travers un meilleur accès aux nouvelles technologies, au développement des marchés régionaux et à l'amélioration de la capacité de transformation; autant de questions qui sont abordées dans le présent rapport.

Le CSAO, ainsi que d'autres directions et services de l'OCDE, ont joué un rôle de soutien impartial au cours des consultations internationales sur le coton africain en encourageant autant que possible le dialogue et une meilleure cohérence des politiques. Depuis 2003, le CSAO joue un rôle spécial qui vise à faciliter le débat et une compréhension commune entre les membres de l'OCDE et les acteurs ouest africains au niveau des gouvernements, du secteur privé et de la société civile sur les questions relatives au coton. Lors des réunions régionales de l'OMC sur le coton tenues au début de 2004, le CSAO a évalué l'importance du coton pour l'économie et la subsistance en Afrique de l'Ouest, et au début de 2005, notre Comité d'aide au développement (CAD) a organisé en collaboration avec le CSAO une réunion d'information sur le coton africain en vue de mieux cerner les enjeux et améliorer la coordination entre les agences œuvrant pour le développement du sous-secteur. Le CAD de l'OCDE contribue au programme d'aide au commerce, l'une des voies essentielles pour aborder les questions auxquelles font face les sous-secteurs tels que le coton dans le contexte de blocage où se situent les négociations commerciales de Doha.

Il est important que les négociations de Doha reprennent et se concluent dès que possible. Nous espérons donc que la présente étude pourra être d'une certaine utilité dans ce cadre précis. Lorsque les discussions sur le commerce international recommencent et que le programme d'aide au commerce s'affermirait, cette publication constituera un outil stratégique important pour faciliter la compréhension mutuelle et le dialogue sur les caractéristiques fondamentales – locales, nationales, régionales et internationales – du sous-secteur du coton et des défis auxquels il fait face. Son utilité sera essentielle quand il s'agira d'orienter les interventions de développement en faveur du sous-secteur ainsi que le débat plus large sur la cohérence des politiques en matière de développement.

Kiyo Akasaka,
Secrétaire général adjoint de l'OCDE,
Paris



Cette publication a été préparée par :

Karim Hussein

**(Administrateur principal, OCDE, ancien chef d'unité –
Transformation du monde rural et développement durable,
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE) ;**

Christophe Perret

(Macroéconomiste, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE) ; et

Léonidas Hitimana

(Agro-économiste, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE).

***Les auteurs remercient particulièrement les personnes suivantes qui ont contribué à
cette publication :***

Alexandra Trzeciak-Duval et Caroline Lesser – DCD/CAD, OCDE ;

Jane Korinek et Anthony Kleitz – Direction commerce, OCDE ;

Jean-René Cuzon – UEMOA, Burkina Faso ;

John Eshun – Correspondant local du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest,
Ghana ;

Gérald Estur – Comité consultatif international du coton (CCIC), États-Unis ;

Omar Fall – Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Togo ;

Michel Fok – CIRAD, France ;

Bara Guèye – IIED, Sénégal ;

Joseph S. Johnson – FAO, Nigeria ;

Sadio Manda Keita – Institut d'économie rurale (IER), Mali ;

Benoît Ouedraogo – Contact France et de l'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso ;

Anne-Claire Poirson – Service de coopération et d'action culturelle, Tchad ;

Bio Goura Soule – Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale
(LARES), Bénin ;

Pierre-Henri Texier – Développement des Agro-industries du Sud (DAGRIS),
France ;

Camila Toulmin – IIED, Sénégal ;

Gaspard Vognan – INERA, Burkina Faso ;

Jean Sibiri Zoundi – chef d'unité Transformation du monde rural
et développement durable, CSAO/OCDE.

Table des matières

Abréviations et acronymes	13
Préface	15
Résumé	17
Chapitre 1. Introduction	23
1. Le coton ouest-africain au cœur de l'agenda des discussions internationales	25
2. Principales étapes de la concertation sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (2001- 2005).....	26
3. Résultats de l'initiative sectorielle en faveur du coton	29
4. Le rôle du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE dans le processus	31
Notes	33
Chapitre 2. Importance stratégique de la production et du commerce du coton en Afrique de l'Ouest	35
1. L'Afrique de l'Ouest du point de vue du CSAO.....	36
2. Le coton et les dynamiques de transformation de l'agriculture ouest-africaine	37
3. Le coton ouest-africain : perspective régionale	41
4. Transformation du coton, industrie du textile et commerce régionaux : exploitation des synergies régionales	48
5. Le coton ouest-africain : perspective nationale	54
6. Marchés du coton et prix d'achat du coton graine pour les producteurs	59
7. Prix d'achat aux producteurs et revenus des agriculteurs : le cas du Burkina Faso	60
Notes	63
Chapitre 3. Rôle du coton dans les moyens d'existence des communautés et l'accès aux services	65
1. Meilleur accès aux innovations technologiques dans les zones cotonnières : les cas du Mali et du Ghana	66
2. Les biotechnologies et le coton en Afrique de l'Ouest	70

3. Relations entre la production cotonnière et céréalière	78
4. Accès à l'infrastructure et aux services	88
5. Développement institutionnel et organisations de producteurs . . .	91
6. Équité et développement durable	91
Notes	95
Chapitre 4. Perspectives ouest-africaines : les enjeux du sous-secteur coton	97
Chapitre 5. Dix questions stratégiques dont doivent tenir compte les initiatives de soutien destinées au sous-secteur coton africain	105
1. Vulnérabilité de l'agriculture familiale aux chocs des prix internationaux	106
2. Politiques macroéconomiques appropriées propices au développement économique et sectoriel	106
3. Place de l'innovation agricole dans le sous-secteur coton	106
4. Diversification agricole	107
5. Développement des capacités de transformation : création d'une industrie textile régionale	107
6. Rôles des organisations régionales	108
7. Encourager une meilleure compréhension des impacts du commerce international et national et des politiques agricoles	108
8. Création d'un système commercial international mutuellement bénéfique et transparent répondant aux besoins des agriculteurs vulnérables d'Afrique de l'Ouest	108
Chapitre 6. Conclusions	109
Annexe. Chronologie des événements clés sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre de 2001 à 2005	111
Bibliographie	129
Liste des encadrés	
Questions clés	40
Questions clés	41
Questions clés	54
Question clé	57
Questions clés	69
L'aspect économique du coton génétiquement modifié	71
Le coton biotechnologique : une réussite pour les agriculteurs démunis, avec les risques potentiels à moyen et long terme	74

Questions clés	77
Questions clés	87
Questions clés	95

Liste des tableaux

2.1. Importance des exportations de coton fibre dans les revenus extérieurs des pays	55
2.2. Rendements de la production de coton graine et prix d'achat aux producteurs : le cas du Burkina Faso	60
3.1. Répartition des services sociaux au Mali (1987)	90
3.2. Agents de vulgarisation dans le système cotonnier malien	91
4.1a. Subventions à la production et à l'exportation accordées à la filière coton aux États-Unis, en Chine et dans l'UE	101
4.1b. Subventions à la production et à l'exportation accordées à la filière coton aux États-Unis, en Chine et dans l'UE	101

Liste des graphiques

2.1. La région ouest-africaine couverte par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	36
2.2. Bassins de production de coton en Afrique de l'Ouest : perspective régionale	42
2.3. Zones cotonnières du Burkina Faso en 2002	44
2.4. Hausse considérable de la production de coton fibre dans les quatre principales zones d'Afrique de l'Ouest (1961-2006)	45
2.5. Hausse de la production de coton fibre en Afrique de l'Ouest par rapport au reste du monde	46
2.6. Part de l'Afrique de l'Ouest dans les exportations de coton fibre au niveau mondial	47
2.7. Taux de consommation nationale de coton fibre dans quelques pays producteurs	56
2.8. Comparaison du prix du coton (Indice A du CCIC) en monnaie locale dans certains pays d'Afrique de l'Ouest producteurs de coton : zone CFA, Nigeria, Ghana (FCFA, naira et cedi)	58
2.9. Comparaison entre les tendances des prix du coton en monnaie locale et l'indice des prix à la consommation	58
2.10. Indice A et prix d'achat aux producteurs dans la zone CFA (FCFA) .	59
2.11. Évolution des marges bénéficiaires des producteurs du Burkina Faso après le remboursement des intrants	60
2.12. Dynamique de l'évolution des zones de production au Burkina Faso	61
2.13. Évolution des zones cotonnières au Bénin	62

2.14. Évolution des zones cotonnières au Mali	62
3.1. Principales zones de production de coton et du maïs en Afrique de l'Ouest	79
3.2. Principales zones de production de coton et du sorgho en Afrique de l'Ouest	79
3.3. Principales zones de production de coton et de mil en Afrique de l'Ouest	80
3.4. Relations entre la production du maïs et la production du coton à Sikasso (Mali) : 1962-1997	81
3.5. Évolution de la production de coton et de maïs au Mali 1961-2003 (milliers de tonnes)	82
3.6. Traction animale et zones cotonnières en Afrique de l'Ouest	83
3.7a. Évolution de la production cotonnière et céréalière dans différentes régions du Burkina Faso, du Mali et du Bénin	85
3.7b. Évolution de la production cotonnière et céréalière dans différentes régions du Burkina Faso, du Mali et du Bénin	86
4.1. Couloirs d'exportation du coton à partir des pays sahéliens depuis le début du conflit en Côte d'Ivoire (données 2003)	103

Abréviations et acronymes

ACA	Association cotonnière africaine
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AMF	Accord multifibres (OMC)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes (Mali)
APROCA	Association des PROducteurs de Coton Africains
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
Bt	<i>Bacillus thuringiensis</i>
CAD/OCDE	Comité d'Aide au Développement (de l'OCDE)
CCIC	Comité Consultatif International du Coton
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFDT	Compagnie française de développement des textiles
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)
CMA-AOC	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CMDT	Compagnie malienne des textiles (Mali)
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole (Burkina Faso)
CNC	Comité des Négociations Commerciales
CNEARC/	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes/
INRA	Institut national de recherche agronomique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OCDE)
DCD	Direction de la Coopération pour le développement (OCDE)
DFID	UK Department for International Development
ECOLOG	Économie locale
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO

ERAN	Environmental Rights Action, Nigeria
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FIPA	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles
FUPRO	Fédération des Unions de PROducteurs du Bénin
FMI	Fonds monétaire international
GCC	Ghana Cotton Company (Société cotonnière du Ghana)
GM	Génétiquement modifié
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development
IDEAS Centre	International Trade Development Economic Governance Advisory Services Centre
IER	Institut d'économie rurale (Mali)
IFDC	International Fertilizer Development Centre
MIR	Marché Intra-Régionaux
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ONG	Organisation non gouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OP	Organisation de producteurs
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les Moins Avancés
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe – CDDA)
SODEFITEX	Société de développement des fibres textiles (Sénégal)
SOFITEX	Société des fibres textiles (Burkina Faso)
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SYCOV	Syndicat des producteurs de Coton et de Vivriers (Mali)
TICAD	Tokyo International Conference on African Development
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNPCB	Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso
USAID	United States Agency for International Development
WABI	West African Borders and Integration Network (Réseau Frontières et Intégration en Afrique de l'Ouest)

Préface

Le coton a joué un rôle clé dans le développement économique et social de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest depuis quelques décennies, et il reste encore aujourd'hui une source importante de revenus pour de nombreux exploitants agricoles. Le coton repose essentiellement sur des exploitations familiales cultivant des surfaces limitées (pour la plupart en dessous de 10 hectares) au sein de systèmes de production diversifiés et avec des moyens d'existence variés. Ces exploitations associent en effet la production cotonnière aux productions vivrières et à des activités non agricoles selon les opportunités qui existent. Les ressources tirées de cette culture jouent un rôle significatif dans la lutte contre la pauvreté.

La production du coton est pratiquée par près de 3 millions de ménages ouest-africains et quelque 16 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de cette culture. Cette culture est particulièrement importante dans les zones soudano-sahéliennes de l'Afrique de l'Ouest où les alternatives pour d'autres cultures de rente ainsi que pour des activités non-agricoles rentables sont peu nombreuses. L'essor du coton y a d'ailleurs favorisé le développement de cultures céréalières associées.

Le développement des filières nationales, en particulier dans la zone francophone, a suscité des investissements importants en infrastructures économiques et sociales (des routes jusqu'aux centres de santé et écoles). Sur le plan macroéconomique, le coton contribue entre 3 à 10 % du PIB au Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad et Togo, et moins de 2 % dans les autres pays producteurs. Cette culture est quasi-totalement exportée, et place la région ouest-africaine au deuxième rang des exportateurs sur le marché international derrière les États-Unis.

Cela explique pourquoi le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest accorde une importance particulière à la problématique du coton en Afrique de l'Ouest tant pour les aspects liés à la production que pour ceux relatifs à la cohérence des politiques. Le 24 avril 2003, à l'issue de la Réunion ministérielle de la CEDEAO à Accra (Ghana), tous les pays membres de la CEDEAO ont apporté un soutien commun à l'initiative sectorielle en faveur du coton. La CEDEAO a obtenu un mandat clair dans la vulgarisation et la défense de la proposition de négociation des quatre pays à l'origine de l'initiative sectorielle en faveur du coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad). Parallèlement, si la CEDEAO s'engage à promouvoir les cultures d'exportations dans le cadre de sa Politique Agricole régionale (ECOWAP), elle favorise également les stratégies

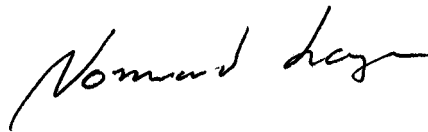
de diversification agricole au niveau régional pour réduire les risques et atténuer les impacts des chocs conjoncturels sur les marchés.

Dans le cadre du processus de concertations internationales autour de la crise du coton ouest-africain, le Secrétariat du CSAO a joué un rôle de facilitateur entre les acteurs du Nord et du Sud en s'efforçant notamment de :

- réunir, synthétiser et partager diverses informations sur la place du coton en Afrique de l'Ouest ;
- créer un espace de dialogue et d'échanges informés sur le coton entre pays membres de l'OCDE et acteurs ouest-africains; c'est dans ce contexte, qu'à la demande des acteurs ouest-africains (notamment Enda Diapol) le CSAO a organisé, le 2 septembre 2003 à l'OCDE (Paris), un événement spécial sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) à quelques jours de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún. Le Club a également représenté l'OCDE au cours de la réunion régionale de l'OMC sur le coton à Cotonou en 2004 et a coorganisé une réunion sur le coton à l'OCDE avec le CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) en janvier 2005.

La présente publication est le fruit du travail mené par le secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest depuis 2003. Elle retrace, d'une part, les évènements clés de l'initiative sectorielle en faveur du coton depuis 2001, et propose, d'autre part, une analyse des principaux enjeux liés à l'importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest. Nous espérons que cette publication contribuera à informer les acteurs impliqués dans le processus de concertations sur l'évolution, les enjeux et les perspectives de la production et du commerce du coton ouest-africain.

Normand Lauzon,
Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
(CSAO/OCDE)



Résumé

Le coton a joué un rôle important dans le développement économique de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, et il reste encore aujourd'hui une source importante de revenus pour de nombreux exploitants agricoles. Il est cultivé depuis plus d'un siècle en Afrique de l'Ouest et la région abrite une industrie textile traditionnelle importante depuis plus de 50 ans.

La culture du coton en Afrique de l'Ouest est essentiellement pluviale et souvent concentrée dans des zones semi-arides à pluviométrie variable. La plupart du coton ouest-africain est produite dans les régions sahéniennes des pays enclavés (Burkina Faso, Mali, Tchad) comme des pays côtiers tels que le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire qui constituent également d'importants bassins de production. La zone CFA, qui a bénéficié d'investissements durables à travers les structures étatiques nationales, produit près de 90 % du coton de la région.

Le coton ouest-africain est produit avec relativement peu de moyens et une main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée par rapport aux pays développés. Il est notamment récolté à la main et non à la machine comme c'est le cas dans les pays développés (fibres plus longues), ce qui en fait un coton de meilleure qualité. Du fait de ce rapport prix/qualité, l'Afrique de l'Ouest semble bénéficier d'un avantage comparatif naturel dans la production de coton. Cet avantage comparatif explique dans une certaine mesure pourquoi la production de coton a tant augmenté au cours des quarante dernières années.

La production ouest-africaine est passée de 100 000 à 1 000 000 de tonnes de fibres de coton entre 1960 et 2005 et représente actuellement près de 5 % de la production mondiale. La fibre est quasi totalement exportée, faisant de l'Afrique de l'Ouest un acteur important du marché international : elle est aujourd'hui le deuxième exportateur de fibres derrière les États-Unis. Au niveau national, la contribution du coton au PIB varie selon les pays d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, représente-t-il 3 à 10 % du PIB au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Tchad et au Togo, et moins de 2 % dans les autres pays producteurs de coton. Les exportations de coton dégagent en outre d'importantes recettes pour les économies nationales de nombreux pays ouest-africains. Pour le Burkina Faso, elles représentent 56 % de ses exportations totales, et près de 30 % pour le Bénin, le Tchad et le Mali.

Par ailleurs, ces mêmes pays qui, à Cancún, ont fait valoir que les subventions accordées aux producteurs de coton et les exportations cotonnières des principaux pays développés faussaient les prix du coton sur les marchés internationaux, entraînant l'effondrement des cours et diminuant les recettes des pays concernés et de leurs producteurs.

Étant donnée l'importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest, plusieurs consultations et initiatives ont été entamées à l'OMC par les États-Unis et l'UE afin d'aboutir à un accord global dans les négociations internationales sur le commerce avant la fin 2006. À l'issue de la conférence ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005, un certain nombre de résultats visant la réduction des subventions agricoles, l'accès au marché et l'amélioration des politiques de développement devait être atteints.

Les négociations commerciales menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement ont été suspendues en juillet 2006. Les membres de l'OMC ont soutenu que les divergences entre pays développés et pays en développement, à propos des aspects clés des négociations, sont trop importantes. L'agriculture figure comme le domaine de blocage de ces négociations. Les subventions et les autres formes de soutien à la production ou à l'exportation des produits agricoles dans les pays développés constituent la principale pierre d'achoppement des négociations entre les pays africains et les pays membres de l'OCDE. L'élimination des subventions relatives au coton est un des objectifs important étant donné leur effet sur la baisse des cours de coton. Cette question pourrait être abordée de manière plus rigoureuse et équilibrée par les membres de l'OMC afin de réduire les dommages causés par les fluctuations des prix des produits agricoles dont dépendent fortement beaucoup de pays pauvres. Cependant, la reprise à court terme du cycle des négociations commerciales ne semble pas à l'ordre du jour, alors que ces négociations peuvent grandement contribuer à la lutte contre la pauvreté. Comme Pascal Lamy l'a si bien mentionné lors de la rupture des négociations le 24 juillet 2006, « *un échec de ce cycle serait dramatique pour les perspectives de développement des membres les plus vulnérables, pour qui l'intégration dans le commerce international représente le meilleur espoir de croissance et de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi ce cycle a été appelé le "cycle du développement" : il est censé apporter une contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement.* »

Pour autant, les subventions accordées aux producteurs des pays développés ne sont qu'une des causes de la volatilité des cours du coton. Parmi les autres facteurs, on peut souligner l'arrivée de nouveaux producteurs sur le marché, la concurrence des fibres synthétiques, le développement du coton biotechnologique, etc.

Dans un contexte international et national de plus en plus tendu, la dépendance des pays aux exportations de matières premières agricoles n'est

pas le moyen le plus sûr de réduire la pauvreté, du fait notamment de la volatilité des prix, des variations climatiques et des risques environnementaux. Il convient donc de trouver les moyens de réduire la dépendance des pays d'Afrique de l'Ouest à l'égard des exportations de produits agricoles et d'encourager les échanges régionaux, la transformation et la diversification.

En ce qui concerne la transformation, l'UEMOA a lancé en 2003/2004 une proposition ambitieuse visant à rapidement mettre en place des capacités de transformation du coton en développant une industrie textile régionale.

Grâce à l'existence d'organisations régionales comme la CEDEAO, il est aujourd'hui devenu possible d'élaborer une stratégie de protection ciblée de produits clés au niveau régional. Cette possibilité existe d'ailleurs dans le cadre des règles de l'OMC et des négociations sur le commerce international. Il est envisageable, pour développer la structure économique régionale, que les pays ouest-africains produisent et exportent du fil de coton. À titre d'exemple, le Pakistan, l'un des plus gros exportateurs de coton fibre au milieu des années 1980, est aujourd'hui l'un des plus gros exportateurs de fil de coton et un importateur net de coton fibre. Cette transformation a été rendue possible en préservant le marché domestique des importations et en dévaluant la monnaie nationale.

La diversification des sources de revenus des exploitants ne peut être bénéfique que sur le long terme, qu'elle passe par l'adoption de nouvelles cultures ou d'activités non agricoles. Cependant, il faudra du temps et des investissements pour mettre en place des sources de diversification viables d'un point de vue économique, tout particulièrement dans le Sahel. Le coton devrait donc demeurer à moyen terme un produit de grande importance pour la région.

Sur le plan socio-économique, on estime qu'entre 2 et 3 millions de ménages d'Afrique de l'Ouest et du Centre cultivent le coton sur une partie de leurs champs d'une superficie d'un hectare en moyenne. Environ 16 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la culture du coton. Culture d'exportation, le coton est produit essentiellement par de petites exploitations familiales. Il joue ainsi un rôle très important dans le Sahel où, historiquement, les alternatives d'autres cultures de rente sont peu nombreuses.

La production de coton compte généralement parmi les nombreuses activités agricoles et non agricoles des exploitants, et fait partie d'un système de production diversifié incluant notamment les céréales et les légumes, dans le but de répondre aux besoins de consommation et de revenus des exploitants. Le coton est considéré comme un exemple de réussite du développement agricole sahélien, contribuant à l'amélioration des revenus, des moyens d'existence et de l'accès aux services sociaux (éducation, centres de santé, pharmacies, etc.). Il participe également à l'amélioration de la production céréalière grâce au

système de soutien à la production (géré par l'État et les sociétés cotonnières nationales) et à la promotion de l'innovation agricole. Dans les zones dotées d'un tel système, le boom du coton s'est accompagné d'une « révolution agricole » qui a permis d'améliorer la production céréalière et a eu des effets positifs sur la production pastorale et laitière via l'utilisation de sous-produits du coton en aliment pour bétail.

L'introduction des biotechnologies agricoles en Afrique de l'Ouest reste très controversée et fait l'objet d'un débat politique passionné auquel prennent part de nombreuses organisations de la société civile, ONG et organisations de producteurs. Plusieurs ONG et organisations de producteurs ont fait campagne contre l'introduction des biotechnologies et plus spécifiquement contre l'utilisation de coton génétiquement modifié. Pour ces acteurs, les organismes vivants modifiés menacent la diversité biologique et pourraient non seulement contaminer d'autres espèces végétales mais également porter atteinte à l'équilibre de l'écosystème en Afrique de l'Ouest. Les défenseurs du coton Bt soutiennent, quant à eux, que ce dernier présente des avantages économiques, qu'il pourrait réduire la dépendance vis-à-vis des grandes compagnies internationales spécialisées dans la commercialisation de pesticides et d'engrais, et qu'il ne présente, selon plusieurs études, aucun risque connu pour l'environnement ni pour la santé publique. Il serait important que ces intervenants et les décideurs ouest-africains établissent au niveau régional une position et une approche communes sur l'introduction des biotechnologies, notamment du coton Bt. À cet égard, la mise en place d'un mécanisme régional de surveillance et de réglementation de l'introduction des biotechnologies pourrait constituer un atout.

Concernant le renforcement des capacités, le soutien historique accordé par les sociétés cotonnières ouest africaines et les partenaires de développement a facilité l'essor d'organisations de producteurs puissantes. Les producteurs participent effectivement davantage à l'élaboration des politiques agricoles nationales et régionales, bien que les représentants des producteurs ne contribuent pas systématiquement à la prise de décisions relatives au sous-secteur coton.

Enfin, la question de la durabilité de la production du coton doit également être étudiée sous les trois angles suivants :

- Économique : en renforçant l'accès aux intrants, l'offre et la mise sur le marché; en développant la qualité et la traçabilité des produits en vue d'une commercialisation du coton sur les marchés internationaux.
- Environnementale : en augmentant la fertilité des sols et l'utilisation d'engrais et de pesticides biologiques chaque fois que cela est possible; et en développant à la fois des marchés régionaux pour les produits du coton et des marchés internationaux pour le coton d'origine africaine.

- **Social** : en renforçant les organisations de producteurs de coton; en intensifiant la participation des producteurs aux chaînes de valeur internationales; en améliorant l'égalité hommes/femmes et l'accès équitable aux services et avantages issus de la production du coton.

Étant donné l'importance économique, sociale et environnementale de ces questions pour l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE, le Secrétariat du CSAO a lancé, en liaison avec ses partenaires régionaux, plusieurs initiatives afin d'engager un dialogue constructif entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE. Ces initiatives ont eu pour principal objectif de recueillir des informations auprès de sources diverses dans le but de mieux comprendre l'importance de la production cotonnière pour l'Afrique de l'Ouest et la nature des problèmes auxquels est confronté le sous-secteur, d'attirer l'attention sur les perspectives de ses divers acteurs ouest-africains et d'identifier les problèmes qui doivent être pris en charge en trouvant des solutions pour ce sous-secteur. Les consultations et analyses qui ont contribué à l'élaboration du présent document ont mis en exergue certains points précis qui méritent une considération particulière si l'on veut s'attaquer aux difficultés futures du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre :

- L'importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest doit être reconnue dans toute considération concernant les enjeux du sous-secteur coton et son rôle dans le développement de la région.
- Les **initiatives de réduction de la pauvreté dans les zones de production de coton en Afrique de l'Ouest** et la **sensibilisation** de l'opinion publique à **l'importance de la cohérence des politiques des pays les plus riches afin d'œuvrer en faveur du développement** doivent être améliorées.
- Des mesures spécifiques sont nécessaires pour **améliorer la qualité, l'efficacité et la compétitivité du coton ouest-africain** sur les marchés internationaux (en termes de coûts des intrants et de main-d'œuvre, de rendements, de prix, etc.).
- Les **perspectives de diversification rurale** doivent être étudiées dans la durée, et les infrastructures en amont et en aval correspondantes développées. La diversification ne résoudra cependant pas à court et moyen terme la crise actuelle des prix. Il faudra du temps pour développer d'autres solutions économiquement viables, en particulier dans les pays sahéliens où les possibilités de diversification restent encore limitées.
- Le **développement des capacités de transformation dans la région**, dans le but d'augmenter la valeur ajoutée du coton fibre, des graines et des huiles, est une des principales recommandations de l'UEMOA. Les textiles ouest-africains ne pourront cependant pas rivaliser avant un certain temps, avec les textiles chinois ou asiatiques en général en termes de rapport prix/qualité, d'autant plus que le système des quotas textiles est désormais supprimé.

Chapitre 1

Introduction

L'Afrique compte des centaines de variétés de graines de coton, dont la présence remonte pour certaines au X^e siècle. Le coton a joué un rôle important dans le développement économique de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, et il reste encore aujourd'hui une source importante de revenus pour beaucoup d'entre eux. Il est cultivé depuis plus d'un siècle en Afrique de l'Ouest¹, et la région abrite une industrie textile traditionnelle depuis plus de 50 ans (cf. par ex. Gardi 2003). Au cours des dernières décennies, les volumes de coton produits ont augmenté de manière exponentielle. Au Mali par exemple, la production annuelle est passée de quelque 61 000 tonnes au milieu des années 1970 à plus de 500 000 tonnes en 1997.

Entre 2 et 3 millions de ménages cultiveraient le coton en Afrique de l'Ouest, Tchad et Cameroun compris, et 16 millions de personnes participeraient d'une manière ou d'une autre à la production, à la transformation et à la commercialisation du coton. Selon la CNUCED, la filière coton dans la région touche directement 6 millions de personnes². De fait, la région d'Afrique de l'Ouest est le 2^e exportateur mondial de coton après les États-Unis. Pour de nombreux observateurs, le coton constitue depuis les années 1960 l'un des principaux « triomphes » de l'agriculture ouest-africaine, et peut-être même le principal facteur du développement économique et agricole dans certaines régions, en particulier en Afrique francophone³. Un lien a notamment été établi entre la production du coton et l'augmentation rapide de la production céréalière, mais aussi de la production pastorale et laitière⁴.

Depuis la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún en 2003, le coton ouest-africain est devenu l'une des priorités des négociations du « cycle de Doha ». À Cancún, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont fait valoir que certaines subventions accordées aux producteurs de coton et les exportations cotonnières des principaux pays développés auraient pu fausser les prix du coton sur les marchés internationaux, entraînant l'effondrement des cours et diminuant les recettes des pays concernés et de leurs producteurs⁵. Les pays ouest-africains affectés par la volatilité des cours ont par conséquent demandé l'élimination de ces subventions et une intervention en leur faveur. Aucun accord n'a été conclu sur ce point et le coton ouest-africain est devenu une des questions majeures des négociations commerciales du Cycle des négociations commerciales internationales de Doha. Depuis 2003, plusieurs consultations et initiatives ont été entamées à l'OMC par les États-unis et l'UE concernant le coton ouest-africain afin d'aboutir à un accord global dans les négociations internationales sur le commerce avant la fin 2006. Le 24 juillet 2006,

les négociations dans le cadre du cycle de Doha ont été suspendues *sine die*, faute d'avoir pu trouver un accord satisfaisant à la fois pour les pays en développement et les pays développés.

Ce rapport vise à informer tous les acteurs impliqués dans ce processus et dans le développement de l'agriculture ouest-africaine sur le contexte, les évolutions, les perspectives et les enjeux de la production et commerce du coton ouest africain.

1. Le coton ouest-africain au cœur de l'agenda des discussions internationales

Trois facteurs principaux ont contribué à placer au cœur de l'agenda des discussions aux niveaux régional et international, les difficultés que connaît le sous-secteur coton.

- **D'une part, une approche « par le bas », fondée sur les initiatives et les priorités des producteurs de coton.** La première déclaration relative à la crise du sous-secteur coton a été faite par les organisations ouest-africaines de producteurs de coton réunies à Bobo Dioulasso au Burkina Faso en novembre 2001.
- **D'autre part, une approche régionale orientée vers la recherche de solutions.** Un processus de concertation entre acteurs impliqués dans le sous-secteur coton animé d'abord par les organisations de producteurs de coton, puis consolidé par une approche régionale appuyée par les quatre pays les plus grands producteurs et exportateurs du coton de Afrique de l'Ouest et du Centre en vue de défendre leurs intérêts communs.
- **Enfin, une construction d'alliances entre différents acteurs sur la base de centres d'intérêts communs.** La concertation autour du coton ouest-africain est un exemple d'un processus fondé sur des alliances entre acteurs étatiques et non-étatiques de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'internationaux. Cette concertation s'est consolidée par :
 - ❖ des consultations animées par la société civile (par exemple : les organisations de producteurs, le secteur privé et les ONG) ;
 - ❖ des appuis aux initiatives locales par les décideurs politiques au niveau national, avec des déclarations des présidents du Burkina Faso, du Mali, du Bénin et du Sénégal ;
 - ❖ des appuis aux initiatives sur le coton par les organisations et banques régionales (la CEDEAO et l'UA, la BOAD et la BCEAO, l'UEMOA) ;
 - ❖ la formation des coalitions internationales. Le G90 (groupe créé en 2003 et composé des pays ACP, des Pays les moins avancés et de l'Union africaine) et les ONG internationales comme ENDA et OXFAM se sont ralliés aux organisations régionales pour soutenir l'initiative sectorielle en faveur du coton ouest-africain ;

- ❖ un appui de certains pays industrialisés; et
- ❖ des appuis techniques et politiques des experts régionaux et internationaux ainsi que des concertations organisées par des organisations internationales à plusieurs étapes du processus (exemple : l'OMC, le CSAO/OCDE, le Comité d'aide au développement/OCDE, la CNUCED...).

2. Principales étapes de la concertation sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (2001- 2005)⁶

Au moins neuf étapes majeures caractérisent le processus d'échanges et de négociation concernant l'initiative sectorielle en faveur du coton ouest-africain :

1. **Dans un premier temps, les initiatives et les déclarations des organisations de producteurs (OP) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (en particulier l'Union nationale des producteurs du coton du Burkina Faso – UNPCB) à partir de 2001 ont joué un rôle de déclencheur** dans le débat sur l'impact des subventions à l'exportation sur les producteurs africains. Les OP (notamment l'UNPCB, le ROPPA, et depuis fin 2004, l'APROCA) restent présentes et actives dans les débats régionaux et internationaux concernant le coton.
2. En 2002-2003, la position des OP a été relayée et approfondie par des ONG internationales, en particulier : OXFAM, IDEAS Centre, ENDA-Tiers-monde, le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD). **Les analyses approfondies fournies par les ONG et experts ont permis de disposer de plus d'éléments techniques en faveur de l'Initiative coton.**
3. En 2003, **l'appel des OP et des ONG, renforcé par celui des sociétés d'égreneurs ouest-africains du secteur privé (notamment l'Association cotonnière africaine – ACA), a été entendu par les décideurs politiques, en partie parce que le coton est une des ressources importantes de devises** pour un certain nombre d'États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Avec le coton, les intérêts des producteurs et des égreneurs convergent fortement avec ceux des États. Si les cours du coton s'effondrent, des pays comme le Burkina Faso, le Bénin, le Mali et le Tchad verraient leurs recettes en devises, déjà limitées, fortement baisser. **L'appel des producteurs et des ONG a reçu un appui politique des chefs d'États ouest-africains** du Burkina Faso, du Bénin, du Mali et du Sénégal, ainsi que **des Ambassadeurs de ces pays et du Tchad à l'OMC**. En juillet 2003, une réunion (« le dialogue de Saly ») a été organisée à Saly au Sénégal et a rassemblé des acteurs variés : les ONG (OXFAM, ENDA-Tiers-monde) les organisations de producteurs (ROPPA, UNPCB, APROCA, ACA), les organisations internationales et inter-gouvernementales (CSAO/OCDE, ICTSD), les Ambassadeurs de l'OMC des quatre pays ayant présenté l'Initiative coton. Le but de cette rencontre était

de discuter des actions concrètes à soumettre à la réunion de Cancún pour trouver une solution à la crise que traverse le coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette réunion a jeté les bases d'une deuxième réunion, Saly 2, qui s'est tenue en mai 2005 en vue de préparer la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005. Réalisée avec l'appui de OXFAM International et du Département du Royaume-Uni pour le Développement international (DFID), cette rencontre était placée sous le thème : « Proposition de stratégies de sortie de crise face à la chute des cours internationaux pour les filières cotonnières africaines ».

4. **Quelques pays industrialisés**, par exemple, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse et le Canada, ont fait preuve d'ouverture concernant cette Initiative et ont appuyé des analyses et forums de dialogue. L'Argentine, l'Australie et le Royaume-Uni se sont montrés compréhensifs concernant l'Initiative.
5. Au niveau africain, l'Initiative coton a été appuyée et validée **en 2003 par les organisations régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union africaine. L'UEMOA a aussi élaboré une proposition de développement de l'industrie textile pour augmenter jusqu'à 25 % la capacité de transformation régionale du coton en 2010.** Depuis 2002, la BOAD et la BCEAO ont été impliquées dans la réflexion sur les problèmes que subit la filière coton en Afrique de l'Ouest.
6. **Au-delà du continent africain, l'Initiative a été soutenue et validée par tous les PMA** réunis au Bangladesh (**Dhaka, juin 2003**). La déclaration de Dakar (Sénégal) en mai 2004, lors de la troisième réunion des ministres du Commerce des Pays les moins avancés (PMA), a réaffirmé l'appui à l'Initiative sectorielle sur le coton.
7. Bien que l'OMC ne couvre pas les aspects dits « développement » de la problématique du sous-secteur coton en Afrique, les États membres, après l'impasse de la réunion ministérielle de Cancún, **ont appelé son Secrétariat à organiser un atelier régional africain sur ces dimensions développement du coton en réponse à l'initiative sectorielle des 4 pays.** Cet appel est intervenu après l'échec des négociations du « Doha Round » lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. À cette occasion, l'OMC n'avait pu répondre à la demande formulée par l'Initiative ouest-africaine sur le coton. La réunion organisée en mars 2004 par l'OMC à Cotonou était une première de ce genre. Son but était de rassembler tous les pays africains producteurs de coton et les principaux partenaires au développement en vue d'identifier les possibilités ainsi que le cadre approprié d'une assistance technique et financière pour appuyer le sous-secteur coton. Cette rencontre était, d'un côté, une preuve supplémentaire de l'importance des enjeux du coton pour les pays africains et pour l'OMC. De l'autre côté, cette réunion

était une preuve que la demande des quatre pays était prise en compte de manière formelle par les institutions internationales et les pays partenaires au développement. En effet, la rencontre a rassemblé les organisations internationales, telles que la FAO, la BAD, la Banque mondiale, le CCIC. Le FMI y a également participé. À l'issue de cette réunion, l'OMC a mis en place un comité consultatif sur le coton qui se réunit régulièrement. Il regroupe les représentants des principaux pays concernés par la production du coton ainsi que des experts des organisations internationales.

8. **L'Union européenne (UE) a organisé un Forum Union européenne-Afrique sur le coton (juillet 2004).** Ce Forum visait à mettre en place un partenariat UE-Afrique sur les aspects commerce et développement liés au coton. À l'issue de ce Forum, un Plan d'action de mise en œuvre d'un partenariat UE-Afrique sur le coton a été proposé. Ce plan précise i) les activités envisagées, ii) les institutions responsables de la mise en œuvre de chaque activité, iii) les résultats attendus, le niveau et l'organe d'exécution (OP, gouvernement, Institutions régionales ou internationales). En 2004, un premier budget de 15 millions d'euros a été alloué par l'UE aux activités prévues dans le cadre de ce partenariat. Le Japon a octroyé un appui à la filière cotonnière à la demande du Bénin en juillet 2004. Les États-Unis ont rappelé la disponibilité des fonds tels que le Millennium Challenge Account. L'USAID a effectué une mission dans quelques pays de l'Afrique de l'Ouest fin 2004 pour identifier l'état du sous-secteur cotonnier et l'appui nécessaire à son développement.
9. **Une réunion d'échange sur les dimensions « Développement » du coton africain a été organisée par le Comité d'aide au développement (CAD) et la Direction de la Coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE, en collaboration avec le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), le 28 janvier 2005, à Paris, au siège de l'OCDE. Cette rencontre marquait une étape importante dans les discussions internationales en vue de trouver une issue à la crise du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et du Centre en encourageant une meilleure coordination entre partenaires au développement. Au cours de cette réunion, l'interdépendance entre les aspects développement et ceux relatifs au commerce a été reconnue. Il a été ainsi convenu de traiter ensemble les deux aspects de manière complémentaire en vue de trouver des solutions à la crise actuelle du coton ouest-africain.** La réunion a été également l'occasion d'impliquer les principaux acteurs de l'Afrique de l'Ouest dans les débats à l'OCDE (par exemple, la CEDEAO, l'UEMOA, le ROPPA, l'UNPCB) en vue **de promouvoir un dialogue orienté vers la recherche des solutions** entre les acteurs ouest-africains et les pays membres de l'OCDE. Elle a aussi permis :
 - d'améliorer la compréhension des enjeux par tous les acteurs autour du coton et de rappeler la nécessité d'agir pour trouver des solutions viables

aux questions de commerce et « Développement » à court, moyen et long terme ;

- à l'UE et aux États-Unis de s'engager à promouvoir une meilleure coordination et cohérence de leurs politiques commerciales et d'aide au développement en vue de soutenir le sous-secteur coton en Afrique; et
- de souligner la nécessité de réaliser des progrès pour identifier des actions concrètes avant la réunion ministérielle de l'OMC à Hong-Kong en décembre 2005.

10. Les négociations commerciales menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement **ont été suspendues par les membres de l'OMC** car les divergences entre les principaux protagonistes restent trop importantes. **Lors d'une réunion informelle du comité des négociations commerciales le 24 juillet 2006, les chefs de délégations sont convenus avec le directeur Général de l'OMC, Pascal Lamy, qu'il s'agissait d'un revers pour tous les membres. Le fait que les négociations soient suspendues aura un impact sur les producteurs de coton en Afrique d'autant plus qu'il n'y aura pas la possibilité d'exercer de recours permettant d'obtenir des mesures compensatoires ou des changements de politique à travers les institutions multilatérales⁷. Il paraît aujourd'hui peu probable que les négociations reprennent à court terme laissant les filières cotonnières africaines dans une position de statut quo voire pire si le cadre des politiques internationales ne change pas.**

3. Résultats de l'initiative sectorielle en faveur du coton

Aux termes de l'accord-cadre conclu par les membres de l'OMC au mois de juillet 2004, toutes les parties ont accepté de résoudre la crise du coton ouest-africain au titre des négociations commerciales sur l'agriculture de l'OMC et de mettre en œuvre des mesures parallèles d'aide au développement. Le but de cette décision était de restaurer la confiance des membres de l'OMC dans les pourparlers du cycle de Doha et de faire participer les pays africains aux négociations agricoles, notamment pour résoudre rapidement la crise du coton. Cette décision a également permis de réitérer la volonté des membres de l'OMC d'éliminer à terme les subventions agricoles à l'origine de distorsions sur les prix mondiaux.

L'OMC, a par ailleurs, rendu à l'automne 2004 une décision contre une grande partie des subventions et aides agricoles dont bénéficient les agriculteurs américains et européens dans les sous-secteurs du coton et du sucre. Elle estime que ces mesures encouragent la surproduction et réduisent les cours d'une manière artificielle, ce qui est préjudiciable aux producteurs des pays en voie de développement. À cet égard, plusieurs initiatives communes ont été lancées entre États africains et pays développés en 2005 afin de tenter de résoudre les

problèmes de fond à l'origine de la crise du coton. Parallèlement, de plus en plus d'États membres de l'OCDE sont soucieux de renforcer la cohérence des politiques commerciales, agricoles et de développement afin que ces politiques ne produisent pas des effets néfastes mais appuient la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement.

Les nombreuses négociations au sein et en dehors de l'OMC et la compréhension par tous les acteurs internationaux de l'importance économique et social du coton africain ont permis de faire des avancées importantes sur le dossier coton lors de la Conférence ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005. À l'issue de cette conférence ministérielle, la priorité a été donnée à l'obtention des résultats suivants :

- toutes les formes de subventions à l'exportation pour le coton seront éliminées par les pays développés en 2006 ;
- les pays développés accorderont un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de coton en provenance des pays les moins avancés (PMA) à compter du début de la période de mise en œuvre ;
- les membres conviennent que l'objectif est de réduire les subventions internes à la production de coton ayant des effets de distorsion des échanges de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale ; ce résultat devrait être mis en œuvre au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable⁸.

Parallèlement, la déclaration ministérielle a souligné la nécessité, pour les donateurs bilatéraux avec les institutions multilatérales et régionales, de renforcer la cohérence et la coordination de leurs politiques et d'établir un mécanisme pour faire face aux baisses de revenu dans le secteur du coton jusqu'à la fin des subventions.

En ce qui concerne les subventions internes, les quatre auteurs de la proposition sur le coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) avaient d'ailleurs clarifié leur position dans un nouveau document examiné au Sous-comité du coton de l'OMC, le 2 mars 2006. Celui-ci propose une nouvelle démarche, pour l'élimination progressive du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges.

Malgré la suspension des négociations, ces résultats constituent une avancée essentielle. Les pays ouest-africains avec la collaboration des représentants de la société civile et des organisations professionnelles ont pu s'impliquer dans la discussion des politiques et influencer les décisions prises dans les instances internationales. L'autre enseignement majeur du processus mené au sein de l'OMC est qu'une entente régionale est nécessaire voire indispensable pour maximiser et valoriser la contribution du sous-secteur cotonnier au développement économique et à l'amélioration des moyens d'existence en Afrique de l'Ouest.

Mais le sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest fait face à un certain nombre d'autres défis à court, moyen et long terme. Les subventions accordées aux producteurs des pays développés ne sont qu'une des causes de la faiblesse des cours du coton. D'autres facteurs sont déterminants tels que l'augmentation de la production de coton dans le monde⁹ (**les exportations américaines devraient atteindre les 3.1 millions de tonnes en 2005/2006, contre 1.5 million cinq ans auparavant**) et l'arrivée de nouveaux pays producteurs sur le marché, les innovations technologiques, les limites des moyens de lutte contre les parasites, la percée des biotechnologies chez les producteurs des pays développés, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique du Sud. **De ce fait, les zones de culture du coton ne devraient diminuer que de 1.5 % en 2005/2006, restant la deuxième culture mondiale en termes de superficies en 10 ans.**

Au niveau de la demande, le doublement prévu des importations chinoises, qui devraient passer de 1.4 million de tonnes en 2004/2005 à 2.8 millions de tonnes cette saison, semble être favorable à la hausse du prix du coton ayant atteint environ 62 cents la livre en 2006. À moyen terme, compte tenu des perspectives de croissance des exportations chinoises de textiles suite à la fin des Accords textiles et vêtements (ATV), la demande mondiale et les échanges internationaux de la fibre pourraient être soutenus. Mais dans le même temps, la part du coton dans la consommation mondiale totale de fibres semble reculer : elle est passée de 68 % en 1960 à 40.4 % en 2001 et à 38.1 % en 2005, conséquence de la concurrence accrue des fibres synthétiques¹⁰.

4. Le rôle du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE dans le processus

Étant donné l'importance de ces questions pour l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE, le Secrétariat du CSAO a lancé, en liaison avec ses partenaires régionaux, plusieurs initiatives afin d'engager un dialogue constructif entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE. Ces initiatives ont eu pour principal objectif de recueillir des informations auprès de sources diverses dans le but de mieux comprendre l'importance de la production cotonnière pour l'Afrique de l'Ouest et la nature des problèmes auxquels est confronté le sous-secteur, d'attirer l'attention sur les perspectives des divers acteurs ouest-africains du sous-secteur et d'identifier les problèmes qui doivent être pris en charge en trouvant des solutions pour le sous-secteur.

Conformément au mandat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest visant à promouvoir le dialogue entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE sur les problèmes stratégiques du développement de la région¹¹, le CSAO s'est fixé pour objectif d'aider les acteurs à identifier les mesures concrètes permettant d'agir sur les aspects développement et commerce du coton africain. Cet objectif a été poursuivi en vue de trouver des solutions capables de mettre à

profit et de maximiser le rôle économique et social de la production cotonnière dans la région, d'œuvrer en faveur du développement africain et, en même temps, de renforcer le système juridique commercial multilatéral dans l'intérêt de tous les acteurs¹².

Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat du CSAO a rédigé de nombreux documents d'information et participé activement à toute une série d'événements consacrés au coton et à la cohérence des politiques de 2003 à 2006, au niveau international (OMC, UE, FIPA, etc.), régional (ROPFA, « Dialogue de Saly » regroupant ONG et représentants gouvernementaux) et de l'OCDE. Tout au long de son travail portant sur les difficultés que connaît le sous-secteur coton depuis 2003, le Secrétariat du CSAO s'est efforcé de :

- créer un espace de dialogue et d'échanges informés sur le coton entre membres de l'OCDE et acteurs ouest-africains, en se cantonnant dans un rôle de facilitateur impartial du débat ;
- réunir, synthétiser et partager diverses informations sur la place du coton en Afrique de l'Ouest ;
- souligner les priorités et les perspectives des acteurs ouest-africains, la place du coton au niveau des moyens d'existence des producteurs, et plus largement son rôle au niveau du processus de transformation de l'agriculture ouest-africaine et des économies de la région ;
- utiliser ces informations pour promouvoir le dialogue entre les acteurs ouest-africains, les membres de l'OCDE et la communauté internationale quant aux possibilités d'action.

Ce présent document a été rédigé pour appuyer le rôle du SCSAO dans le débat international. Il fait le point sur :

- ***L'évolution de l'importance de la production et du commerce du coton en Afrique de l'Ouest au cours des dernières décennies ;***
- ***L'évolution du rôle du coton au niveau des moyens d'existence des exploitants ;***
- ***le rôle du coton au niveau du développement ouest-africain ;***
- ***les questions stratégiques dont doivent tenir compte les acteurs chargés de déterminer les solutions les mieux adaptées au sous-secteur***, en prenant en considération l'adaptation à une situation nouvelle tout en optimisant le rôle du coton dans le contexte plus large du développement de l'Afrique.

S'il est important de mentionner la question des effets des subventions sur l'évolution des prix du coton sur le marché international pour illustrer la situation générale de la filière cotonnière en Afrique de l'Ouest, ***ce document ne se livre pas pour autant à une analyse détaillée des prix du coton, des tendances des cours, ni de l'impact des subventions.*** De telles études ont été entreprises dans le cadre d'autres travaux par des analystes plus compétents (cf. par exemple, Goreux 2003, Baffes 2004, Oxfam 2002, et les publications du CCIC).

Ce document propose une perspective véritablement régionale sur les caractéristiques économiques et sociales majeures du coton en Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur des données nationales et locales pour illustrer le propos. Les données sur la production cotonnière en Afrique de l'Ouest figurant dans ce document seront également utiles aux initiatives en cours ou imminentes concernant le sous-secteur coton à l'échelle de l'Afrique tout entière.

Enfin, le document exploite et complète l'abondante documentation publiée sur les pages web du Secrétariat du CSAO consacrées au coton (www.oecd.org/sah – cliquer sur « Dossier Coton »)¹³. Des liens permettent de consulter des documents de référence publiés par divers acteurs régionaux et internationaux, de s'informer sur les consultations en cours entre gouvernements ouest-africains et organisations régionales (comme la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS), secteur privé (ACA), réseaux de producteurs (ROPPA, UNPCB) et agences internationales, sur les priorités agricoles régionales et le coton. Il puise également dans les travaux du SCSAO sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine (disponibles à l'adresse suivante : www.sahel-club.org/en/agri/index.htm), dans les études de terrain menées sur les zones de production transfrontalières (cf. www.afriquefrontieres.org), dans les travaux réalisés par d'autres directions de l'OCDE sur les impacts des politiques commerciales et agricoles en Afrique de l'Ouest ainsi que sur la cohérence des politiques en matière de développement et, enfin, dans le travail du Comité d'aide au développement (CAD/OCDE) sur les meilleures pratiques des bailleurs de fonds.

Notes

1. Conformément au mandat du SCSAO, l'Afrique de l'Ouest comprend les 15 États membres de la CEDEAO plus le Cameroun, le Tchad et la Mauritanie.
2. <http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/sitemap.htm#references>.
3. Cf. par exemple Tefft, J., 2004, « Building on successes in African agriculture. Mali's white revolution: Smallholder cotton 1960-2003 », Université de l'État du Michigan, Focus 12, avril. www.ifpri.org/2020/focus/focus12/focus12_05.pdf.
4. Sur les liens entre la production cotonnière et laitière dans la zone de production couverte par la SODEFITEX au Sénégal, voir notamment Aurore Gaulier (2005) « Étude des innovations dans les ceintures laitières périurbaines de haute Casamance (Sénégal) », Dissertation CNEARC/INRA, pour l'AFDI, janvier. Cette étude porte sur le rôle du coton au niveau de l'intensification progressive de l'élevage, y compris l'utilisation de graines de coton en alimentation animale, et la formation dispensée par la SODEFITEX aux groupes d'agriculteurs.
5. Cette position est également celle du Secrétariat du CCIC qui estime que « l'élimination dans le monde des subventions entraînerait des prix internationaux du coton 5 % plus élevés que ceux atteints en 2002/03 et 2003/04 et le déplacement de

la production vers les pays non subventionnés à moyen et à long terme ». Estur : www.icac.org/cotton_info/speeches/estur/2005/beltwide_05.pdf.

6. Cf. Annexe pour plus de détail.
7. Voir : www.wto.org/french/news_f/news_f.htm.
8. Cf. site de l'OMC : www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm.
9. Par exemple, en 2004/2005, la production mondiale de coton devrait atteindre le sommet historique des 25 millions de tonnes, soit une augmentation de 4.2 millions de tonnes ou de 20 % par rapport à la saison précédente, selon un communiqué de presse du CCIC daté du 3 janvier 2005.
10. Cf. <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/utilisat.htm>.
11. Cf. « Présentation du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest » plus haut. Pour de plus amples informations, consulter les pages consacrées au CSAO à l'adresse suivante : www.oecd.org/sah.
12. Cf. Peter Holmes « In defence of the WTO: Hard rules are better than no rules at all » dans *Insights: Development Research* n° 49, décembre 2003 (www.id21.org).
13. Ces pages web sont régulièrement mises à jour avec de nouveaux documents sur le coton ouest-africain. Si vous souhaitez nous soumettre des documents pour publication sur ces pages web, veuillez envoyer vos contributions à l'adresse suivante : leonidas.hitimana@oecd.org.

Chapitre 2

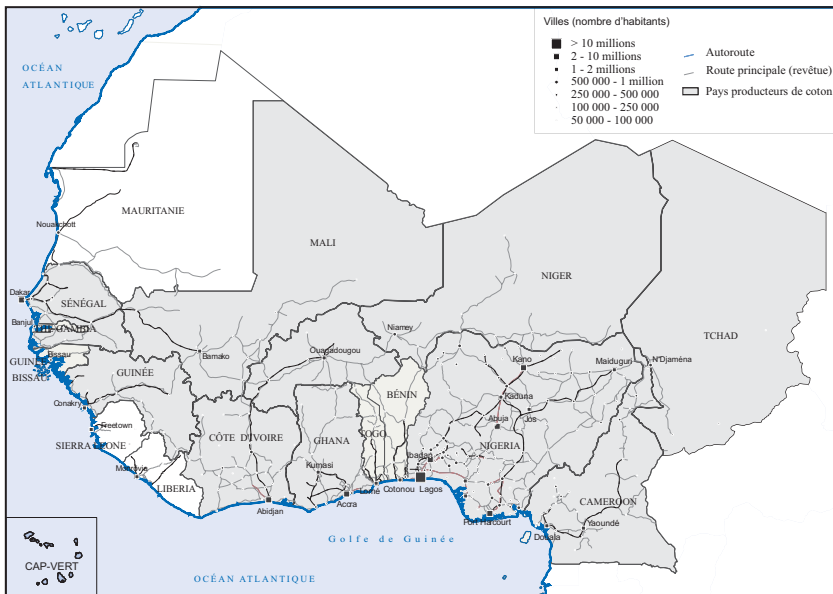
Importance stratégique de la production et du commerce du coton en Afrique de l'Ouest

1. L'Afrique de l'Ouest du point de vue du CSAO

La région ouest-africaine à laquelle se consacre le présent document englobe les 15 États membres de la CEDEAO¹, la Mauritanie, ainsi que le Cameroun et le Tchad : 18 pays au total (voir la carte ci-dessous). Cette région comprend par conséquent les principaux pays producteurs de coton d'Afrique centrale à l'origine de l'initiative sectorielle en faveur du coton soumise à l'OMC en 2003.

En 2003, la région comptait environ près de 290 millions d'habitants, soit 43 % de la population de l'Afrique subsaharienne. Ce chiffre représente 4.6 % de la population mondiale, 64 % de la population de l'Union européenne, à peu près l'équivalent de la population des États-Unis et 2.2 fois celle du Japon. L'Afrique de l'Ouest se caractérise par un processus de transformation

Graphique 2.1. La région ouest-africaine couverte par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest



Source : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/CSAO 2006, www.atlas-ouestafrique.org.

démographique, sociale, agricole et économique rapide. C'est la région du monde où la croissance démographique est la plus rapide – les 600 millions d'habitants pourraient être atteints à l'horizon 2050. Toute mesure d'aide au développement des sous-secteurs agricoles doit tenir compte des dynamiques de cette transformation dans un sens large. Les pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest sont indiqués sur la carte ci-dessous.

2. Le coton et les dynamiques de transformation de l'agriculture ouest-africaine

Les travaux du CSAO sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine estiment que près de 80 % de l'agriculture en Afrique de l'Ouest est le fait de petites exploitations familiales d'une superficie comprise entre 2 et 10 hectares (cf. Toulmin et Guèye 2003). Ces exploitants dépendent grandement d'une main-d'œuvre familiale et ils changent avec opportunisme de types de culture au fil du temps pour limiter les risques, s'adapter aux nouvelles difficultés (par exemple, climat, qualité des sols, etc.), aux nouvelles perspectives (nouveaux marchés urbains et nouvelles possibilités de transformation et marketing, etc.) et aux nouveaux chocs. Les exploitations familiales dégagent entre 30 et 50 % du PIB national en Afrique de l'Ouest – selon le pays – et, dans certains pays, elles représentent la source de recettes à l'exportation la plus importante. Elles produisent également pratiquement tous les aliments de base, toutes les graines oléagineuses et toutes les cultures de rente de la région, tout en étant toutefois d'importants consommateurs de fruits, de légumes et d'aliments transformés importés.

L'analyse des tendances, des dynamiques de transformation et des perspectives de l'agriculture ouest-africaine confirme l'importance stratégique du coton dans les principaux processus de transformation de l'agriculture régionale. D'ailleurs, un lien étroit existe entre la production cotonnière et la production céréalière en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions d'Afrique. La forte croissance démographique et l'urbanisation rapide ont engendré une hausse de la demande de produits agricoles dans la région. Les exploitants ouest-africains ont démontré leur capacité à faire face à l'augmentation de la demande de céréales et d'autres aliments de base, ce qu'illustre la progression de la production céréalière au même rythme que la croissance de la population et la demande céréalière ces quarante dernières années. L'explication réside dans le fait que la majeure partie du coton est produite par de petites exploitations familiales se livrant à des activités agricoles diversifiées.

Entre 2 et 3 millions de ménages d'Afrique de l'Ouest et du Centre cultivent le coton sur une partie de leurs champs d'une superficie maximum d'un hectare en moyenne. La production de coton en Afrique de l'Ouest est entièrement alimentée par les eaux pluviales, et souvent concentrée dans des zones semi-

arides à pluviométrie variable (Pursell et Diop 1998). **Environ 16 millions de personnes** dépendent directement ou indirectement de la culture du coton. Pratiquement tout le coton est produit par de petites exploitations familiales, quasi exclusivement dans le cadre d'une **culture de rente**, jouant ainsi un rôle très important dans le Sahel où, historiquement, les cultures de rente alternatives sont peu nombreuses; le cacao et d'autres cultures de rente dans les zones subhumides dominant les régions côtières. La production de coton figure généralement parmi les nombreuses activités agricoles et non agricoles des exploitants, et **fait partie d'un système de production diversifié** incluant notamment les céréales et les légumes, dans le but de répondre aux besoins de consommation et de revenus des exploitants.

Cette situation est très différente des États-Unis et de l'Europe où un nombre plus restreint d'exploitants plus spécialisés produit du coton sur des exploitations plus vastes et hautement mécanisées caractérisées par un niveau élevé d'utilisation d'intrants. De fait, les États-Unis ne comptent qu'environ 25 000 producteurs de coton, dont certains disposent d'exploitations d'une superficie supérieure à 100 hectares. En Europe, si la taille moyenne des exploitations est inférieure, l'utilisation d'intrants est tout aussi élevée.

Le coton ouest-africain est produit avec relativement peu de moyens et une main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée par rapport aux pays développés. Il est notamment récolté à la main, et non à la machine comme c'est le cas dans les pays développés (fibres plus longues), ce qui en fait un coton de meilleure qualité. Du fait de ce rapport prix/qualité, l'Afrique de l'Ouest bénéficie d'un avantage comparatif naturel dans la production de coton. Cet avantage comparatif explique en partie pourquoi la production de coton a tant augmenté en termes de zones cultivées et de volumes produits au cours des quarante dernières années. Le coton est en effet considéré comme un exemple de la réussite du développement agricole sahélien, contribuant à l'amélioration des revenus, des moyens d'existence et de l'accès aux services sociaux (éducation, centres de santé, pharmacies, etc.). Il participe également à l'amélioration rapide de la production céréalière grâce au système de soutien à la production (géré par l'État et les sociétés cotonnières nationales) et à la promotion de l'innovation agricole. Dans les zones dotées d'un tel système, le boom du coton a pu s'accompagner d'une **révolution agricole** qui a permis d'améliorer la production céréalière. Ce point est confirmé par les travaux du SCSAO sur les tendances structurelles de l'agriculture ouest-africaine. Sans aucun doute, cette révolution agricole a dans une certaine mesure été stimulée par l'utilisation sur les cultures céréalières d'intrants destinés au coton, mais également par une évolution institutionnelle qui a engendré une révolution technique. Par ailleurs, les travaux du CIRAD suggèrent que le fait que la culture du coton ne nécessite ni technique ni matériel spécifique a des répercussions positives sur la production des cultures vivrières, en rendant

disponibles main-d'œuvre et ressources². Il semblerait que le système de soutien à la production cotonnière, avec les institutions et les soutiens technologiques qu'il associe, ait contribué à une utilisation extensive des terres et à une culture intensive des céréales en tant que culture de rente destinée à approvisionner les marchés urbains. L'évolution sociale dans les villages et les familles étendues sont également à l'origine de cet accroissement des terres cultivées : les jeunes quittant leurs aînés pour créer leur propre ferme ont dû trouver de nouvelles terres³.

Depuis les années 40, la production cotonnière garantit des recettes appréciables aux producteurs qui vivent dans des régions semi-arides offrant des sources de revenus alternatives limitées. Les sociétés cotonnières ont encouragé la culture du maïs comme culture de rente alternative. Lorsqu'il bénéficiait d'un prix d'achat prédéterminé, le maïs a rivalisé avec le coton. La libéralisation du marché des céréales dans les années 80 a modifié le contexte économique et conduit les exploitants à privilégier le coton, encouragés en cela par le succès des liens entre producteurs, exportateurs et importateurs, et les prix fixes qui leur permettaient dans une certaine mesure de mieux prévoir les montants de leurs revenus. Les gouvernements ont joué un rôle dans ce processus de garantie du prix d'achat.

Au Burkina Faso, les systèmes nationaux d'appui au coton ont été mis en place dans les pays producteurs sous l'administration coloniale, dans le but d'assurer la continuité entre les services en amont (intrants, approvisionnement, vulgarisation) et en aval de la filière (achat et commercialisation). Les producteurs de coton ont bénéficié des crédits de la société cotonnière nationale, la SOFITEX, et de la banque agricole nationale, la CNCA, pour acheter des intrants, notamment des engrais, des pesticides et des herbicides. Des prêts à court terme couvrant les mois de pré récolte, ainsi que des prêts pour financer l'achat de charrues, ont également été mis à la disposition des producteurs de coton ces dernières années (gouvernement du Burkina Faso 2001).

Le cas du Mali est encore plus saisissant : à partir des années 80, producteurs, sociétés cotonnières et établissements de crédit agricole maliens se sont concertés dans le but de créer un système performant de soutien à la production cotonnière. La BNDA (Banque nationale de développement agricole) était la principale source de crédit des producteurs en zone rurale, proposant tout un éventail de services aux producteurs individuels. Les activités de cette banque étaient complétées par celles d'une entreprise parapublique, la CMDT (Compagnie malienne de développement des textiles), dont le modèle était calqué sur celui de la CFDT française (Compagnie française de développement des textiles). À l'indépendance du Mali, la CMDT s'est chargée d'entreprendre la coordination du sous-secteur, depuis l'approvisionnement des producteurs en intrants jusqu'à la collecte et à la vente du coton. Elle a également tenté de résoudre les difficultés des producteurs et d'aider à la création et à la formation

d'associations villageoises, dont certaines sont devenues de puissantes organisations de producteurs. La CMDT a ainsi revendiqué un rôle à la fois d'opérateur économique et de promoteur du développement social dans les zones de production cotonnière. L'efficacité de la CMDT a cependant été mise en doute ces dernières années, et plusieurs réformes ont été introduites. Il convient de noter que le processus de développement dans les zones de production cotonnière au Mali repose sur l'établissement d'alliances entre institutions financières rurales, entreprises cotonnières, organisations de producteurs, industrie de l'égrenage et autres organismes locaux, qui sont liés au coton local par des moyens secondaires (par exemple des associations de forgerons). Ces alliances, qui se sont construites au fil des ans, ont joué un rôle fondamental dans le mouvement qui a conduit depuis 2002 à placer les difficultés du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest au premier rang des priorités des politiques agricoles nationales, régionales et internationales (Hussein K., Hitimana L., Perret C. [2005], Secrétariat du CSAO, Paris).

La compétitivité du coton ouest-africain a été mise en doute ces dernières années. Les fluctuations considérables des prix et les recettes en devises font également partie des facteurs qui incitent les gouvernements et les producteurs à accroître la production cotonnière pour maintenir les recettes. La dépendance

Questions clés

- Les enquêtes sur le terrain permettent-elles de confirmer que, dans les régions semi-arides et sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, le coton a été au cœur d'une révolution agricole reposant sur un développement institutionnel et des transformations techniques facilitées par le soutien des producteurs en amont (par exemple, intrants, services agricoles, etc.) et en aval (par exemple, commercialisation, services sociaux, etc.)? Où se situent les échecs et les insuffisances? De quelle manière les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté s'en sont-ils trouvés affectés?
- Quelles mesures politiques et quels aspects du système de soutien dans les zones coton rendent le mieux compte de cela? Quelles sont les implications sur les processus de réforme politique dans les zones cotonnières et les stratégies visant à promouvoir le développement rural et une révolution agricole en Afrique de l'Ouest?
- En cas d'effondrement de la filière cotonnière ouest-africaine dû à la volatilité des prix, quelles seraient les conséquences sur les moyens d'existence, sur l'accès aux services, sur l'offre céréalière, sur la réduction de la pauvreté et sur l'effet multiplicateur sur le développement? Combien de personnes seraient touchées?

à l'égard des produits agricoles d'exportation n'est manifestement pas le moyen le plus sûr de réduire la pauvreté, du fait notamment de la volatilité des prix et des risques environnementaux.

Un responsable du Comité international consultatif du coton (CICC) a soutenu que la lutte contre la contamination est probablement le meilleur moyen de rendre le coton ouest-africain plus compétitif et d'en augmenter le prix de vente (communication personnelle – 2005). La contamination du coton fibre ouest-africain par des corps étrangers (autres que des débris végétaux, principalement des ficelles plastique) durant la récolte et le stockage réduisent à néant tout avantage comparatif⁴. Certains filateurs refusent même d'acheter les cotons récoltés à la main pour ces raisons, d'où une baisse de la demande du coton ouest-africain sur les marchés internationaux.

En tout cas, dans certaines régions du Sahel, le coton est la seule culture de rente viable pour les petits exploitants, et le système de rachat de la production chaque saison à un prix fixe, mis en place par les sociétés cotonnières, constitue une des sources de revenus les plus stables. En raison de la **vulnérabilité** de la production et du commerce du coton liée à des facteurs externes propres au système économique international et à la variabilité des prix, la diversification des sources de revenus des exploitants ne peut qu'être bénéfique à long terme, qu'elle passe par l'adoption de nouvelles cultures ou d'activités non agricoles. Cependant, il faudra du temps et de l'argent pour mettre en place des sources de diversification viables d'un point de vue économique, tout particulièrement dans le Sahel. Le coton devrait donc continuer de revêtir, à court et moyen terme, une grande importance

Questions clés

- Dans le contexte économique régional et international actuel, quelles sont les possibilités de diversification viables d'un point de vue économique pour les producteurs de coton, et tout particulièrement pour ceux de la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest?
- Dans quels délais raisonnables est-il envisageable d'identifier des sources alternatives rentables de revenus et d'établir des systèmes garantissant aux petits exploitants un accès équitable? Quel type de soutien matériel et d'investissements sera nécessaire au cours du processus de transition?

3. Le coton ouest-africain : perspective régionale

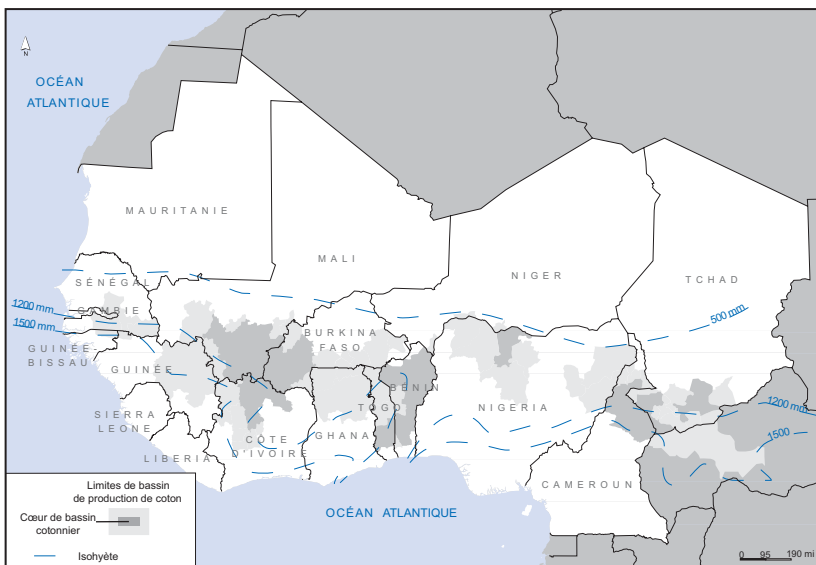
Le coton est cultivé depuis plus d'un siècle dans les zones de savane sahéliennes et soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, dans des pays côtiers tout comme dans des pays enclavés. Il est produit dans l'ensemble des zones

subhumides et semi-arides bénéficiant d'une pluviométrie annuelle comprise entre 500-700 mm et 1 200-1 500 mm. La culture du coton dans les régions de basses latitudes du Togo et du Bénin résulte de la descente lignes isohyètes (1 200 mm) vers le Sud (voir graphique 2). La production de coton en Afrique de l'Ouest a connu une hausse rapide au cours des dernières décennies, passant de quelque 150 000 tonnes de coton fibre dans les années 1970 à environ 500 000 tonnes dans les années 1990, pour atteindre plus d'un million de tonnes en 2003-2004.

La plupart du coton ouest-africain est produite dans les régions sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, même si les régions enclavées situées à proximité de la zone sahélienne de pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire constituent également d'importantes zones de production (voir carte ci-dessous). On distingue **quatre grands bassins cotonniers** en Afrique de l'Ouest :

- Mali/Burkina Faso (partie ouest)/Côte d'Ivoire ;
- Bénin/Togo/Burkina Faso (partie Est) ;
- Nigeria/Niger ;
- Tchad/Cameroun (et RCA).

Graphique 2.2. **Bassins de production de coton en Afrique de l'Ouest : perspective régionale**



Source : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/CSAO 2006, www.atlas-ouestafrique.org.

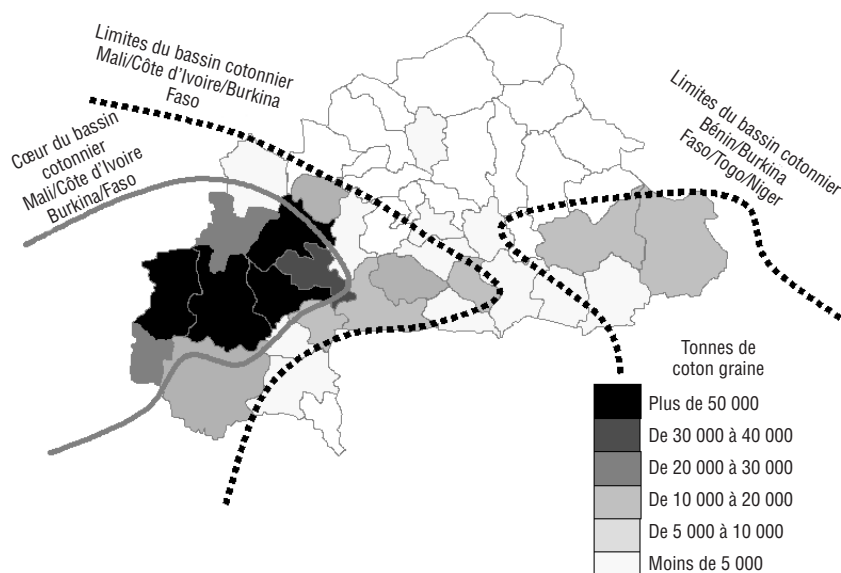
La zone francophone, qui a bénéficié d'investissements durables en termes de structuration nationale des chaînes de produits de base, produit près de 90 % du coton de la région. Cette marchandise est particulièrement importante pour cinq pays où elle représente entre 3 à 10 % du PIB. Le restant est en grande partie produit au Nigeria et, dans une moindre mesure, au Sénégal et au Ghana. Si l'on trouve du coton dans d'autres pays, la production est comparativement limitée au Niger, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Gambie.

L'importance **régionale** du coton est soulignée par le fait qu'il est cultivé à des degrés différents dans les huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), constituant pour beaucoup d'entre eux une importante source de devises. Il est également produit dans de nombreux États membres de la CEDEAO, qui compte d'importants producteurs comme le Nigeria et le Ghana.

La carte ci-après indique que les bassins de production de coton s'étendent au-delà des frontières nationales. Toutefois, dans ces zones, les cadres politiques applicables à la production et au commerce du coton sont différents à plusieurs titres, notamment en termes d'impact des frontières sur le mouvement des marchandises; d'accès aux services de vulgarisation, de formation, de fourniture d'intrants et de commercialisation; et du rythme des réformes au niveau de la répartition entre secteur public et privé du sous-secteur coton au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire. Ces différences politiques peuvent engendrer des distorsions sur le marché et empêcher les acteurs de tirer profit de leur avantage comparatif et des bénéfices d'une complémentarité entre les pays. La carte suggère qu'il conviendrait d'envisager une étude plus poussée du potentiel de **développement d'une complémentarité accrue entre les pays en Afrique de l'Ouest dans le domaine des politiques et des systèmes de gestion dédiés au sous-secteur coton, afin de dégager des avantages optimaux des synergies et de la cohérence politique**. Cette étude pourrait être réalisée avec le soutien des organisations régionales, c'est-à-dire l'UEMOA et la CEDEAO, qui ont déjà lancé certaines initiatives à cet égard, ainsi qu'au moyen de l'ECOWAP (la politique agricole de la CEDEAO). Le rôle des organisations régionales dans la promotion de ce type de synergies transfrontalières devra venir compléter celui des opérateurs privés après la privatisation.

Le coton constitue l'une des principales « réussites » (success story) de l'agriculture des pays sahéliers francophones en particulier. Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre autrefois colonisés par la Belgique et la France ont vu l'introduction de programmes de promotion du coton devenu un pilier de l'économie nationale du XX^e siècle. Ainsi, le coton était-il un composant crucial de l'économie et de la société burkinabè avant la colonisation, permettant la confection de textiles destinés à un usage quotidien et à l'habillement. De même, au Mali, l'importance historique du coton est manifeste à Gao, où se

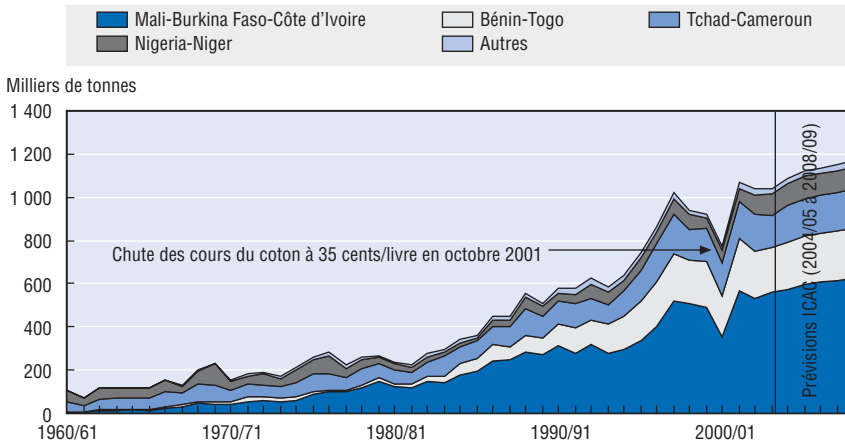
Graphique 2.3. Zones cotonnières du Burkina Faso en 2002



Source : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/CSAO 2006. www.atlas-ouestafrique.org.

trouvent plusieurs ateliers de fabrication de tissus de coton. Par ailleurs, au Congo belge, où la production cotonnière avait été encouragée, le coton a enregistré des résultats impressionnants depuis les années 20. La Communauté européenne a soutenu le développement du sous-secteur coton et la Banque mondiale a complété ces efforts en lançant des programmes de promotion du coton au Burkina Faso et dans la région dans les années 70 (Banque mondiale, 1988). La production cotonnière a été encouragée par les entreprises parapubliques dont les multiples activités de soutien à l'agriculture ont contribué à améliorer les moyens d'existence dans les zones de production cotonnière. Dans les années 90, les gouvernements de la région ont poursuivi leurs programmes de soutien du sous-secteur coton en octroyant des crédits, des services de vulgarisation et de recherche, et en appuyant la commercialisation qui s'effectuait en temps normal au travers des sociétés cotonnières nationales, dans lesquelles l'État détenait souvent une participation majoritaire (par exemple la SOFITEX au Burkina Faso; la CMDT au Mali; la Ghana Cotton Company au Ghana). Les gouvernements ont été soucieux de renforcer le rôle des recettes des exportations de coton dans les budgets nationaux. Si les gouvernements versaient un prix d'achat fixe pour le coton et contribuaient à la prestation de services, ils n'étaient pas les seuls à couvrir les coûts du processus : cette

Graphique 2.4. Hausse considérable de la production de coton fibre dans les quatre principales zones d'Afrique de l'Ouest (1961-2006)

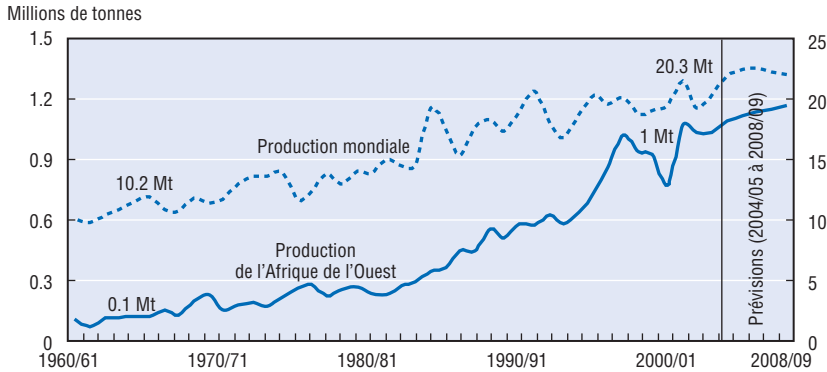


Source : SCSAO (d'après des données communiquées par le CCIC).

situation illustre parfaitement une démarche reposant sur le partage des coûts interprofessionnels (Fok, communication personnelle).

La hausse rapide de la production cotonnière de ces vingt dernières années est dans une certaine mesure liée à la libéralisation économique mise en œuvre à partir des années 80. Les prix ont alors commencé à refléter davantage les fluctuations internationales et une réduction du soutien accordé à l'utilisation des intrants a été entamée à la fin des années 1980, se concluant par leur suppression totale au début des années 1990. La nécessité de maintenir les revenus et le pouvoir d'achat dans un contexte de baisse des prix, associée à la promotion d'équipements propices à une hausse de la productivité par l'intermédiaire de programmes de crédits soutenus par des acteurs externes (dans le cas du Mali, des programmes appuyés par la France, les Pays-Bas et la Banque mondiale), a incité les agriculteurs à accroître leur production. Ce phénomène s'est produit dans les quatre zones de production identifiées ci-dessus, et la production totale est passée d'environ 150 000 tonnes dans les années 70 à plus d'un million de tonnes par an au début des années 2000 (si l'on comptabilise la fibre et la graine – mais la graine ne représentant que 5-10 % des exportations). La production de coton fibre en 2003/04 a atteint 1 037 000 tonnes (CCIC 2004). La stagnation voire la baisse des niveaux de production ces dernières années indiquent que la hausse spectaculaire de la production enregistrée ces dernières décennies est en grande partie imputable à l'accroissement des zones de culture du coton plutôt qu'à l'intensification de cette culture (utilisation des intrants par hectare) (voir graphique 2.5 ci-après). Il se peut également que cette expansion soit provisoire; en effet, les données

Graphique 2.5. Hausse de la production de coton fibre en Afrique de l'Ouest par rapport au reste du monde

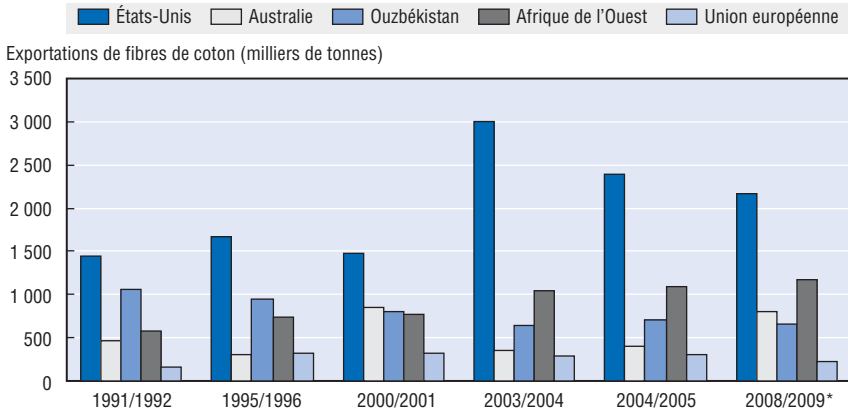


Source : SCSAO (d'après des données communiquées par le CCIC).

disponibles révèlent que les agriculteurs sont très réactifs aux pressions et aux opportunités. Ainsi, lorsque les cours du coton ont chuté au début des années 90, les agriculteurs du Burkina Faso ont réduit les zones dédiées à cette culture. De même, lors de la campagne 2004-2005, ils l'ont remplacé par du maïs dans certains de leurs champs.

Le graphique 2.6 illustre la part que représente l'Afrique de l'Ouest dans les exportations mondiales de coton par rapport à d'autres producteurs clés. Au cours des quarante dernières années, les exportations de coton des pays de l'Afrique de l'Ouest se sont développées à un rythme très élevé. Bien plus rapide que dans la plupart des autres régions du monde, le taux de croissance annuel moyen des exportations ouest-africaines de coton avoisine 6 % par an depuis 1960. Seule l'Australie connaît progression plus importante, avec une hausse annuelle moyenne de ses exportations cotonnières de près de 11 % au cours de la même période.

Néanmoins, une analyse de l'évolution du marché international à plus court terme fait ressortir une image quelque peu différente. Sur les cinq dernières années, l'Amérique du Sud, les États-Unis puis l'Afrique s'avèrent les plus actifs sur le marché international. Le Brésil est apparu très récemment comme un acteur dynamique et il pourrait rattraper le niveau des exportations australiennes en 2006, avec un volume de près de 450 000 tonnes⁵. De leur côté, les exportations des États-Unis ont progressé de 1.5 à 2.5 millions de tonnes, confortant la position dominante du pays. Les exportations de l'Asie centrale révèlent quant à elle une certaine atonie. À court et moyen terme, les États-Unis, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie centrale devraient finalement maintenir leur position de leader sur le marché international.

Graphique 2.6. **Part de l'Afrique de l'Ouest dans les exportations de coton fibre au niveau mondial**

* Projections.

Source : SCSAO (d'après des données communiquées par le CCIC).

Ces vingt dernières années, les exploitants d'Afrique de l'Ouest ont augmenté la surface cultivée allouée au coton non seulement pour maintenir les niveaux de production face à la libéralisation du marché mais aussi pour stabiliser, voire accroître leurs revenus lorsque les cours internationaux atteignaient un niveau inférieur aux coûts de production. À la fin des années 90, cette stratégie a été importante du fait de la hausse de la consommation des fibres synthétiques, du soutien à la production cotonnière dans les pays développés et de l'augmentation substantielle de l'offre sur les marchés internationaux.

En octobre 2001, le prix du coton est tombé à 35 cents la livre, c'est-à-dire à un niveau inférieur à son coût de production, empêchant les producteurs africains, qui ne bénéficient quasiment d'aucune protection ni d'aucun filet de sécurité face à une telle volatilité des prix, d'affronter la concurrence.

Dans ce contexte international et national de plus en plus tendu, **la dépendance à l'égard des produits agricoles d'exportation et des produits de base n'est manifestement pas le moyen le plus sûr de réduire la pauvreté, du fait notamment de la volatilité des prix, des variations climatiques et des risques environnementaux.** Il convient donc de trouver les moyens de réduire la dépendance des pays d'Afrique de l'Ouest à l'égard des exportations de produits agricoles et d'encourager les échanges régionaux, la transformation et la diversification.

Plusieurs éléments incitent les agriculteurs à continuer de considérer la production cotonnière comme une source clé de revenus, surtout dans la zone sahéenne de l'Afrique de l'Ouest :

- culture bien adaptée au climat (pluviométrie limitée) ;
- avantage comparatif naturel étant donné les faibles coûts de production et la haute qualité du coton fibre ouest-africain ;
- présence d'une demande internationale ;
- existence d'infrastructures, de services agricoles et sociaux (par exemple, dispositifs de vulgarisation, pharmacies, écoles, etc.) et de canaux de distribution établis ;
- jusqu'à la crise qui est survenue au milieu des années 1990 en raison d'une baisse continue des prix du coton sur les marchés internationaux, le coton ouest-africain était très compétitif à l'échelle internationale en termes de coûts de production, de qualité et de prix ;
- il n'existe que peu de cultures de rente qui soient adaptées à ces zones, affichent une demande suffisante et représentent une alternative au coton, ce qui constitue peut-être le facteur le plus important.

Cependant, la situation est différente dans certains pays côtiers producteurs de coton où celui-ci ne représente pas une marchandise d'exportation majeure. Par exemple, le nord du Ghana, où l'on cultive le coton, est plus pauvre que le sud, où l'on cultive le cacao, un produit d'exportation clé pour le pays. Historiquement, les pouvoirs publics ghanéens ont toujours moins encouragé la culture du coton que leurs homologues des pays sahéens d'Afrique de l'Ouest, pour lesquels elle constitue une source précieuse de recettes d'exportation. Néanmoins, les producteurs de coton pauvres du nord du Ghana dépendent depuis des décennies des revenus certes limités du coton. Sans cette culture, leur situation serait encore plus précaire.

4. Transformation du coton, industrie du textile et commerce régionaux : exploitation des synergies régionales

La plupart des produits dérivés de la graine de coton sont traités dans la région, notamment **l'huile de coton** et **les tourteaux de coton destinés à l'alimentation du bétail** fabriqués à partir des parties inutilisées du cotonnier une fois que la fibre a été extraite en vue d'être exportée⁶. Cependant, le commerce intrarégional du coton et des produits dérivés n'est pas significatif, ce qui limite les possibilités de développement de ce secteur. Même les usines d'huile de coton existantes ont du mal à se procurer des matières premières en quantités suffisantes pour pouvoir optimiser leur rendement, et ce en raison d'obstacles informels au commerce intrarégional du coton présents dans certaines zones limitrophes (par exemple entre le Bénin et le Nigeria).

Malgré la présence d'une industrie et d'un marché axés sur le textile traditionnel dans certains pays tels que le Mali, le Ghana et le Nigeria (voir Gardi 2003 et Igué 2003), les usines modernes d'envergure régionale sont peu nombreuses en Afrique de l'Ouest et les textiles ouest-africains ne se vendent pratiquement pas en dehors de la région. Plusieurs tentatives d'industrialisation du secteur ont eu lieu par le passé, reposant sur la création d'usines de textile, sans grand succès. Cet état de fait limite la capacité de la région à bénéficier de la valeur ajoutée susceptible d'être dégagée des textiles et d'autres produits liés à la transformation du coton, et la rend plus vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés internationaux.

Néanmoins, développer ce secteur peut être envisageable, surtout si la demande régionale venait à augmenter. Le Nigeria, en particulier, semble avoir développé une industrie locale efficace dédiée à la transformation du coton produit dans le pays. Le Ghana consommait autrefois la majeure partie du coton fibre produit par son industrie textile locale, mais la situation a évolué depuis le lancement de mesures destinées à encourager les revenus à l'exportation et les rentrées de devises. Le secteur de la production de tissu et d'habillement traditionnels (filage, teinture, fabrication de tissus, vente, etc.) est, d'après une étude réalisée par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le deuxième plus grand employeur d'Afrique de l'Ouest, après l'agriculture. Cette étude indique que 65 à 70 % des artisans maliens, 50 % des artisans burkinabè et 30 à 40 % des artisans ghanéens travaillent dans le secteur du textile traditionnel (Igué 2003 : 285). En effet, la demande régionale de « boubous », ces élégantes tenues traditionnelles portées pour les occasions formelles ou les grands jours, demeure soutenue. Cependant, ce marché reste davantage régional qu'international et, bien que de qualité élevée, ces produits, qui ont tendance à être plus onéreux que nombre des vêtements importés d'Asie, dépassent souvent les moyens financiers de la plupart des consommateurs locaux.

La concurrence des importations asiatiques bon marché et, surtout, le commerce illégal et la contrebande de vêtements d'occasion ou « fripes », constituent le principal problème auquel se heurte le développement du secteur régional du textile. Depuis les années 1980, les vêtements d'occasion bon marché, en provenance d'Europe pour la plupart, inondent les marchés ouest-africains dans le cadre d'initiatives menées par plusieurs ONG spécialisées dans les questions de développement. Aujourd'hui, les vêtements usagés remis sous forme de dons à des œuvres caritatives sont vendus à des entreprises intermédiaires privées qui les revendent à des magasins de vêtements d'occasion. Environ 32 % de tous les vêtements d'occasion collectés dans les pays occidentaux sont exportés, dans bien des cas vers l'Afrique de l'Ouest. Au bout du compte, un vêtement collecté sur six est revendu sur le marché africain.

Ce commerce s'est rapidement développé dans les années 1980 avec l'ouverture des marchés, et la mise en œuvre des politiques d'ajustement

structurel par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ce phénomène a entraîné une chute significative du pouvoir d'achat des habitants de l'Afrique de l'Ouest et engendré un « effet d'éviction », c'est-à-dire que les vêtements importés se sont substitués à la transformation locale du coton. L'importation de textiles à bas coût issus de vêtements d'occasion, qui a commencé au début des années 80, s'est emparée d'une part de marché considérable, aux dépens du développement du textile industriel local.

Au Sénégal, environ 7 000 tonnes de vêtements d'occasion sont importées chaque année, soit près de 70 % du volume que représente le marché textile interne (Perrin 2005). Au Cameroun, les importations de vêtements usagés sont estimées à 21 000 tonnes. Ce marché a fortement augmenté dans les années 90, à tel point qu'en 1996-97, ses revenus représentaient 60 % de ceux de l'industrie textile nationale (Viallet 1998).

Il en résulte que seulement trois des cinquante industries textiles que comptait l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans les années 80, fonctionnaient encore à la fin des années 90. Toutes les autres ont fait faillite ou survivent à peine. Au Cameroun, le marché de l'habillement d'occasion a entraîné une cessation de l'activité de confection de vêtements au cours des dernières années, un secteur qui, pendant les années 80, employait environ 7 000 personnes. Certaines entreprises actuellement en difficultés opèrent au sein d'un marché limité et se consacrent à la fabrication de vêtements de travail et d'uniformes scolaires. Il en va de même au Sénégal, où l'importance des vêtements d'occasion a forcé une grande partie des tailleurs locaux, qui fabriquaient des pantalons, des chemises et des robes sur mesure, à mettre un terme à leurs activités.

Il importe de noter qu'il existe au niveau régional un marché significatif axé sur une culture très particulière de l'habillement. Si le prêt-à-porter s'est indéniablement emparé de la part de marché ces vingt dernières années, 77 % des femmes au Mali (contre 26 % des hommes) continuent de porter des habits confectionnés par un tailleur local bien qu'ils soient légèrement plus chers que les vêtements de seconde main. Désormais, les vêtements de coton ouest-africains traditionnels ont tendance à être portés pour les grandes occasions ou dans des villages retirés (voir Gardi 2003). Ce phénomène démontre remarquablement bien que la culture de l'habillement continue de résister à l'influence de la mode occidentale. Le style de vêtements que l'on porte constitue un facteur d'identité culturelle qu'il ne faudrait pas ignorer. Par exemple, le vendredi (le jour de la prière pour les Musulmans) et lors des cérémonies (mariages, fêtes traditionnelles), tout le monde porte un « boubou ». On observe également l'existence d'une mode africaine authentique défendue avec fierté. Par ailleurs, des stylistes et designers marient les traditions des coupes « occidentales » aux tissus « africains », faisant ainsi preuve d'une grande ouverture d'esprit, d'une capacité d'adaptation et d'une importante créativité.

Cependant, la question de l'incidence des exportations de vêtements d'occasion sur le marché africain du textile divise la profession. Pierre Duponchel, directeur général de l'association Le Relais, affirme que les vêtements de seconde main restent un outil de développement durable, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Selon lui, le tri de vêtements, une activité à prédominance de main-d'œuvre, permet de créer de nombreux emplois parmi les populations sans qualifications souvent marginalisées. Le tri présente également l'avantage écologique de limiter la production de textile qui – et c'est bien connu – peut être extrêmement polluante (par exemple, dessèchement de la mer d'Aral due à la culture du coton par l'irrigation, déversement de produits chimiques émanant de l'industrie textile, etc.).

Enfin, le secteur de l'habillement d'occasion en Europe a traversé une crise liée aux importations asiatiques massives qui influencent le marché du prêt-à-porter et dont les prix constituent une concurrence trop rude pour permettre aux vêtements de seconde main de tenir le rythme.

Dans ce contexte, l'UEMOA a lancé en 2003/04 une proposition ambitieuse pour accroître rapidement les capacités de transformation du coton en **développant une industrie régionale du textile**. Elle demande ainsi des investissements pour développer une industrie du textile régionale dynamique à l'horizon 2010 qui soit capable de transformer 25 % du coton produit dans les huit pays de l'UEMOA. L'idée est de créer 50 000 nouveaux emplois en tirant parti des connaissances et des expériences locales (par exemple artisanat, stylisme traditionnel, etc.) afin de développer des produits créant de la valeur ajoutée au coton à travers des échanges sur les marchés régionaux et internationaux. La mise en œuvre relativement rapide de cette proposition (en 5 ans) dépend de plusieurs facteurs :

- existence d'une demande régionale suffisante à l'égard de produits et de vêtements traditionnels en coton ouest-africain ;
- développement de produits d'une qualité adéquate et à un prix suffisamment bas pour satisfaire les consommateurs et pouvoir rivaliser avec les importations bon marché ;
- développement des infrastructures régionales adéquates dans les domaines économique, industriel, énergétique et des transports afin d'assurer la viabilité de ces industries ;
- octroi d'un financement suffisant de la part des secteurs public et privé afin de prendre en charge tous les investissements requis.

Dans le même ordre d'idées, les représentants d'ENDA Perspectives Dialogues Politiques ont affirmé que la région se devait d'accroître ses capacités de transformation du coton afin d'exploiter la valeur ajoutée des matières premières brutes; ils ont également souligné qu'une telle démarche ne serait

envisageable qu'au moyen d'un cadre régional. De manière plus spécifique, les responsables d'ENDA suggèrent **l'intégration transfrontalière de la transformation du coton afin de maximiser les bénéfices à retirer des avantages comparatifs des pays voisins**. Selon eux, le seul moyen d'assurer la pérennité des unités industrielles consiste à tirer parti de la valeur ajoutée de chaque pays : ainsi, dans un pays, les coûts d'infrastructure sont par exemple bas, tandis que dans un autre, l'accès à l'électricité est moins coûteux et plus fiable; certains pays possèdent des usines d'égrenage et une infrastructure dédiée au coton, tandis que d'autres disposent d'axes routiers, ferroviaires et maritimes de bonne qualité (WABI 2003). Tout en étant innovante, la concrétisation de cette notion de pays coopérant dans un sous-secteur économique nécessiterait que les États ouest-africains soient disposés à accepter une intégration régionale bien plus importante et à gérer en commun les activités économiques, les investissements et les bénéfices existants. Reste à savoir si une telle volonté politique peut être encouragée afin d'appuyer des initiatives de développement économique régional de ce type et de prendre des mesures qui, naturellement, nécessitent de la part des États qu'ils acceptent une interdépendance économique et politique accrue.

Une telle stratégie régionale de promotion de la production et de la consommation de textile ne pourra sans doute pas aboutir sans une protection efficace du marché ouest-africain du textile, les produits ouest-africains ayant du mal à rivaliser avec les importations meilleur marché de textiles asiatiques qui dominent désormais le marché mondial et tirent parti des économies d'échelle dans un contexte différent de celui de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, il est possible que l'adoption d'une politique protectionniste en Afrique de l'Ouest soit trop tardive : la marge de manœuvre dont disposent les pays ou les régions pour créer et mettre en œuvre des politiques protectionnistes est de plus en plus réduite, notamment en raison des accords de l'OMC.

En effet, une industrie textile naissante est susceptible de requérir un certain degré de protection. Grâce à l'existence d'organisations régionales renforcées comme la CEDEAO, il est aujourd'hui devenu possible d'élaborer une stratégie ciblée de protection des produits stratégiques au niveau régional. Une telle démarche pourrait être envisageable dans le cadre des règles de l'OMC et des négociations sur le commerce international, notamment des accords de partenariat économique UE/ACP – sous réserve d'une réelle volonté politique. À titre d'exemple, le Pakistan, l'un des plus gros exportateurs mondiaux de coton fibre au milieu des années 1980, est aujourd'hui l'un des plus gros exportateurs de fil de coton et un importateur net de coton fibre. Cette transformation a été rendue possible en préservant le marché domestique des importations et en dévaluant la monnaie nationale. Les exportations de textile de la zone CFA ouest-africaine auraient le plus grand mal à être compétitives sans une dévaluation du franc CFA. Actuellement, la valeur élevée du franc

CFA encourage les importations de textiles asiatiques en provenance de la Chine notamment.

Le développement le plus significatif à cet égard a été l'abrogation de « l'Accord sur les textiles et les vêtements » de l'OMC en janvier 2005. Cet accord a constitué un processus transitoire de libéralisation du secteur textile faisant suite à l'AMF en vigueur pendant 20 ans, de 1974 à 1994. L'AMF fixait les règles gouvernant le commerce mondial du textile et de l'habillement. Il permettait que des limites soient imposées sur les importations dans le cadre d'une libéralisation globale du commerce international. Aujourd'hui, les auteurs du rapport de l'OCDE intitulé « A New World Map in Textiles and Clothing » (OCDE 2004) constatent que les pays ne réussiront plus à protéger leurs industries en limitant la quantité d'importations de textiles et de produits d'habillement. À compter de 2005, les grands distributeurs des pays développés seront plus libres d'acheter des produits à l'échelle mondiale. Les auteurs du rapport de l'OCDE prévoient que ce changement entraînera une migration de l'industrie textile vers les pays les plus compétitifs. Des données toujours plus nombreuses indiquent que les fournisseurs plus compétitifs de Chine, en particulier, attireront les marchés internationaux du textile. Ce phénomène laissera peu de perspectives aux nouveaux producteurs de textiles des régions en développement telles que l'Afrique de l'Ouest. L'UE et les États-Unis ont déjà essayé de protéger leurs industries textiles en convenant avec la Chine de quotas limitant les importations. Cependant, même ces pays ont du mal à maintenir les quotas car ils entravent le secteur du détail et limitent l'accès des consommateurs aux produits bon marché. Dans ce contexte, le développement d'une industrie textile compétitive en Afrique de l'Ouest devient bien plus délicat. Peut-être les opportunités les plus intéressantes en matière de développement des marchés du coton et du textile se situent-elles dans le domaine du commerce équitable.

Un partenariat entre les sociétés privées contribuant à soutenir la production et le commerce du coton, les ONG qui se sont engagées à trouver des solutions à la crise du coton en Afrique de l'Ouest afin d'améliorer les moyens d'existence (Oxfam, Enda, etc.) et certaines catégories de décideurs régionaux et internationaux (par exemple la CEDEAO, l'UE, l'ACA, l'UNPCB/le ROPPA) pourraient concourir à promouvoir le coton issu du commerce équitable.

Quant au coton biologique issu du commerce équitable, il est susceptible de constituer une niche commerciale. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour soutenir cette catégorie de coton, appuyées par des ONG de pays développés comme Max Havelaar, des acheteurs occidentaux tels qu'IKEA, en collaboration étroite avec des sociétés cotonnières, notamment la CMDT au Mali. Une initiative pilote lancée dans quatre pays par l'ONG Max Havelaar a donné des résultats impressionnants, bien que, pour le moment, ils ne concernent qu'un petit nombre de producteurs de coton. Les capacités

d'expansion de ce type d'activités sont largement reconnues, même si ce marché risque d'en rester à l'état de niche. Les distributeurs et les industries textile français et suisses participant au commerce équitable à travers le label Max Havelaar (par exemple les chaussettes Kindy, les lignes Active Wear et Soft Grey de La Redoute, Armor Lux, la marque de coton Bocoton, Celio, Hacot et Colombier, et Eider) ont mis au point une initiative commune destinée au commerce équitable du coton.

Questions clés

- En 2003/04, moins de 5 % du coton fibre produit dans l'UEMOA était traité en Afrique de l'Ouest. Étant donné les résultats mitigés des efforts déployés par le passé pour développer l'industrie textile régionale, comment une nouvelle stratégie de transformation régionale du textile pourrait-elle réellement favoriser l'essor d'une industrie textile rentable et compétitive en Afrique de l'Ouest? Comment l'Afrique de l'Ouest peut-elle rivaliser avec les autres acteurs puissants de l'économie mondiale et les producteurs asiatiques qui bénéficient d'importantes économies d'échelle et de la suppression de l'Accord multifibres? Comment cette stratégie peut-elle tirer parti des réussites passées de l'industrie de fabrication de textiles régionale existante? (Par exemple, le cas des tissus Kente et Faso Fani; voir Igué 2003.)
- D'où proviendront les fonds d'investissement dédiés à l'industrie textile régionale? Les investisseurs privés reconnaîtront-ils les avantages d'un financement de ce type de développement étant donné, d'une part, leur hésitation à investir dans les marchés de la région et, d'autre part, la volatilité des prix?
- Quelles sont les mesures d'incitation et les conditions requises pour pousser les pays d'Afrique de l'Ouest à tirer parti des synergies régionales, à collaborer à la gestion du sous-secteur coton, à partager leurs infrastructures, leur puissance et leurs investissements dans le domaine de la transformation, conformément à la suggestion d'ENDA? Les organisations régionales peuvent-elles jouer un rôle à cet égard?

5. Le coton ouest-africain : perspective nationale

5.1. L'importance du coton dans l'économie nationale

En Afrique de l'Ouest, la contribution du coton au PIB varie d'un pays à un autre. Ainsi, il représente 3 à 10 % du PIB au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Tchad et au Togo, et moins de 2 % dans les autres pays producteurs de coton.

Tableau 2.1. **Importance des exportations de coton fibre dans les revenus extérieurs des pays**

Moyenne 2000-2004	Exportations de coton fibre (millions d'USD)	Part dans les exportations ouest-africaines de coton (%)	Part dans les exportations agricoles du pays (%)	Part dans les exportations totales du pays (%)
Bénin	142.5	16	70	30
Burkina Faso	154	17	75	56
Cameroun	102.8	11	20	7
Cap-Vert	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	147.7	17	6	4
Gambie	0.2	–	–	–
Ghana	5.3	1	1	1
Guinée	0.2	–	–	–
Guinée-Bissau	0.1	–	–	–
Liberia	–	–	–	–
Mali	188.1	21	63	30
Mauritanie	–	–	–	–
Niger	0.2	–	–	–
Nigeria	31.8	4	7	–
Sénégal	17.5	2	11	9
Sierra Leone	–	–	–	–
Tchad	59.7	7	52	30
Togo	39.6	4	38	8

Source : Base de données FAOSTAT, 2006; Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale, 2006.

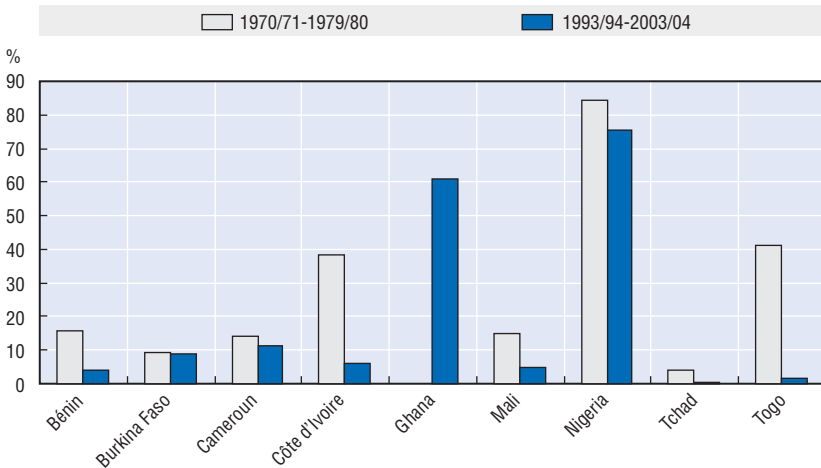
Les exportations de coton dégagent également d'importantes recettes pour les économies nationales de nombreux pays ouest-africains. Ces revenus revêtent une importance stratégique pour la stabilité économique de ces pays et l'investissement de développement au sens plus large. L'importance des exportations de coton varie d'un pays à un autre et dépend de la structure économique de chacun d'entre eux. En moyenne sur la période 2000-2004, ces recettes représentaient 56 % des exportations totales du Burkina Faso et environ 30 % de celles du Bénin, du Mali et du Tchad (voir tableau ci-dessus). En revanche, les économies nigériane, ivoirienne et camerounaise sont plus diversifiées et dépendent davantage des revenus du pétrole et du cacao que de ceux du coton⁷.

Par ailleurs, au Nigeria, l'industrie textile traditionnelle et les usines de textile consomment une quantité considérable du coton produit dans le pays. Ce pays produit quelque 100 000 à 150 000 tonnes de fibres de coton, mais, d'après les chiffres officiels, il n'en exporte que 8 à 10 %. Le graphique ci-dessous souligne une utilisation généralement réduite du coton fibre dans la région, qui pourrait correspondre à une baisse des capacités de transformation

voire à une **désindustrialisation de l'industrie textile**. Cependant, il indique également que le Nigeria et le Ghana se démarquent clairement du reste de la région car, selon les chiffres officiels, ces pays semblent consommer une part importante de la production nationale de coton. Nous pouvons en déduire qu'ils sont par conséquent moins affectés par les problèmes touchant au commerce international.

La dépendance des pays de la zone franc à l'égard des marchés internationaux soulève ainsi la question de savoir si une hausse de la consommation et de la transformation du coton local pourrait limiter l'impact des fluctuations internationales sur les marchés locaux et les moyens d'existence.

Graphique 2.7. **Taux de consommation nationale de coton fibre dans quelques pays producteurs**



Source : SCSAO d'après des données communiquées par le CCIC. NB : ces données concernent les moyennes annuelles pour chaque pays producteur.

Question clé

- Quelle place occuperont la production et le commerce du coton au sein des accords commerciaux internationaux tels que les Accords de partenariat économique (APE) en cours de négociation entre l'UE et les pays ACP de 2004 à 2008? Le sous-secteur coton devrait-il dans un premier temps être protégé d'une libéralisation totale afin d'assurer le maintien des revenus de l'État et des agriculteurs? Quel est le rôle des organisations régionales d'Afrique de l'Ouest à cet égard?

5.2. Les effets de la volatilité des prix sur le pouvoir d'achat local

En général, dans les pays producteurs de coton de la zone CFA, un prix unique est fixé chaque année pour le coton graine avant la mise en culture. À la récolte, le producteur perçoit alors un paiement prenant en compte la différence entre le poids du coton au moment de la vente et le poids à l'usine. Les entreprises de coton déduisent directement le remboursement du crédit accordé pour l'achat des intrants nécessaires à la culture du coton du prix versé aux producteurs. L'avantage de ce système est de permettre aux producteurs de percevoir un revenu relativement stable. Néanmoins, le pourcentage de revenus perçus par les producteurs peut être relativement bas par rapport à d'autres régions du monde productrices de coton. Selon une étude de la Banque mondiale, de 1994 et 1997, les prix du coton graine, exprimés sur la base de leur équivalent en coton fibre, auraient atteint dans les pays de la zone CFA entre 40 et 60 % des prix mondiaux du coton, contre 60 % à 80 % au Zimbabwe et plus de 90 % en Inde⁸.

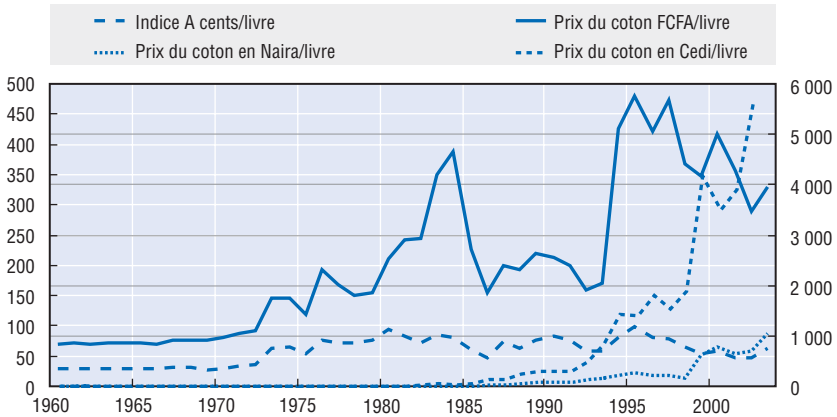
La volatilité des prix mondiaux du coton a eu différents impacts sur les producteurs d'Afrique de l'Ouest. Les effets de la volatilité des prix mondiaux sur les économies locales varient en effet en fonction des fluctuations des taux de change officiels et des taux d'inflation en vigueur dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

En raison de la dévaluation du franc CFA en 1994 et de la chute des cours du naira et du cedi par rapport aux devises internationales qui s'en est suivie, le prix nominal du coton en monnaie locale a considérablement augmenté dans les pays producteurs depuis le milieu des années 90. Cependant, étant donné les taux d'inflation élevés, le prix réel du coton est resté sensiblement le même, voire a diminué.

Entre 1995 à 2002, les prix du coton en franc CFA ont chuté de 7 % par an, alors que le taux d'inflation annuel dans la zone UEMOA était de 2.7 %. Le prix réel du coton dans la zone du franc CFA a donc fortement chuté au cours de cette période. De la même manière, le pouvoir d'achat du coton ghanéen a baissé alors qu'il augmentait légèrement au Nigeria. Les taux d'inflation ghanéen et nigérian sont restés très élevés sur cette période, atteignant une moyenne annuelle de 24.4 % et 13.1 % respectivement, contre une hausse annuelle des prix du coton en monnaie locale de 15.5 % et 15.4 %. Si on effectue la même comparaison sur la période 1992-2002, ce qui permet de tenir compte de l'effet de la dévaluation du franc CFA en 1994, la situation inverse peut être observée : au Ghana et dans l'UEMOA, le prix réel du coton a légèrement augmenté, tandis qu'il a baissé au Nigeria.

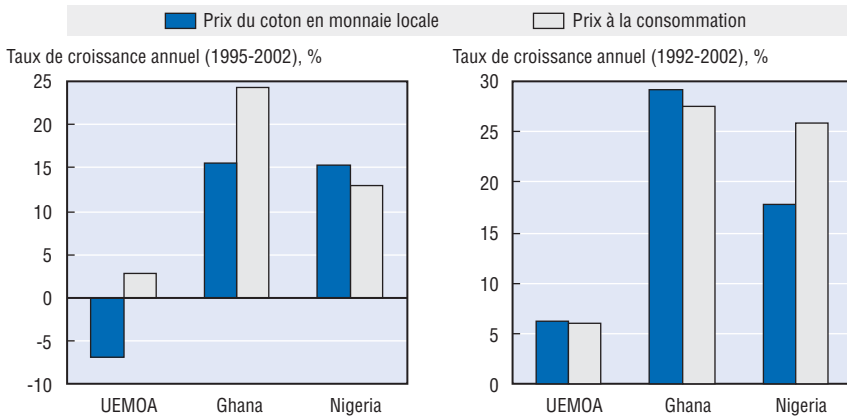
Cette évolution n'a toutefois pas eu les mêmes conséquences dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Les pays producteurs de coton de la zone CFA se distinguent en effet clairement des pays anglophones que sont le Ghana et le

Graphique 2.8. Comparaison du prix du coton (Indice A du CCIC) en monnaie locale dans certains pays d'Afrique de l'Ouest producteurs de coton : zone CFA, Nigeria, Ghana (FCFA, Naira et Cedi)



Source : IFS, FMI, 2004.

Graphique 2.9. Comparaison entre les tendances des prix du coton en monnaie locale et l'indice des prix à la consommation



Source : IFS, FMI, 2004.

Nigeria. L'évolution du prix du coton a eu un effet limité sur l'économie de ces deux pays du fait notamment d'une consommation nationale plus élevée de coton fibre. Selon les données officielles, la moitié du coton produit au Ghana serait consommée dans le pays, et, dans le cas du Nigeria, les trois quarts. Cette situation est diamétralement opposée à celle de la zone CFA, dont les pays exportent 95 % du coton qu'ils produisent, et qui sont par conséquent plus vulnérables aux fluctuations des prix mondiaux. Cette dépendance à

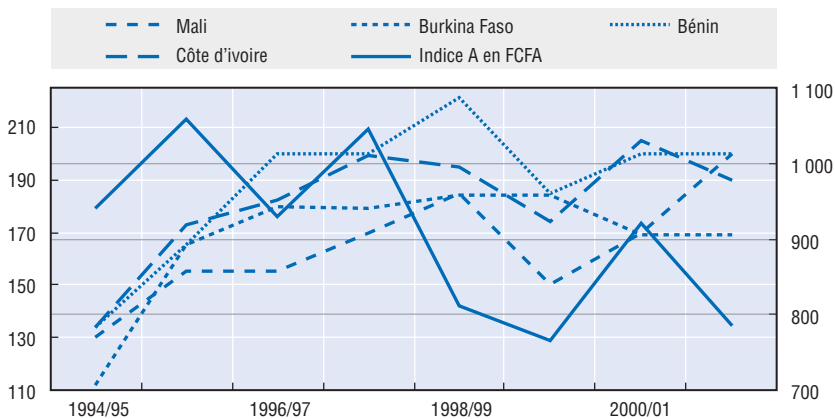
l'égard des marchés internationaux soulève la question de savoir si une hausse de la consommation et de la transformation du coton local pourrait limiter l'impact des fluctuations internationales sur les marchés locaux et les moyens d'existence.

6. Marchés du coton et prix d'achat du coton graine pour les producteurs

Les conséquences de la dévaluation du franc CFA sur le prix du coton à l'exportation ont dans l'ensemble été positives, le prix du coton en monnaie locale ayant pratiquement doublé entre 1994 et 1995. Cette situation a eu une incidence très bénéfique pour les producteurs de la zone CFA en Afrique de l'Ouest et du Centre : le prix du coton graine a connu une augmentation allant de +15 % au Tchad à +70 % au Burkina Faso.

Par la suite, le prix du coton a chuté par rapport à sa valeur en franc CFA de 1997/98, à la suite d'une baisse générale des cours internationaux. Le prix d'achat aux producteurs est resté relativement stable, voire a légèrement chuté, élevant la part du prix du coton graine perçu par les producteurs de 15 % à 25 % entre 1994 et 2002. Cela a permis aux producteurs d'exercer une plus grande influence sur la gestion et la négociation des prix en vigueur dans le sous-secteur coton.

Graphique 2.10. **Indice A et prix d'achat aux producteurs dans la zone CFA (FCFA)**



Source : IFS, FMI; Goreux, *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne*. ministère des Affaires étrangères, France; ministère de l'Agriculture, 2004, Tchad.

7. Prix d'achat aux producteurs et revenus des agriculteurs : le cas du Burkina Faso

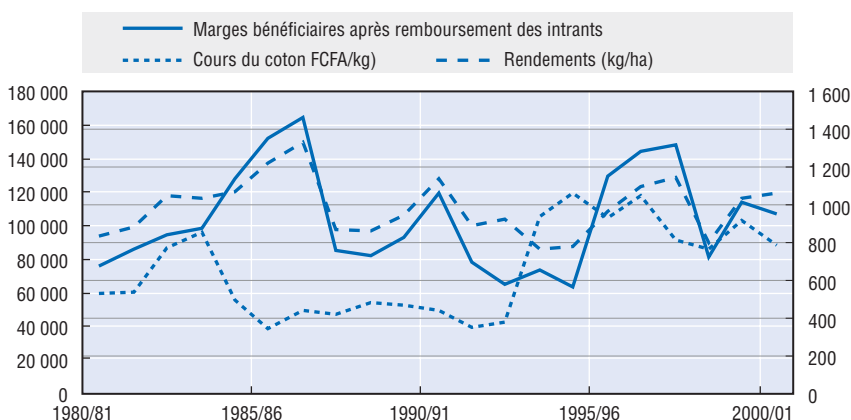
Outre l'incidence de la hausse des prix d'achat du coton graine sur les revenus des producteurs, l'impact indirect de la hausse des rendements mérite d'être souligné. En effet, un an après la dévaluation du franc CFA et la hausse parallèle du prix du coton aux producteurs, les rendements affichés pour le coton ont également connu une forte hausse. Par exemple, au Burkina Faso, ces rendements sont passés de moins de 800 kg/ha en 1993/94 à plus d'une tonne par hectare de 1996/97 à 2000/01. Cependant, reste à savoir dans quelle mesure

Tableau 2.2. **Rendements de la production de coton graine et prix d'achat aux producteurs : le cas du Burkina Faso**

	Rendements de la production de coton graine (kilos/ha)	Prix d'achat du coton graine (CFA par kilo)
1993/94	767	112
1994/95	777	112
1995/96	968	165
1996/97	1 095	180
1997/98	1 145	180
1998/99	802	180
1999/00	1 037	180
2000/01	1 061	170

Source : VOGNAN G., 2002 : Impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002.

Graphique 2.11. **Évolution des marges bénéficiaires des producteurs du Burkina Faso après le remboursement des intrants**



Source : VOGNAN G., 2002 : Impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002.

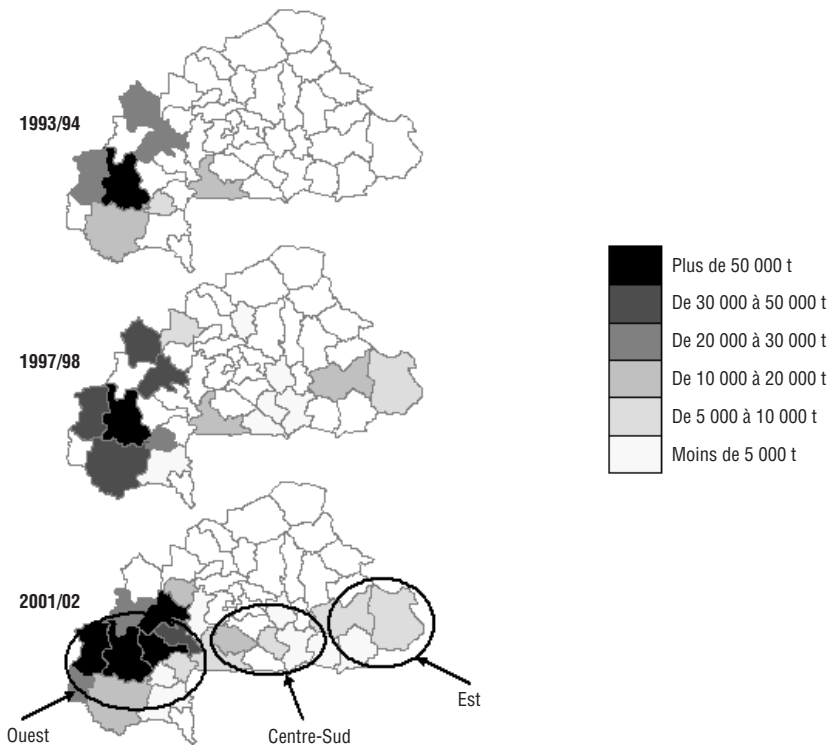
l'évolution du prix du coton graine au départ de l'exploitation agricole incite les producteurs à cultiver le coton ainsi qu'à accroître les rendements.

Si cette tendance se confirme, la hausse des prix aux producteurs devrait influencer positivement leurs revenus en raison l'augmentation des rendements agricoles. En effet, depuis la dévaluation du franc CFA, les marges bénéficiaires après remboursement des intrants ont augmenté de plus d'un tiers, passant de près de 80 000 CFA/ha à 110 000 CFA/ha.

7.1. Répartition intranationale de la production cotonnière

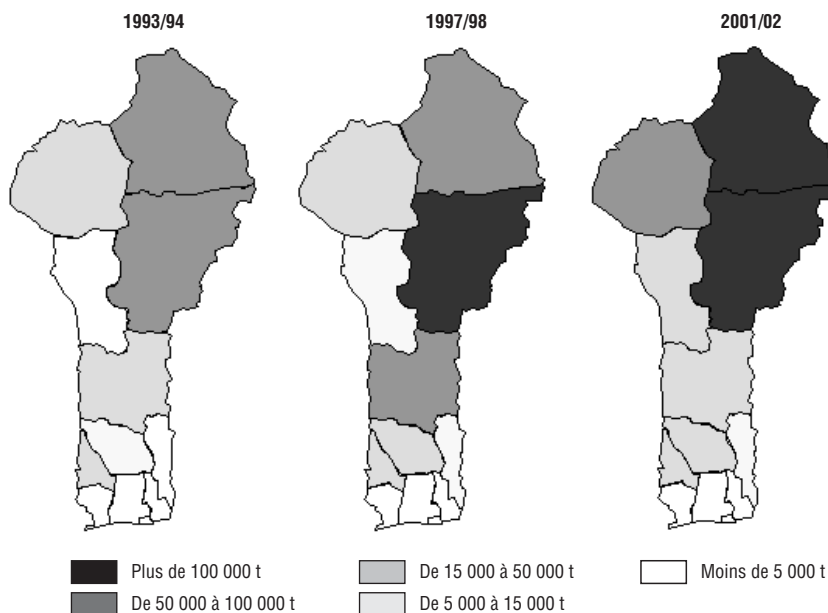
Les zones cotonnières varient régulièrement en Afrique de l'Ouest en fonction des facteurs climatiques, de la présence d'eau et de la fertilité des terres. L'analyse rétrospective à long terme au Burkina Faso montre que les zones cotonnières se sont déplacées de la partie située au nord des régions

Graphique 2.12. **Dynamique de l'évolution des zones de production au Burkina Faso**



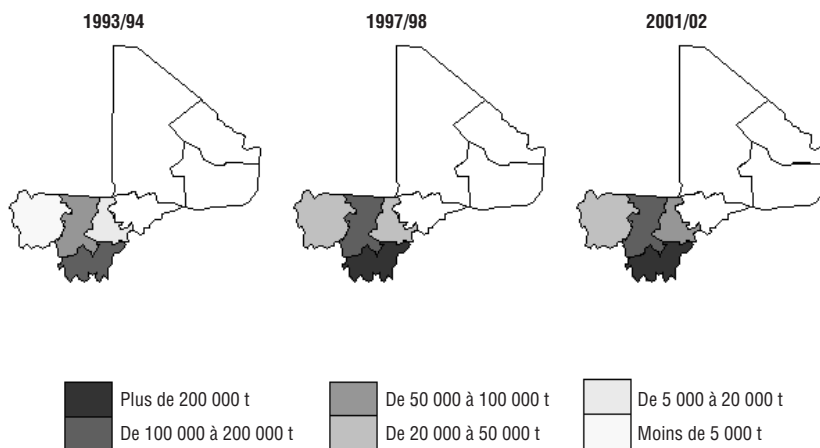
Source : SCSAO, d'après des données communiquées par le ministère de l'Agriculture, Burkina Faso.

Graphique 2.13. **Évolution des zones cotonnières au Bénin**



Source : SCSAO, d'après des données communiquées par le ministère de l'Agriculture, Bénin.

Graphique 2.14. **Évolution des zones cotonnières au Mali**



Source : SCSAO, d'après des données communiquées par le ministère de l'Agriculture, Mali.

centrales vers le sud et le sud-ouest du pays en raison de la dégradation des conditions environnementales et de l'épuisement des sols. Cette tendance est principalement liée à la pluviométrie qui a reculé vers le sud au cours des récentes décennies. Mais elle peut également être le fait de pressions démographiques de plus en plus fortes, du développement de l'élevage et probablement des effets préjudiciables sur l'environnement de la culture du coton (Harsmar, 2004). Au cours des années plus récentes, deux phénomènes peuvent être soulignés : d'une part, la zone de production cotonnière traditionnelle à l'ouest du Burkina Faso s'est développée davantage depuis le début des années 90 à travers une extension des superficies cultivées. D'autre part, les bassins de production dans les régions Centre-Sud et Est du pays se sont développées.

Les cartes ci-dessous fournissent de plus amples détails sur la répartition intranationale ou au niveau des districts de la production cotonnière dans les principaux pays producteurs de coton : au Burkina Faso, au Bénin et au Mali. Elles mettent en relief les zones cotonnières de chaque pays et leur évolution au cours des dix dernières années. Par ailleurs, elles illustrent le changement de stratégie opéré par les producteurs en raison, entre autres, des phénomènes suivants : variation des prix du marché; variabilité climatique; pratiques de gestion des champs et des sols liées à l'évolution de la fertilité du sol et à la rotation des cultures; évolution des politiques applicables à la fourniture de services aux producteurs. Plus spécifiquement, elles soulignent une expansion généralisée des zones cotonnières de chaque pays, ce qui permet de supposer que les producteurs de coton augmentent les superficies dédiées à cette culture afin de maintenir et d'augmenter leurs revenus et leur pouvoir d'achat dans un contexte général de baisse des prix.

Si la zone géographique adaptée à la culture du coton reste relativement stable en termes agrégés, les zones et champs locaux spécifiques consacrés à la production cotonnière sont susceptibles d'évoluer à chaque campagne en fonction des pratiques relatives à la rotation des cultures, de la fertilité du sol et de l'évolution des stratégies adoptées par les agriculteurs pour réagir aux incitations procurées par le marché. Par exemple, en 2004/5, des agriculteurs du Burkina Faso ont choisi de cultiver le maïs dans des champs habituellement dédiés à la culture du coton, en raison de la faiblesse de son prix.

Notes

1. Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Mali, Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria.
2. Communication personnelle de Michel Fok, CIRAD.
3. Communication personnelle de Michel Fok, CIRAD.

4. Cf. par exemple Estur 2005 : www.icac.org/cotton_info/speeches/estur/2005/e_cotton_outlook_march.pdf; Estur 2003 : www.ictsd.org/dlogue/2003-07-20/Presentation%20Estur.pdf; et www.icac.org/cotton_info/speeches/estur/2005/beltwide_05.pdf.
5. Perrin Serge, Lagandre Damien (2005) : Le coton africain face à la concurrence du marché mondial.
6. Pour tout renseignement complémentaire sur les contraintes et les opportunités associées à la production et au commerce de l'huile de coton, veuillez vous reporter aux documents communiqués par Fludor Bénin, une société de fabrication d'huile de coton, à l'adresse www.oecd.org/sah – cliquez sur « Dossier Coton ».
7. Données compilées par le FMI et la FAO, 2003.
8. Perspectives cotonnières, juin 1999. Les enjeux du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.
9. www.wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/03/24/000012009_20040324090258/Rendered/PDF/253560Coton0Brief10French.pdf.

Chapitre 3

Rôle du coton dans les moyens d'existence des communautés et l'accès aux services

1. Meilleur accès aux innovations technologiques dans les zones cotonnières : les cas du Mali et du Ghana

Le rôle des systèmes de soutien du sous-secteur coton dans les processus d'innovation agricole est illustré à travers les cas du Mali et du Ghana. Au Mali, l'accès à l'innovation agricole est généralement plus important dans les zones cotonnières, en raison du système de soutien à la production cotonnière introduit à l'origine par l'administration coloniale, qui améliore l'accès aux engrais, aux pesticides, aux conseils en matière de vulgarisation aux crédits, à la technologie et aux intrants. L'étude de terrain réalisée par le CSAO sur l'accès aux innovations agricoles au Mali en 2004¹ souligne la façon dont le puissant système de soutien à la production cotonnière a engendré un accès aux technologies nouvelles. Cependant, cette étude identifie un certain nombre de risques liés notamment à la réforme en cours et à l'amoinissement des services de soutien à la production cotonnière, jusqu'alors proposés par la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles, entreprise parapublique). Une étude de cas réalisée au Ghana révèle également une corrélation étroite entre le coton et l'accès aux technologies nouvelles, mais dans ce cas, il est démontré que l'État ghanéen a historiquement fourni un soutien moindre au sous-secteur du coton, préférant privilégier le sous-secteur du cacao, sa principale source de recettes d'exportation dans le domaine des produits agricoles. Les processus d'innovation agricole dans les zones cotonnières du Mali et du Ghana se sont donc développés avec un soutien plus ou moins important de la part des États.

Au Mali, il semblerait que les zones de production cotonnière aient aussi connu une « révolution agricole », par le biais notamment d'une augmentation de la production agricole, de la création de valeur ajoutée et de l'amélioration des moyens d'existence des communautés rurales. Depuis le milieu des années 1970, on assiste à un partage croissant des responsabilités entre les différents intervenants de ce sous-secteur. Cette démarche a démarré par le transfert de la commercialisation des graines de coton, puis s'est poursuivie de manière plus radicale par une distribution de fonds communautaires et publics qui a grandement contribué à améliorer les conditions de vie des communautés (Fok, communication personnelle). Dans ces zones, le système de soutien à la production cotonnière a permis une plus grande innovation agricole, avec des impacts secondaires sur le développement agricole. Outre son soutien apporté aux initiatives éducatives, la CMDT et son réseau de collaborateurs sur le

terrain ont développé des activités qui ont abouti à l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les zones rurales, en aidant notamment les organisations de producteurs au niveau de la collecte et de la commercialisation des céréales, en encourageant l'embouche bovine (avec d'anciens bovins de trait), l'embouche ovine (bélier de la Tabaski), la production de jeunes taurillons pour remplacer les bœufs de trait, et en favorisant les activités génératrices de revenus pour les femmes (notamment dans le domaine de la transformation). Pour toutes ces activités, la CMDT a apporté un appui technique en termes d'encadrement et facilité l'accès au crédit.

Du fait de cet encadrement assuré par la CMDT, les zones cotonnières ont tendance à constituer des régions de forte culture vivrière (céréales notamment). La CMDT facilite l'accès aux intrants, le développement des activités post-récolte liées à ces cultures, et l'écoulement des céréales. Ce processus novateur a également été amélioré par l'adoption d'une approche reposant sur la prestation de services agricoles régie par la demande au moyen de contrats conclus entre la CMDT, l'OHVN (Office de la Haute Vallée du Niger) et l'IER (Institut d'économie rural) et fixant des objectifs clairs. Cette contractualisation est financée exclusivement par le sous-secteur du coton via la CMDT. Au cours des campagnes agricoles de 2002-2003 et de 2003-2004, le volume de financement octroyé au titre de cette contractualisation s'est élevé à environ 300 millions de FCFA. Mais dans le même temps, le sous-secteur du coton a connu d'importants changements au Mali et les rôles respectifs du secteur public et privé dans le système d'appui aux producteurs ont été redistribués. La recherche est plus sensible aux fluctuations des sources de financement et les projets à long terme ont tendance à être négligés. Les producteurs craignent que ces changements n'entraînent une dégradation de leurs conditions de vie à un moment où l'on assiste à une forte baisse des prix sur les marchés internationaux. Les importants effets multiplicateurs qu'engendre, sur le reste de l'agriculture, le soutien communautaire à l'utilisation des intrants risquent d'être mis en péril par les effets négatifs sur la productivité et les revenus.

Au Ghana, le sous-secteur du coton a été entièrement libéralisé et privatisé en 1985. En 2001, cependant, le pays a décidé de modifier son approche de la libéralisation afin d'améliorer la qualité et d'établir des monopoles locaux dans des zones spécifiques. À l'heure actuelle, la commercialisation du coton est exclusivement contrôlée par douze compagnies privées, dont la GCC (Ghana Cotton Company) est la plus importante. La majorité de la production locale est vendue à des entreprises textiles locales, et seule une petite quantité est exportée. Certaines des initiatives introduites par la GCC dans ses domaines d'activité ont entraîné une hausse de la productivité.

- i) *Introduction de variétés de coton plus performantes en provenance du Burkina Faso et promotion d'un système de rotation coton/maïs/mil.* Inspirée par les pratiques de certains agriculteurs burkinabè, la GCC encourage désormais

les producteurs à utiliser un système de rotation favorable au maintien de la fertilité des sols qui consiste à alterner la culture du coton avec celle du maïs et du mil. Ces changements ont entraîné une hausse des rendements d'environ 20 % par rapport aux pratiques courantes.

- ii) *Mise en place d'un système de gradation de la qualité.* Le coton jugé de « deuxième qualité » est payé 80 % du prix fixé pour le coton de première qualité. La GCC estime qu'actuellement, 75 % de la production est de première qualité, alors qu'il y a cinq ans, elle représentait 50 %. Ce système est particulièrement important pour la promotion des exportations du coton.
- iii) *Incitations aux producteurs à rembourser eux-mêmes les crédits obtenus sur les intrants.* Par le passé, la GCC ainsi que d'autres entreprises cotonnières ont tenté diverses modalités pour recouvrer les frais d'intrants. Pendant une certaine période, elles ont réussi à récupérer les coûts des intrants grâce à la vente de graines de coton, mais cela n'était suffisant que si d'importantes quantités de coton étaient achetées. En choisissant de faire payer les intrants, la GCC pouvait se faire rembourser les emprunts accordés aux producteurs pour les intrants au moment d'acheter le coton produit. Avec le nouveau système, les producteurs qui préfèrent effectuer des remboursements personnels reçoivent en guise de gratification une remise de 3 %. Ce système incite les producteurs à être autonomes sur les opérations de crédits et de remboursement des emprunts. Grâce à cette réforme et à l'utilisation adaptée d'engrais, les rendements du coton ont augmenté. Avant cette réforme, les producteurs pensaient que les engrais étaient « gratuits » (même si la compagnie se faisait rembourser par le biais des ventes), aussi ne prenaient-ils pas bien soin d'enfouir ces engrais dans le sol, lesquels étaient lessivés dès les premières pluies.

La libéralisation de la filière cotonnière au Ghana en 1985 a contribué à une hausse de la performance et de la production cotonnière au cours des premières années : « En 1995, la principale société d'égrenage (GCCL) a commencé à approvisionner les producteurs en intrants sous forme de prêts en nature. Comme la plupart des autres égreneurs ont du en faire autant, l'utilisation des engrais et pesticides a augmenté et la production a atteint un niveau record en 1998/99. Mais elle n'a cessé de diminuer depuis, car l'accès libre a entraîné un "braconnage"² généralisé qui a paralysé le système de crédit intrants. » La production actuelle est tombée à 5 000 tonnes par an, et le Ghana est devenu un importateur net de coton, principalement en provenance du Mali.

Les processus d'innovation sont complexes et, pour être efficaces, ils requièrent parfois une approche globale. L'exemple du rôle joué par la CMDT dans le soutien à l'innovation montre qu'une approche globale peut contribuer à améliorer les moyens d'existence, à augmenter la production de coton et de

céréales, et à obtenir une meilleure performance. Au Ghana, la production cotonnière n'a pas suscité le même intérêt politique et le même soutien. Les organismes externes ont également moins soutenu le développement du sous-secteur coton et ses services associés, ce qui a eu pour effet de réduire l'intérêt vis-à-vis de la production cotonnière et d'entraver la mise à niveau nécessaire pour réduire les coûts des prestations de services. Dans le même temps, les producteurs des zones cotonnières du Ghana n'ont pas enregistré la même amélioration de leurs conditions de vie que leurs homologues de la zone CFA.

Il est également important de mentionner que les ministères des Affaires étrangères français et néerlandais ont mis en place, en collaboration avec le CIRAD, un projet régional appelé Résocot dans six pays : le Bénin, le Burkina

Questions clés

- Comment les responsabilités doivent-elles être partagées entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de producteurs de façon à répondre aux exigences en matière de libéralisation, tout en conservant une approche globale du soutien aux producteurs qui favorise au mieux les processus d'innovation, la productivité et la compétitivité de l'agriculture en Afrique de l'Ouest? Une analyse de la chaîne des valeurs peut-elle concourir à identifier les rôles efficaces complémentaires qui conviendraient le mieux à ces intervenants afin de dynamiser le développement agricole? Comment réduire la participation du secteur public pour assurer une efficacité et une capacité maximales dans le sous-secteur? Quelles alliances doivent être instaurées pour que la mise en vigueur progressive du processus de privatisation se fasse dans de bonnes conditions?
- Quelle sera l'incidence de la réforme du sous-secteur coton et du processus de privatisation de la CMDT sur l'accès des producteurs aux intrants agricoles, aux engrais, à la technologie et à la rentabilité à court et moyen terme? De quelle façon l'accès réduit aux intrants et aux innovations risque-t-il d'affecter la production des cultures vivrières, les revenus des producteurs et le développement agricole en général? Est-il possible d'alléger les coûts à court terme tout en maintenant les gains en matière d'efficacité et de bien-être social que les réformes sont susceptibles de produire à moyen terme? Comment les États, leurs partenaires de développement et les organisations de producteurs pourront-ils assurer efficacement l'accès continu des producteurs au soutien technique et aux intrants? Et comment favoriser une compréhension mutuelle des enjeux qui permette d'éviter les coûts politiques et économiques qu'engendre un manque de confiance?

Faso, le Cameroun, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali. Ce projet a pour but d'aider le sous-secteur coton de l'Afrique subsaharienne à étudier l'efficacité des diverses méthodes d'organisation du sous-secteur coton. Le programme a démarré en 1999 et s'est achevé en 2003. Il a permis de caractériser le mode d'organisation du sous-secteur coton au moyen d'une grille commune destinée à l'évaluation de la performance et des progrès (Fok M. et Tazi S., 2003).

2. Les biotechnologies et le coton en Afrique de l'Ouest

Le type de coton génétiquement modifié le plus courant est le coton Bt. Il représentait plus de 30 % de la production mondiale de coton en 2003-2004. Les prévisions les plus optimistes laissent entrevoir qu'il pourrait entraîner une baisse considérable des coûts de production en réduisant notamment le nombre d'applications de pesticides nécessaires au cours d'une saison. Par exemple, en Chine, une étude indique que les agriculteurs qui n'utilisent pas le coton Bt doivent effectuer en moyenne douze applications de pesticides pendant le cycle de cultures, contre trois ou quatre applications pour ceux qui l'utilisent. Il s'agit là d'un aspect important car les pesticides représentent une part importante du coût de production du coton : aux États-Unis, on estime que les pesticides représentent les deux tiers du coût total des intrants chimiques (engrais et pesticides), alors que dans la zone CFA, ils représentent seulement un tiers du total des coûts chimiques. Le coton génétiquement modifié a été introduit aux États-Unis en 1996 et de nombreux autres grands pays producteurs l'ont adopté, dont la Chine, l'Inde, le Mexique, l'Australie, l'Argentine et l'Afrique du Sud. Ce phénomène risque d'affecter la compétitivité du coton africain.

L'introduction des biotechnologies agricoles en Afrique de l'Ouest reste très controversée et fait l'objet d'un débat politique passionné auquel prennent part de nombreuses organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et organisations de producteurs. Plusieurs ONG et organisations de producteurs ont fait campagne contre l'introduction des biotechnologies et plus spécifiquement contre l'utilisation de coton génétiquement modifié. En juillet 2004, l'Association des organisations paysannes professionnelles du Mali (AOPP) a diffusé auprès du grand public une déclaration contre l'introduction des organismes génétiquement modifiés en général, et du coton Bt en particulier, intitulée « Manifeste : le Mali face à la menace des OGM. ». Pour ces acteurs, les organismes vivants modifiés menacent la biodiversité et pourraient non seulement contaminer d'autres produits agricoles mais également porter atteinte aux écosystèmes d'Afrique de l'Ouest. L'ONG internationale GRAIN, basée au Bénin, est allée plus loin en déclarant que le coton Bt était un « cadeau empoisonné », que les agriculteurs risquaient de devenir trop dépendants des multinationales pour l'achat des

L'aspect économique du coton génétiquement modifié

Le coton génétiquement modifié (GM), né du développement technologique des années 90, peut permettre à ceux qui l'adoptent assez tôt de réduire les coûts de production et donc d'améliorer la rentabilité. Le coton de type GM (ainsi que les autres produits GM) représente une garantie contre les ravageurs, les insectes et les mauvaises herbes. Le producteur paie un supplément pour obtenir une variété de graines résistant aux parasites (comme s'il souscrivait à une assurance). Si les cultures sont attaquées par des insectes, le producteur tire son bénéfice du fait d'avoir réalisé un faible nombre de pulvérisations. Par exemple, aux États-Unis, le nombre moyen de pulvérisations effectuées contre le ver de la capsule du cotonnier est passé de 4.6 entre 1992 et 1995 à 0.8 entre 1999 et 2001. De plus, le producteur est susceptible d'enregistrer un meilleur rendement car la pulvérisation du coton traditionnel fait toujours intervenir des éléments optionnels et pourrait entraîner des pertes de rendement potentiel. On peut citer les exemples de la Chine et de l'Inde où le passage au coton GM a permis une augmentation respective du rendement de 19 et de 80 %. Dans les pays en voie de développement, le coton GM peut également être bénéfique à la santé, car les petits producteurs sont souvent obligés d'effectuer les pulvérisations avec des appareils portatifs. De ce fait, la réduction des pulvérisations entraînerait également une réduction des risques d'intoxication. D'un autre côté, si les cultures ne sont pas attaquées par des insectes, les producteurs perdent uniquement le coût supplémentaire d'achat des semences. Les recherches ont montré que, dans l'ensemble, les utilisateurs de coton GM obtiennent de meilleurs résultats que les utilisateurs de coton traditionnel.

Il existe deux types de coton GM : le coton Bt et le coton tolérant envers les herbicides. Le Bt (*Bacillus thuringiensis*), une bactérie qui fait naturellement partie de la flore du sol, est utilisé comme pesticide biologique depuis de nombreuses années. Le gène qui produit la toxine insecticide a été transféré de la bactérie au cotonnier. À son tour, la plante produit sa propre toxine et le cultivateur n'a pas besoin d'appliquer de pesticides. Le coton tolérant envers les herbicides est un plant de coton que l'on a génétiquement modifié pour résister à un herbicide qui, dans d'autres cas, risquerait de tuer à la fois les mauvaises herbes et le coton. En conséquence, l'herbicide peut être appliqué sans risque de tuer le plant.

La production de coton GM est un processus compliqué et comporte de multiples étapes, ce qui explique pourquoi la plupart des pays en voie de développement producteurs de coton n'ont pas encore adopté cette nouvelle technologie. Tout d'abord, il incombe de mettre en place une structure juridique et réglementaire pour traiter de plusieurs questions, notamment : la sélection des sociétés chargées des essais, l'établissement des prix, le

L'aspect économique du coton génétiquement modifié (suite)

copyright du matériel génétique, la décision d'autoriser ou non les producteurs à recycler les graines GM ou de leur faire acheter de nouveaux stocks de graines chaque année, la durée de licence d'utilisation des produits GM, etc. Ensuite, des essais sur le terrain sont effectués pour développer les graines les mieux adaptées aux conditions locales. Par exemple, il existe environ 35 variétés aux États-Unis et 22 en Chine, chacune ayant été conçue pour s'adapter aux différentes conditions de culture et aux divers ravageurs. La troisième étape concerne la formation des producteurs de coton.

Le coton GM a été cultivé pour la première fois aux États-Unis en 1996. Depuis, un certain nombre de pays producteurs de coton ont adopté cette nouvelle technologie, dont la Chine, l'Inde et le Mexique dans l'hémisphère Nord, et l'Argentine, l'Australie et l'Afrique du Sud dans l'hémisphère Sud. D'autres pays en sont actuellement au stade de l'approbation ou des essais, dont Israël, le Pakistan, la Turquie, le Brésil, l'Indonésie et le Zimbabwe. Parmi les grands producteurs qui n'avaient toujours pas approuvé le coton GM en 2003 figurent notamment l'Union européenne, l'Asie centrale et l'Afrique francophone (à l'exception du Burkina Faso, qui en est actuellement au stade des essais) (Cotton Outlook 2004).

Qui profite du coton GM? L'utilisation de graines GM est susceptible d'avoir une incidence sur quatre catégories d'entités : les sociétés qui produisent les semences, les cultivateurs qui les utilisent, ceux qui ne les utilisent pas et enfin les consommateurs. En 2000, Falk-Zepada *et al.* ont estimé que grâce aux 215 millions de dollars d'excédents générés entre 1996 et 1998 par le passage des variétés traditionnelles aux variétés GM aux États-Unis, les revenus nets des agriculteurs avaient augmenté de 105 millions de dollars et les entreprises de graines avaient reçu 80 millions de dollars. La hausse de la production cotonnière a entraîné une baisse des prix sur le marché mondial, offrant aux consommateurs un gain de 45 millions de dollars (aux États-Unis et ailleurs), mais les producteurs de coton des autres pays (c'est-à-dire ceux qui n'utilisent pas de coton GM) ont enregistré une perte d'environ 15 millions de dollars du fait de la baisse des prix du coton. La méthodologie utilisée pour évaluer ces effets sur le bien-être des populations repose sur une modélisation standard de l'excédent économique développée par Alston *et al.* (1995).

Source : FAO (2004), cité par John Baffes (2005) dans « The cotton problem », Banque mondiale, Washington D.C.

graines de coton, qu'ils pourraient être condamnés à des amendes s'ils échangeaient des graines transgéniques avec leurs voisins et qu'ils s'exposaient à des dettes. L'ONG affirme que plutôt que d'introduire le coton Bt, d'autres mesures pourraient être prises pour réduire l'utilisation d'insecticides nocifs

dans les champs de coton (GRAIN 2004). L'organisation Environmental Rights Action of Nigeria (ERAN), (la branche nigériane de la Fédération internationale des amis de la terre), a également déclaré qu'elle s'opposait à la décision du gouvernement d'introduire la biotechnologie agricole, et un groupe d'ONG internationales et ouest-africaines³ a diffusé un manifeste rejetant l'introduction d'OGM et appelant à un moratoire d'au moins cinq ans lors de la réunion régionale de la CEDEAO sur la biotechnologie qui s'est tenue à Bamako en juin 2005.

De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et scientifiques d'instituts africains spécialisés dans la recherche agricole sont convaincus depuis un certain temps des avantages de la biotechnologie agricole et du coton Bt en particulier. Ses défenseurs soutiennent que le coton Bt présente des avantages économiques, qu'il pourrait réduire la dépendance vis-à-vis des grandes compagnies internationales spécialisées dans la distribution de pesticides et d'engrais, et qu'il ne présente selon plusieurs études aucun risque connu pour l'environnement ou la santé publique. Les efforts déployés par l'Afrique de l'Ouest dans le but d'établir une structure réglementaire relative à la biosécurité et à la biotechnologie ont été plus importants que dans d'autres régions d'Afrique. Par exemple, le Burkina Faso a démarré des essais sur le coton génétiquement modifié en 2004 et a pris rapidement des mesures pour mettre en place une structure réglementaire conforme au Protocole de Carthagène sur la biodiversité et au Protocole international sur la biosécurité. D'autres pays, comme le Mali, en sont au stade de l'approbation des essais. Le Ghana, quant à lui, a terminé de développer des mécanismes réglementaires, tandis que le gouvernement nigérian soutient actuellement plusieurs initiatives en faveur de la biotechnologie sur une gamme étendue de cultures. En outre, plusieurs organisations de producteurs de différents pays ont accueilli favorablement la biotechnologie en dépit d'une forte opposition de la part de certaines organisations comme l'AOPP au Mali.

En juin 2004, une conférence ministérielle de haut niveau consacrée à la maîtrise de la science et de la technologie, parrainée par les États-Unis s'est tenue à Ouagadougou, avec pour objectifs d'accroître la productivité agricole, de renforcer la sécurité alimentaire et d'améliorer les moyens d'existence des populations d'Afrique de l'Ouest⁴. Il s'agissait d'identifier les perspectives ouest-africaines en matière d'adoption des innovations scientifiques, y compris des biotechnologies. La conférence a permis d'étudier les meilleures façons d'utiliser les biotechnologies, de les réglementer correctement et de faire en sorte qu'elles profitent aux agriculteurs. La conférence a également permis de débattre de la manière dont le coton Bt a réduit les coûts des pesticides, optimisé les rendements et amélioré les moyens d'existence des petits exploitants dans certains pays en voie de développement comme l'Afrique du Sud. Cependant, il convient de noter qu'avec une récolte approximative de

Le coton biotechnologique : une réussite pour les agriculteurs démunis, avec les risques potentiels à moyen et long terme

Le coton manipulé génétiquement dont on extrait la toxine insecticide *Bacillus thuringiensis* (coton Bt) est considéré par beaucoup comme une réussite pour les agriculteurs démunis des pays en voie de développement. Plusieurs variétés de coton transgénique ont été adoptées par des petits exploitants et des agriculteurs commerciaux dans un certain nombre de pays en voie de développement comme la Chine, l'Afrique du Sud et l'Inde. En 2002, le coton transgénique représentait 20 % de l'ensemble des cultures mondiales et plus de la moitié des surfaces consacrées à la culture du coton en Chine. On estime que 90 % des petits exploitants des plaines du Makhatini, dans la région du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, cultivent le coton Bt.

La technologie transgénique est appréciée des cultivateurs car il semblerait qu'elle offre une bonne protection contre les principaux parasites du coton, notamment le ver de la capsule. En conséquence, elle a rapidement été adoptée, et les résultats enregistrés par les cultivateurs de coton transgénique peuvent désormais être analysés sur plusieurs campagnes agricoles.

Un certain nombre d'études récentes ont montré qu'il présente des avantages certains pour les cultivateurs. En Chine, par exemple, on estime que le coton transgénique commercialisé en 1997 a contribué à une augmentation du rendement, à des économies en termes financiers et de main-d'œuvre, ainsi qu'à une réduction des intoxications liées à l'utilisation de pesticides. L'ensemble des bénéfices pour l'ensemble du territoire national a été estimé à 334 millions de dollars, et ce sont surtout les cultivateurs qui en ont profité. En Afrique du Sud, le surcoût du coton transgénique commercialisé en 1997 a été compensé par une baisse du recours aux produits chimiques et par une augmentation du rendement de l'ordre de 20 à 40 %.

Pendant, le cas indien rappelle à tous que le gène Bt ne protège pas le coton des maladies ou des parasites non ciblés, et que les marges bénéficiaires peuvent être réduites à néant. Le coût plus élevé des graines transgéniques reste un choix risqué surtout pour les producteurs peu fortunés dont la production est essentiellement destinée à répondre à une demande nationale. Des études réalisées en Chine montrent que si l'on parvient à contrôler le ver de la capsule en tant que principal parasite, il pourrait être remplacé par des parasites secondaires comme les pucerons ou les araignées rouges. La dynamique spécifique des parasites du coton nécessite une gestion active et continue. En Chine et en Inde, il semblerait que les parasites commencent à développer une résistance à la toxine Bt. Selon le centre IDEAS (www.ideascentre.ch), certaines données semblent indiquer que la résistance des parasites se développe après une exposition prolongée au coton Bt. Les risques peuvent être atténués en adoptant des pratiques appropriées en matière de gestion des cultures,

Le coton biotechnologique : une réussite pour les agriculteurs démunis, avec les risques potentiels à moyen et long terme (suite)

comme la plantation intermittente de variétés non Bt, de façon à briser le processus de sélection chez les parasites qui favorise les espèces résistantes au Bt. La mise en place de refuges à parasites est également recommandée pour contrôler ce problème, mais cette démarche peut être difficile à mettre en œuvre et inefficace dans les petites parcelles cultivées par des petits exploitants. Le maïs non Bt représente une culture « refuge » clé dans les zones de plantation chinoises du coton Bt. Les décideurs politiques craignent que, suite à la commercialisation du maïs Bt dans les provinces du Nord-Est, les graines ne risquent de voyager rapidement vers le sud et d'être utilisées dans les zones cotonnières. Le fait de cultiver du maïs Bt et du coton Bt dans les mêmes régions risquerait de menacer les **principes de biosécurité** des petites exploitations. De plus, dans le cas des cultures dont le centre d'origine est la Chine, comme le riz ou le soja par exemple, les préoccupations en matière de biodiversité ne doivent pas être prises à la légère.

Ces processus spécifiques de gestion des récoltes sont relativement faciles à mettre en œuvre et à administrer dans les exploitations agricoles de grande taille. Pour ce qui est des petites exploitations, les pratiques respectives requièrent en revanche une action coordonnée de la part des producteurs dans chaque zone définie de production. Il s'agit là d'un problème non négligeable en Afrique où la majorité des exploitations sont de petite taille, et souvent inférieures à trois hectares. À cet égard, les organisations de producteurs peuvent avoir un rôle clé à jouer.

L'accès aux intrants agricoles demeure une question épineuse. En Inde et en Afrique du Sud, les petits exploitants qui adoptent les variétés transgéniques sont souvent les plus riches et les mieux établis, ceux qui ont accès à des terres productives et qui ont les moyens d'assumer le coût initial des graines transgéniques de coton. Dans de nombreux pays, le coton représente une culture d'exportation importante qui, bien souvent, est soutenue par une infrastructure de fourniture et de commercialisation des intrants. Aussi la question de l'accès aux intrants et à la biotechnologie agricole doit-elle être abordée.

Source : Hitimana et Hussein (2006), expériences de biotechnologie agricole : quels enjeux pour l'Afrique de l'Ouest ? CSAO/OCDE, Paris.

400 à 500 kilos par hectare, le rendement des champs sud-africains reste inférieur à celui de certains pays d'Afrique de l'Ouest (il est environ deux fois supérieur au Mali, par exemple).

L'un des points essentiels qui est ressorti de cette conférence est la **nécessité d'instaurer une coopération régionale et des partenariats sur la science et la technologie**. Les ressources financières et techniques étant limitées, il est plus efficace d'identifier les problèmes et d'appliquer les connaissances scientifiques pour trouver des solutions au niveau régional. Le rôle des institutions régionales actives dans les domaines de l'économie et de la recherche comme la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS a été déclaré de première importance, tout comme celui de nouvelles organisations telles que la Fondation africaine pour la technologie agricole (FATA). Étant donné la dépense que représente la mise en place de systèmes de réglementation dédiés aux biotechnologies, la réunion a souligné l'utilité de développer un système de réglementation harmonisé, transparent et prévisible au niveau régional.

En janvier 2005, une rencontre s'est tenue à Bamako, au Mali, consacrée à la place qu'occupe le coton dans les négociations commerciales de l'OMC. Cette rencontre a réuni à Washington des ministres et des ambassadeurs ouest-africains du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal, du Tchad, ainsi que des représentants du gouvernement américain. La déclaration finale a cependant précisé que le coton Bt n'était pas forcément la solution miracle aux actuelles négociations commerciales internationales et à la crise du sous-secteur du coton.

La conférence ministérielle régionale de la CEDEAO consacrée aux biotechnologies en Afrique de l'Ouest, qui a eu lieu à Bamako en juin 2005, a conduit à un accord sur la mise en place d'une structure régionale visant l'introduction des biotechnologies agricoles en Afrique de l'Ouest⁵. Il semblerait que la plupart des pays de la région s'apprêtent maintenant à prendre des mesures pour adopter le coton Bt au cours des mois et des années à venir, même si certains pays, comme le Bénin, font encore preuve de réticence. Cette rencontre a également été l'occasion de décider d'un certain nombre d'actions concrètes pour parvenir à une collaboration régionale sur les biotechnologies et la biosécurité. Parmi ces recommandations, les ministres ont encouragé la CEDEAO à développer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du programme et à organiser la prochaine conférence ministérielle à Accra, au Ghana, en juin 2006.

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest et la société civile ont des perspectives différentes quant à l'introduction des biotechnologies dans le domaine agricole et notamment du coton Bt. Cependant, la fermeté de la position de l'Afrique de l'Ouest dans les négociations commerciales internationales relatives au coton a encore été renforcée par le fait que les producteurs, le secteur privé, la société civile et les gouvernements ont adopté une position homogène au niveau régional et international. Il serait important que ces intervenants et ces preneurs de décisions ouest-africains établissent au niveau régional une position et une approche communes sur l'introduction

Questions clés

- Certains pays ont accueilli favorablement le coton génétiquement modifié et étendent rapidement les superficies dédiées à sa culture, alors que leurs voisins continuent à se montrer réticents. Ceux qui tardent à adopter le coton Bt risquent de perdre leur avantage concurrentiel dans un marché difficile où la tendance des prix est à la baisse, tandis que ceux qui ont choisi de le cultiver doivent tenir compte des inquiétudes liées aux risques potentiels que peut poser, à moyen et à long terme, le coton Bt sur le plan environnemental et humain ainsi qu'en termes d'équité. La possibilité que les produits du coton pénètrent dans la chaîne alimentaire par le biais de l'huile de coton et affectent les autres cultures constitue pour certains une véritable préoccupation. D'autres estiment que les biotechnologies réduiront les risques (liés à l'utilisation de pesticides, par exemple) et ne posent aucun problème pour la santé publique puisqu'il ne s'agit pas d'un produit alimentaire. Les protocoles internationaux stipulent que les pays qui adoptent les biotechnologies devront mettre en place des procédures de surveillance et de réglementation au niveau national. Les biotechnologies pouvant avoir des effets dépassant les frontières nationales et affecter d'autres cultures (par le biais de la pollinisation, par exemple), **devrait-on envisager une coordination régionale ainsi que des mesures dédiées à la surveillance et à la réglementation de l'introduction du coton Bt ?** Une telle démarche permettrait d'obtenir une évaluation équilibrée des avantages et des risques que représentent les biotechnologies pour les différents producteurs à court et moyen terme. Le cas échéant, quel organisme régional serait le mieux à même d'assumer cette fonction? Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience des autres régions en voie de développement en matière d'élaboration de mécanismes réglementaires (ex. : Afrique australe/SADC)?
- Étant donné l'utilisation croissante du coton génétiquement modifié au niveau international (il devrait représenter 50 % de la production mondiale d'ici 2007), l'adoption du coton Bt sera-t-elle garante d'une hausse de la productivité, de la compétitivité et de la durabilité du coton africain? Quelles en sont les implications au niveau de la durabilité environnementale et financière?
- Quel sera le coût d'une dépendance accrue vis-à-vis de « l'agrobusiness » en vue d'un approvisionnement en plantes transgéniques? Dans les pays où le coton Bt sera introduit, comment assurer l'accès des producteurs, quelle que soit la taille de leur exploitation?
- Dans un environnement caractérisé par une rude concurrence de la part des produits synthétiques et une production mondiale en hausse, le coton ouest-africain standard et le coton biologique bénéficient-ils d'une demande suffisante pour représenter une alternative viable au coton Bt? L'Afrique a-t-elle intérêt à développer la niche commerciale du coton biologique?

des biotechnologies, notamment du coton Bt. À cet égard, la mise en place d'un mécanisme régional de surveillance et de réglementation de l'introduction des biotechnologies pourra constituer un atout. Les biotechnologies ne doivent cependant pas être considérées comme un remède miracle. La recherche et l'innovation peuvent contribuer de différentes façons à résoudre les contraintes de production et de rentabilité du coton de qualité. Certains sont d'avis que les technologies de lutte intégrée contre les parasites représentent une alternative viable au coton Bt. En outre, les difficultés d'ordre plus général rencontrées par la recherche agricole au niveau national et régional doivent être résolues : meilleur accès des scientifiques aux techniques informatiques, expérience accrue des méthodes participatives et des approches consultatives, etc.

3. Relations entre la production cotonnière et céréalière

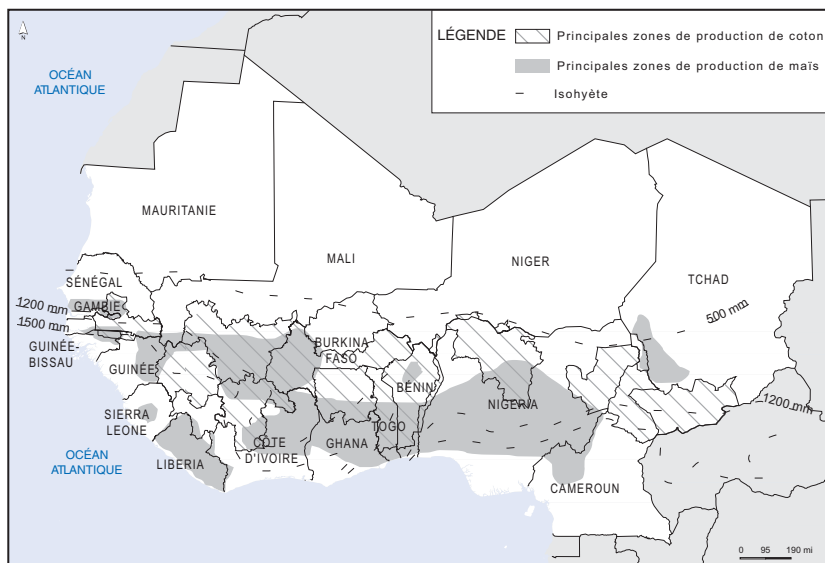
Les zones de savane d'Afrique de l'Ouest ont toujours été bien adaptées à la culture cotonnière et céréalière. Dans un rapport rédigé pour le SCSAO sur les dimensions régionales et spatiales du développement en Afrique de l'Ouest, le géographe Roland Pourtier confirme la coexistence historique de la culture vivrière et de la culture de rente, et la rotation s'opérant de l'une à l'autre, dans les exploitations agricoles de la région :

« Mieux arrosée que le Sahel et en cela épargnée par les crises climatiques extrêmes, la zone des savanes constitue la colonne vertébrale de l'Afrique de l'Ouest. Au traditionnel mils et sorgho s'ajoute, depuis le XV^e siècle, le maïs. La culture, la conservation, la commercialisation et les usages des céréales sont communs à l'ensemble des pays de savane. Aux espaces des céréales se superposent ceux du coton. Culture vivrière et culture de rente sont en général associées dans les exploitations, la succession coton/céréales sur une même parcelle permettant à celui-ci de bénéficier de l'arrière-effet des engrais apportés à celui-là.⁶ »

Il est même possible qu'une forte corrélation existe entre la hausse de la production cotonnière et la hausse de la production céréalière. Les données relevées au Burkina Faso révèlent que la succession maïs/coton est bénéfique à la fertilité du sol. L'engrais utilisé pour le coton permet d'améliorer la production du maïs cultivé dans les champs de coton l'année suivante. Cependant, une utilisation aussi intensive du sol et certaines des contraintes qu'impose la culture du coton sur les éléments nutritifs du sol et sur l'eau peuvent dans le temps engendrer une dégradation des terres (Harsmar 2004). Les trois cartes ci-dessous se basent sur des informations communiquées par la FAO pour illustrer la corrélation existant entre les zones cotonnières et céréalières de manière plus détaillée.

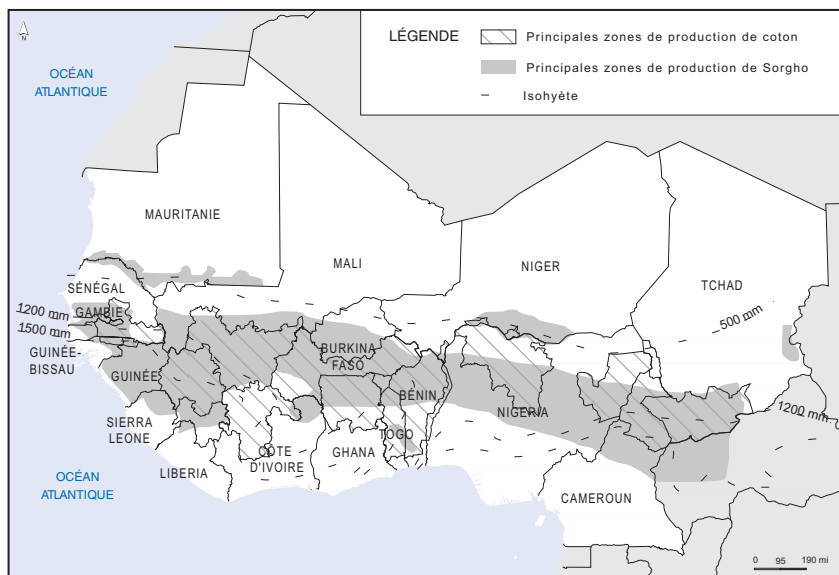
Les études ECOLOC menées dans les années 1990 par le Secrétariat du CSAO sur les économies locales dans la région de Sikasso au Mali indiquent que l'assouplissement réglementaire du système de soutien à la production

Graphique 3.1. Principales zones de production de coton et du maïs en Afrique de l'Ouest



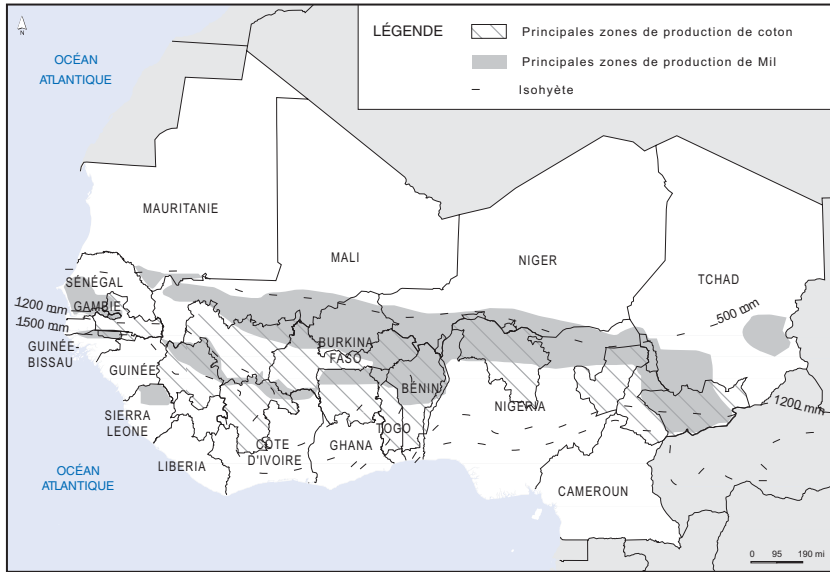
Source : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et FAO Smiar.

Graphique 3.2. Principales zones de production de coton et du sorgho en Afrique de l'Ouest



Source : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et FAO Smiar.

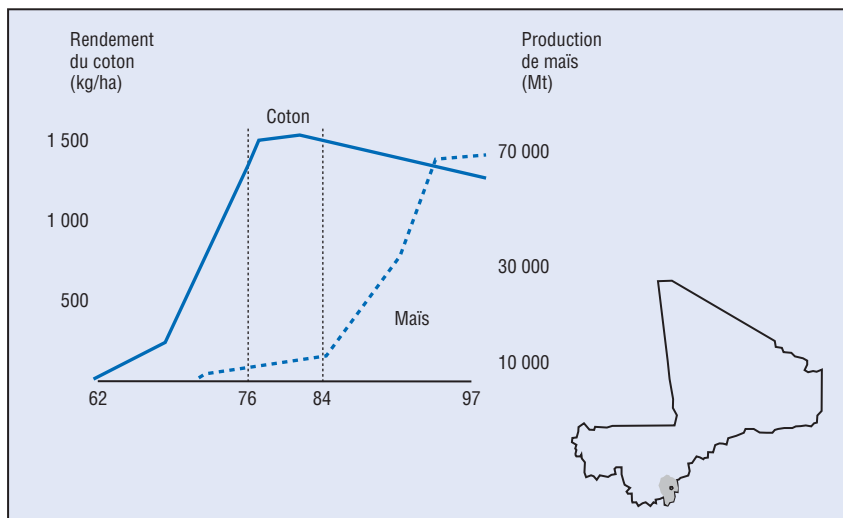
Graphique 3.3. Principales zones de production de coton et de mil en Afrique de l'Ouest



Source : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et FAO Smiar.

cotonnière au milieu des années 80 a permis aux agriculteurs de gérer librement la répartition des intrants agricoles. En même temps, la CMDT a pris des mesures pour inciter les agriculteurs à augmenter leurs rendements de 200 kg à 1 600 kg, les encourager à limiter les zones consacrées à la culture du coton, et leur fournir des engrais, qu'ils ont utilisés sur leurs diverses parcelles, y compris dans leurs champs de maïs, cette céréale connaissant une demande croissante dans les villes. Le maïs est alors devenu une culture de rente majeure. Les agriculteurs se sont mis à employer de plus en plus souvent des charrues tirées par des animaux afin d'étendre les zones de culture. Ils ont ainsi transféré la traction animale des champs de coton à d'autres champs, et commencé à intégrer les activités dédiées à la culture à celles du bétail. Une tendance similaire a été observée à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, et à Korhogo, en Côte d'Ivoire : de 1984 à 1997, la taille moyenne des exploitations agricoles de la région de Sikasso est passée de 1 à 3 voire 4 hectares. Entre 1977 à 1997, la production annuelle de maïs est passée de 10 000 à 70 000 tonnes. En même temps, tandis que les rendements chutaient, la superficie consacrée à la culture du coton est passée de 15 000 à 78 000 hectares. Cependant, cette évolution a été freinée par la réduction ou la modification des mesures d'incitation à l'attention des agriculteurs (Fok, communication personnelle).

Le graphique 3.4 ci-dessous illustre à nouveau l'interdépendance de la production du coton et du maïs à Sikasso. Il montre l'essor remarquable de ces

Graphique 3.4. **Relations entre la production du maïs et la production du coton à Sikasso (Mali) : 1962-1997**

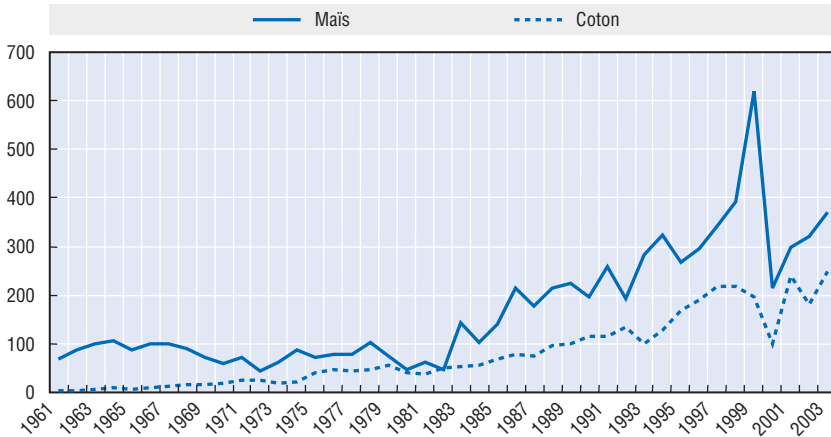
Source : CSAO/OCDE (étude ECOLOC menée à Sikasso).

cultures et la manière dont la courbe du maïs suit de près celle du coton, avec un écart initial de 10 ans qui se réduit néanmoins rapidement.

Confirmant l'existence d'une corrélation entre les deux tendances, la production de maïs a également décliné lorsque celle du coton a considérablement fléchi de 2000 à 2001 (graphique 3.5), essentiellement en raison d'une grève prolongée des producteurs de coton soucieux de faire connaître au gouvernement leur mécontentement quant aux réformes adoptées dans le sous-secteur coton. Il est cependant important de noter que le maïs est cultivé pour les marchés africains où la demande est variable et limitée. Par conséquent, il s'agit pour l'instant d'une culture de rente marginale par rapport au coton. Cet exemple souligne malgré tout que si le système de production cotonnière est sérieusement affecté, la production du maïs et du mil pourrait elle aussi souffrir, d'où peut-être une volonté des agriculteurs de se désengager de l'économie de marché. Ces stratégies auraient de fortes chances de réduire l'ensemble des excédents agricoles et la valeur ajoutée disponible, d'où des effets négatifs en termes de pauvreté, de sécurité alimentaire et de nutrition.

Le graphique 3.5 montre que les productions du coton et du maïs ont toutes deux enregistré une évolution similaire et une certaine interdépendance au Mali ces dernières décennies. La hausse majeure de la production du maïs s'est effectuée parallèlement à la hausse de la production cotonnière. Plus récemment, la trajectoire décrite par le maïs semble être restée à la hausse, tandis que le coton a stagné.

Graphique 3.5. **Évolution de la production de coton et de maïs au Mali 1961-2003 (milliers de tonnes)**



Source : FAO. Voir <http://apps.fao.org/faostat>.

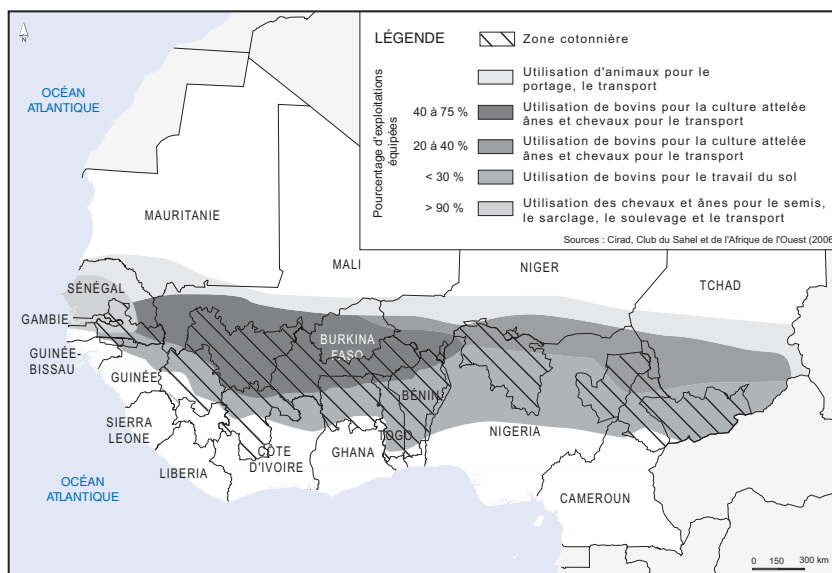
La principale raison de cette relation n'est pas une intervention de l'État ou l'adoption de mesures incitatives, ces dernières s'étant progressivement raréfiées dès la moitié des années 1980. Les facteurs dominants de cette hausse ont plutôt été la croissance urbaine rapide, la hausse de la demande dans les pays voisins, la mise à disposition d'intrants par l'intermédiaire du système de soutien à la production cotonnière et la relation bénéfique entre le maïs et le coton (c'est-à-dire la capacité à passer à une culture du maïs, qui engendre des rendements plus élevés par hectare que d'autres céréales clés, permettant ainsi aux agriculteurs d'affecter davantage de leurs terres au coton). Une relation similaire a été observée par des acteurs régionaux d'autres zones entre le coton et des cultures céréalières vivrières traditionnelles telles que le mil et le sorgho, même s'il s'agit là d'observations empiriques. Cette relation provient principalement du partage des intrants, de l'existence d'une infrastructure, de l'innovation technique, de l'accès aux services agricoles et de la hausse des capacités d'investissement dans l'agriculture imputable aux revenus monétaires du coton. **Ces exemples illustrent également la capacité de diversification de l'agriculture familiale en fonction de l'évolution des mesures d'incitation et de la demande, lorsque les conditions s'y prêtent.**

Ce processus s'accompagne d'une transformation de l'agriculture, avec l'introduction de la rotation des cultures et de systèmes agricoles mixtes associant des activités de culture et de bétail et se substituant aux formes traditionnelles d'agriculture itinérante. Le défi actuel consiste à introduire des méthodes efficaces de régénération des sols et à veiller à ce qu'aucun terrain ne soit en friche. Une transformation similaire semble avoir commencé dans

d'autres régions du Sahel. Les études ECOLOC réalisées à Korhogo et à Bobo-Dioulasso ont également permis d'observer une évolution à cet égard, avec des différences mineures. Par ailleurs, selon Géraud Magrin, la détérioration du climat politique conjuguée à la volatilité des prix du coton engendre des modifications semblables dans le sud du Tchad. Bien que le niveau d'urbanisation de cette région soit faible et que la capitale, N'Djamena, soit éloignée des zones de production, la demande intérieure de céréales a dans l'ensemble augmenté en raison de la hausse de la demande urbaine dans les pays voisins (par exemple, au Cameroun et en République centrafricaine). Les producteurs de coton tchadiens se consacrent à une production de céréales destinée à ces pays, malgré les problèmes liés à l'éloignement et à la médiocrité des réseaux de transport.

La culture du coton semble avoir joué un rôle déterminant au niveau des systèmes agricoles des régions de Sikasso et de Bobo-Dioulasso. Elle est liée à la diversification agricole ainsi qu'à l'introduction de nouvelles techniques d'utilisation du bétail, principalement l'introduction de la traction animale (graphique 3.6). Dans ces régions, le coton a contribué à l'émergence d'une culture mixte, à savoir du mil, du sorgho et, depuis une vingtaine d'années, du maïs. En effet, le maïs est devenue la culture dont on sait qu'elle permet

Graphique 3.6. **Traction animale et zones cotonnières en Afrique de l'Ouest**



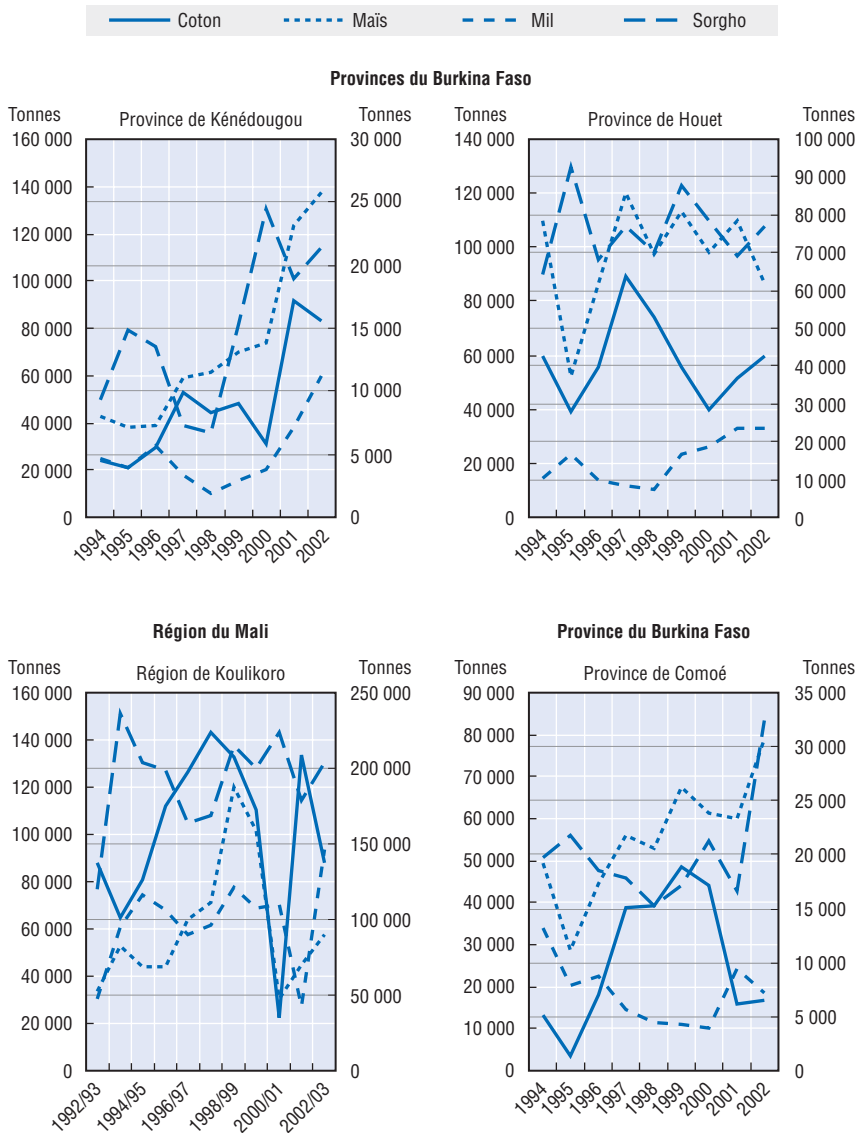
Source : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/CSAO 2006. www.atlas-ouestafrique.org.

d'obtenir les meilleurs résultats si elle est associée à celle du coton, des prestataires de services agricoles ayant encouragé une telle association, fourni un accès aux intrants ainsi qu'un soutien des activités post-récolte et marketing⁷. Les données recueillies au niveau des départements et des districts de l'Afrique de l'Ouest peuvent concourir à illustrer le rôle du coton dans la promotion de la production céréalière – notamment du maïs, du mil et du sorgho, trois produits clés pour la sécurité alimentaire. Soulignant les exemples relevés au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, les tableaux suivants illustrent la corrélation existant entre le coton et les céréales au niveau local.

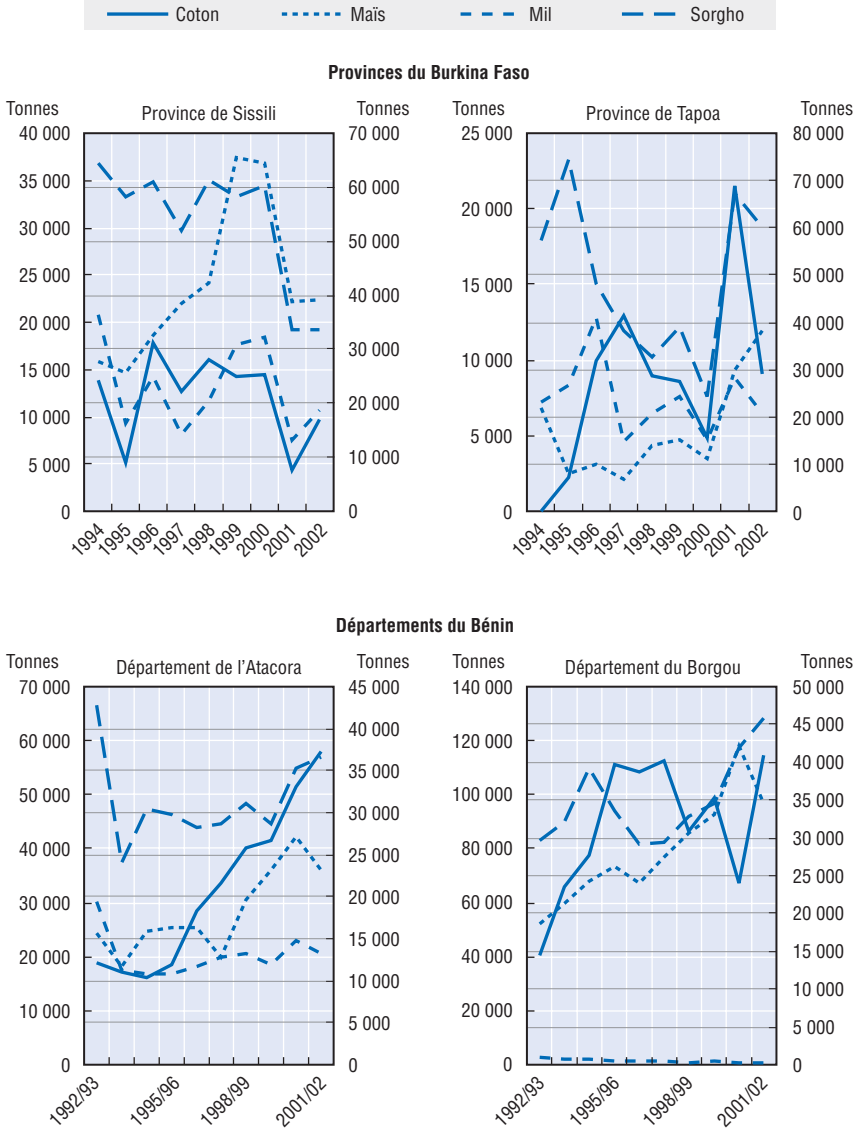
Les relations entre la production cotonnière et céréalière varient en fonction de la zone de production. Dans les régions de Sikasso, de Korhogo et de Bobo-Dioulasso, l'association coton/maïs est plus prononcée que dans d'autres régions. En revanche, l'association coton/sorgho/mil semble plus fréquente dans les provinces burkinabè de la Tapoa et de la Sissili. Le type d'association change constamment en fonction des opportunités et des contraintes posées par les marchés, de la disponibilité et du caractère économiquement viable des intrants, et de l'évolution de l'environnement naturel et politique.

Malgré le rôle apparent de stimulus qu'exerce la production cotonnière sur la production céréalière dans certaines zones, la relation entre statut nutritionnel et production cotonnière est complexe. D'un côté, les données présentées ici mettent en relief une relation positive entre la production cotonnière et les revenus monétaires dégagés les bonnes années, qui devrait accroître la capacité des ménages ruraux à acheter des denrées alimentaires. Cependant, une série d'études approfondies menées sur le terrain dans le cadre du projet « Mali Agricultural Growth-Nutrition Linkages » de l'université de l'État du Michigan semble indiquer que le statut nutritionnel et l'accès à la nourriture peuvent, dans certaines régions de production cotonnière, être inférieurs à d'autres régions, tout particulièrement pour ce qui est des groupes vulnérables, notamment les enfants⁸. L'une des études du projet souligne que jusqu'à 50 % des enfants âgés de 12 à 17 mois présentent un retard de croissance dû à la malnutrition dans les zones cotonnières, contre quelque 32 % dans les zones consacrées à la culture céréalière. L'étude indique que le problème est en partie lié à une question de genre : dans les familles qui cultivent le coton, une part plus importante du revenu des ménages tend à être gagnée par l'homme, chef de famille. Les fluctuations du prix du coton (et donc des revenus des ménages), l'absence de conseils nutritionnels et le manque de suivi dans les centres de santé, ou encore les conditions de préparation des aliments et les habitudes alimentaires, qui sont loin d'être optimales, contribuent également à cette situation. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour confirmer la relation entre nutrition et production cotonnière, et les facteurs causaux sous-jacents à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

Graphique 3.7a. **Évolution de la production cotonnière et céréalière dans différentes régions du Burkina Faso, du Mali et du Bénin**



Graphique 3.7b. **Évolution de la production cotonnière et céréalière dans différentes régions du Burkina Faso, du Mali et du Bénin**



Les agriculteurs africains ont démontré qu'ils sont prêts à adapter leurs stratégies dédiées au maintien de leurs moyens d'existence, lorsque cela est possible et bénéfique, à s'adapter à la demande et à diversifier leurs activités. Ils y sont d'ailleurs incités. Diverses propositions ont été faites à cet égard,

Questions clés

- La relation entre production cotonnière et production céréalière varie-t-elle en fonction de la zone géographique ou agro climatique? Les politiques, conditions agro-écologiques ou stratégies agricoles dont le rôle est prépondérant sont-elles définies par la culture et les pratiques?
- La relation entre pastoralisme, élevage, production laitière et production cotonnière est-elle toujours positive dans toute la région? Quelle sera l'incidence d'une baisse de la production cotonnière sur la production de bétail et l'approvisionnement en lait et en viande à moyen et court terme?
- Quels sont les liens entre la production cotonnière, l'accès à l'alimentation et la nutrition? Dans les zones de production cotonnière où le statut nutritionnel infantile est faible, quels sont les facteurs déterminants sous-jacents? Comment encourager une répartition intraménages équitable des avantages que présentent les revenus monétaires dégagés du coton?

reposant notamment sur la promotion de la production de gomme arabique, de carburants végétaux ou de noix de cajou, ou sur des stratégies de diversification associées à des méthodes de conservation de l'eau (cf. Fok *op. cit.*). La diversification peut toutefois s'avérer très difficile dans de nombreuses régions du Sahel où la mise en place d'activités nouvelles nécessite des investissements de départ que, dans bien des cas, les bailleurs de fonds ne veulent pas prendre en charge. Ce phénomène concerne les zones isolées situées à l'écart des villes et de leur marché céréalier. Il existe en effet peu d'alternatives aux cultures de rente et aux autres sources de revenus. Même si une certaine diversification est envisageable, un déclin durable de la production de coton pourrait s'accompagner au niveau local d'un déclin de la culture du maïs et des autres céréales, avec peut-être des conséquences inattendues sur l'approvisionnement des centres urbains en céréales alimentaires, sur les recettes des exploitants et sur la sécurité alimentaire. Au niveau national, un déclin menacerait la stabilité des budgets des États en affectant les recettes d'exportation.

Pour les pays sahéliens et les zones dépendant davantage de la production cotonnière, une transition à plus long terme s'impose sans doute. Celle-ci consisterait à investir dans des activités économiques alternatives et viables, et à créer de nouveaux marchés, parallèlement à un retrait progressif du soutien accordé au sous-secteur coton, sur une période de 10 à 20 ans.

Une **réforme progressive du système cotonnier africain semble nécessaire** étant donné, d'une part, le rôle important que joue le sous-secteur au niveau de l'innovation, du développement et des moyens d'existence agricoles, et,

d'autre part, le maintien des aides allouées par des pays membres de l'OCDE à leurs producteurs de coton, notamment aux États-Unis et en Europe, susceptibles d'entraîner les prix à la baisse. Les pays Développés, ainsi que la Chine, restent la plupart du temps des consommateurs nets, qui ont besoin de quantités de coton considérables pour satisfaire la demande de leur industrie textile; c'est la raison pour laquelle le soutien agricole n'a qu'une incidence minime sur le marché international.

4. Accès à l'infrastructure et aux services

La production cotonnière a conduit au développement d'infrastructures socio-économiques et de services mis à la disposition des agriculteurs au moyen de deux approches différentes. Dans des pays comme le Mali, ce que l'on a baptisé le « système cotonnier » est né de la très haute importance historique des sociétés cotonnières. Dans d'autres, notamment au Tchad, les communautés ont pu se servir des paiements versés aux producteurs de coton pour investir dans des services sociaux locaux.

Dans les pays traditionnellement dotés d'un système cotonnier bien coordonné, un réseau élaboré de services de soutien aux producteurs et d'infrastructures ont contribué à faciliter l'accès des exploitants et, dans bien des cas, de la communauté au sens large, aux intrants et aux services agricoles, aux nouvelles compétences telles que la gestion organisationnelle, aux centres sanitaires, aux pharmacies, aux écoles et aux routes. Cela concerne particulièrement les principaux producteurs de la zone du franc CFA. Ces services coordonnés et cette infrastructure, conçus pour accroître et appuyer la productivité d'un secteur stratégique de l'économie, ont été fournis par l'État ou les sociétés cotonnières nationales. L'objectif était également d'inciter les jeunes gens éduqués vivant dans les zones urbaines à retourner en zone rurale et à investir dans le développement rural, même s'il est difficile de savoir si cet objectif a été atteint. Le système de soutien intégré a par conséquent contribué à une amélioration du bien-être et du développement humain, et pourrait servir de modèle afin d'encourager la contribution de l'agriculture au développement global dans d'autres zones. Une analyse rapide des données disponibles sur le Mali à la fin des années 80 met en évidence une corrélation entre les zones cotonnières et l'amélioration de l'accès aux services sociaux, économiques et productifs (voir les tableaux ci-dessous).

Il est possible que la prestation de services ait grandement contribué à l'instauration d'une relation entre la production céréalière et la production cotonnière, et d'une révolution agricole dans certaines régions. Or les réformes du sous-secteur coton en cours dans certains pays d'Afrique de l'Ouest pourraient engendrer une réduction de ces services (voir l'encadré sur les services agricoles au Mali ci-dessous). Un effondrement de la production

cotonnière imputable à une chute des prix et aux réformes affectant la prestation de services dans les zones cotonnières pourrait avoir des conséquences involontaires non seulement sur le développement agricole au sens large, mais également sur le développement humain et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette relation mérite d'être analysée de manière plus poussée au moyen de travaux sur le terrain consacrés à l'évolution des moyens d'existence et à l'accès aux services dans les zones cotonnières par rapport aux zones non productrices de coton sur la période actuelle. Si l'accès à ces services, tout comme les indicateurs du développement humain, s'est détérioré, un investissement continu dans ces services pourrait être justifié.

D'autres exemples relevés au Mali et au Tchad illustrent l'importance du système de soutien à la production cotonnière en termes d'accès à l'infrastructure et aux services. En plus de soutenir la production agricole, les sociétés cotonnières telles que la CMDT au Mali ont apporté des infrastructures économiques (par exemple, la construction de routes en zone rurale) et des infrastructures sociales (par exemple, la formation des représentants d'organisations de producteurs; les services de santé et d'éducation; l'accès à l'eau potable) afin d'améliorer la productivité globale du système et, plus généralement, le développement humain⁹. Dans un premier temps, la CMDT s'est consacrée à un mandat économique plus étroit. Le gouvernement l'a ensuite chargée d'une mission plus vaste, à savoir la prestation de services, tirant parti de son réseau de personnels, des liens qu'elle entretient avec les communautés rurales démunies et de la puissance du soutien externe apporté par les bailleurs de fonds aux initiatives de développement rural intégrées. Proposés à l'ensemble de la communauté, ces services ont permis d'améliorer les moyens d'existence des producteurs de coton, mais également d'autres catégories de la population. De ce fait, en 1987, des régions comme celles de Koulikoro et de Sikasso semblaient disposer d'une meilleure infrastructure socio-économique que d'autres régions du Mali, à l'exception de Bamako, la capitale. Par exemple, le rapport habitants/école et habitants/dispensaire était généralement supérieur dans les régions productrices de coton (voir tableau 3.1). Il serait utile de connaître les chiffres actuels, après plusieurs années de réforme, d'ajustement et de libéralisation économiques et de croissance démographique. Qui plus est, il serait important de confirmer l'incidence qu'ont eu la réforme et le désengagement de certaines fonctions sociales sur le développement humain global de la production cotonnière dans ces zones.

Au Tchad, la situation est quelque peu similaire : « Pour les villages de la zone cotonnière, les recettes du coton constituent la seule source de développement communautaire permettant de répondre aux besoins élémentaires et d'améliorer la qualité de vie.¹⁰ » Le développement communautaire repose sur des investissements dans les ressources collectives villageoises : écoles, dispensaires, groupes de crédit, entrepôts, pompes à eau,

Tableau 3.1. Répartition des services sociaux au Mali (1987)

Régions (1987)	Population	Nombre d'habitants par dispensaire	Nombre d'habitants par école	Nombre d'habitants par point d'eau potable	Dispensaires (%)	Écoles (%)	Points d'eau potable (%)
Kayes ¹	1 066 968	9 198	5 009	82 074	13.86	12.95	1.51
Koulikoro ¹	1 197 770	4 970	3 103	9 818	28.79	23.47	14.15
Sikasso ¹	1 310 750	7 490	4 648	15 066	20.91	17.14	10.09
Ségou ¹	1 339 650	11 450	5 902	6 665	13.98	13.8	23.32
Mopti	1 282 600	11 660	7 329	80 163	13.14	10.64	1.86
Tombouctou	459 316	17 666	7 291	45 932	3.11	3.83	1.16
Gao	380 725	15 229	5 288	38 073	2.99	4.37	116
Bamako	658 287	24 381	2 900	1 633	3.22	1.38	46.75
Total	7 696 066	12 755			100	100	100

1. Zones productrices de coton au Mali.

Source : Étude d'investigation et de diagnostic sur la situation de l'aménagement du territoire au Mali, novembre 2003.

etc. Ces ressources sont également mises à la disposition des individus ne travaillant pas dans la production cotonnière. Les agriculteurs craignent que ces financements ne disparaissent avec la réforme en cours du sous-secteur coton. Si tel devait être le cas, les recettes ou les ressources affectées à l'entretien ou au remplacement des équipements locaux et des infrastructures locales s'en trouveraient réduites.

Cependant, en termes d'accès aux services agricoles, les données sont moins explicites : la société cotonnière burkinabè, la SOFITEX, dispose de ses propres agents de vulgarisation depuis 1992, qui sont environ 480 pour 200 150 producteurs de coton. Cela représente 2 agents de vulgarisation pour 1 000 agriculteurs, moins que le minimum recommandé par la FAO. Même si, aujourd'hui, les agents de vulgarisation du sous-secteur coton malien sont plus nombreux, le rapport agents/producteurs reste relativement bas (4 agents pour 1 000 agriculteurs). Le tableau 3.2 indique le nombre d'agents de vulgarisation dans le sous-secteur coton malien. Ce rapport doit être analysé en tenant compte des agriculteurs formés pour jouer un rôle de vulgarisation auprès d'autres agriculteurs. Au Mali, les équipes techniques des associations de villageois sont tenues de fournir aux agriculteurs, au niveau local, un soutien technique assuré jusque-là par les agents de vulgarisation. D'après certains intéressés, ce système de relais aurait remporté un assez grand succès comparé aux systèmes de vulgarisation gouvernementaux mis en place selon une méthodologie reposant sur la formation et des visites, et qui ont affiché certaines faiblesses (cf. Fok op. cit.).

Tableau 3.2. **Agents de vulgarisation dans le système cotonnier malien**

	1998	1999	2000	2001
Nombre total d'agents techniques de la CMDT	1 187	1 160	1 126	1 191
Nombre total d'agents techniques de l'OHVN		153	160	156

Source : Données recueillies par Resocot IER/CIRAD, 2003. CMDT : Compagnie malienne de développement des textiles. OHVN : Office de la Haute Vallée du Niger.

5. Développement institutionnel et organisations de producteurs

L'autre développement clé est le fait que le soutien historique accordé par les sociétés cotonnières ou les agences de développement des zones cotonnières a facilité l'essor d'organisations de producteurs puissantes. Par exemple, au Burkina Faso, l'UNPCB est devenue une influente organisation nationale de producteurs de coton prête à représenter et à défendre les intérêts de ses membres au sein de forums politiques nationaux, régionaux et internationaux.

Les producteurs participent effectivement davantage à l'élaboration des politiques agricoles nationales et régionales, bien que les représentants des producteurs ne contribuent pas systématiquement à la prise de décisions relatives au sous-secteur coton. Il convient cependant de noter que toutes les organisations de producteurs ne sont pas structurées de la même manière, ni proches de leurs membres, et ne sont pas non plus capables d'interagir efficacement dans l'arène politique nationale, régionale ou internationale. Le développement des filières, axé sur un renforcement des organisations de développement communautaire et de producteurs dans la zone du franc CFA, a amélioré non seulement les capacités techniques et productives du sous-secteur coton, mais également les pratiques agricoles et les conditions de vie globales. Cette amélioration est due aux revenus du coton, mais aussi aux activités secondaires : coordination de la commercialisation des céréales ; soutien des activités économiques supplémentaires (par exemple, le soutien accordé par la CMDT en faveur du développement du bétail et des activités génératrices de revenus pour les femmes du Mali).

6. Équité et développement durable

Comme nous l'avons observé précédemment, les structures de soutien à la production cotonnière en Afrique de l'Ouest font que les producteurs de coton et leurs familles bénéficient souvent d'effets multiplicateurs qui les rendent moins vulnérables à la pauvreté et améliorent leurs revenus monétaires et leur accès aux écoles et aux cliniques (grâce aux revenus supplémentaires dégagés ou aux services fournis par les sociétés cotonnières). Cependant, la relation entre production cotonnière et niveaux de nutrition reste à explorer. Qui plus est, les questions relatives au genre, à l'équité et à la durabilité de la production et du commerce du coton sont complexes.

Par ailleurs, il serait intéressant de réfléchir à l'**impact de la production cotonnière sur les questions de genre et d'équité**. D'autres études plus détaillées, que nous ne citerons pas dans le cadre du présent rapport, ont été consacrées à cette question. Il convient de noter que du fait des réussites liées au coton, ainsi que du meilleur accès des producteurs de coton aux services et de leur plus grande capacité à se sortir de la pauvreté, cette catégorie d'exploitants a eu tendance à être considérée comme mieux lotie. La nécessité de continuer d'octroyer une aide gouvernementale et un soutien pour développer un sous-secteur productif tel que le coton, a été mise en question, le contexte politique étant davantage favorable à une réduction de la pauvreté au moyen de programmes d'aide et de développement. Qui plus est, les sociétés cotonnières sembleraient utiliser les ressources avec une certaine inefficacité, c'est pourquoi, à l'heure actuelle, les institutions financières internationales mettent l'accent sur le processus de réforme et de privatisation du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest. Cependant, si les revenus de la production cotonnière n'ont pas toujours été distribués de manière équitable, plusieurs éléments suggèrent que la production cotonnière et les effets multiplicateurs connexes ont engendré un changement social positif en zone rurale. Certes, l'incidence de la production cotonnière n'a pas toujours été positive : conflits intergénérationnels relatifs au contrôle des moyens de production et des bénéfices, transformation des fermes agricoles, etc. Toutefois, les revenus de la production cotonnière et le système de soutien ont permis aux femmes et aux enfants de se faire entendre, d'acquérir de nouvelles compétences et d'accéder aux moyens de production.

La **durabilité** de la production cotonnière constitue une considération clé. La durabilité revêt trois dimensions : économique, environnementale et sociale. Dans le contexte économique international et environnemental actuel, il est compréhensible que la durabilité environnementale, économique, financière et sociale du coton ouest-africain soit jugée préoccupante. L'UNCTAD a organisé en mars 2005 un atelier politique régional majeur sur cette question réunissant d'importantes agences internationales, des ministères d'Afrique de l'Ouest, des représentants du secteur privé et des producteurs. L'atelier a notamment porté sur l'étude d'un rapport détaillé consacré à la durabilité du sous-secteur coton dans les principaux pays producteurs de coton ouest-africain, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo¹¹. L'objectif de l'étude consistait à identifier une méthode permettant d'optimiser la productivité des systèmes de production agricole cotonnière en Afrique de l'Ouest, tout en assurant leur durabilité. L'étude a également suggéré l'adoption d'un programme propice à l'amélioration de la durabilité de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En ce qui concerne la durabilité environnementale, l'étude a mis en relief les effets sanitaires et environnementaux néfastes d'une utilisation inadaptée de pesticides chimiques, d'engrais dont l'emploi est interdit, ainsi que d'autres intrants. Elle a souligné la nécessité d'opter pour des substances et des intrants biologiques, bien que la viabilité économique de ce genre d'approches soit difficilement identifiable à court terme. De toute évidence, il serait impossible de maintenir les mêmes niveaux de production en Afrique de l'Ouest si l'on tentait de passer entièrement à une production biologique.

Bien que le coton africain soit généralement de bonne qualité et compétitif, la réunion de l'UNCTAD a confirmé que le mode de fonctionnement de la chaîne de valeur, les réseaux d'approvisionnement en intrants, l'assurance qualité et le marketing mériteraient de faire l'objet d'améliorations majeures. La culture du coton nécessitant une grande quantité d'intrants, les conséquences environnementales de l'exploitation des intrants doivent être soigneusement prises en compte étant donné les objectifs de durabilité du sous-secteur. Chaque aspect de la durabilité doit être traité :

- **durabilité sociale** (renforcement des organisations de producteurs de coton; intensification de la participation des producteurs aux chaînes de valeur internationales; promotion de l'égalité des genres et d'un accès équitable aux services et avantages issus de la production cotonnière, etc.) ;
- **durabilité économique** (amélioration de l'accès aux intrants, de l'offre et de la mise sur le marché en vue d'accroître la productivité; développement de la qualité et de la traçabilité des produits pour pouvoir commercialiser le coton sur les marchés internationaux et exploiter les opportunités offertes par les initiatives menées dans le domaine du commerce équitable; hausse de la valeur ajoutée au moyen, par exemple, d'efforts dédiés au développement d'activités reposant sur la transformation de la fibre et de la graine de coton en Afrique de l'Ouest, notamment l'huile et l'alimentation animale; mise en œuvre de dispositifs de crédit et de financement efficaces et souples, etc.). D'après certains experts, la durabilité du sous-secteur coton dépendrait désormais d'un renforcement des capacités dédiées à la transformation du coton fibre en Afrique de l'Ouest et au commerce régional des produits finis.
- **durabilité environnementale** (hausse de la fertilité des sols; accroissement de l'utilisation d'engrais et de pesticides biologiques chaque fois que cela est possible; et développement à la fois des marchés régionaux pour les produits du coton et des marchés internationaux pour le coton d'origine africaine).

Il convient d'agir de toute urgence sur les points suivants :

- mieux comprendre les facteurs complexes affectant la compétitivité du coton ouest-africain : conciliation des chutes des prix avec le coût élevé des intrants; chute du rapport coûts de production/prix de vente; chute du

rendement et de la productivité; irrégularité de la taille et de la qualité des fibres; et impact du manque d'efficacité du système de soutien à la production cotonnière ;

- analyser les dangers environnementaux et sanitaires ainsi que sur l'utilisation de techniques de gestion des ravageurs qui soient intégrées et plus durables ;
- investir dans des mesures propices à une amélioration du statut biologique des sols en encourageant l'utilisation d'intrants et de matières biologiques, et dans des techniques intégrées de gestion des sols et de protection des cultures ;
- généraliser les approches participatives et consultatives en matière de prestation de services agricoles et accroître l'accès à l'innovation agricole ;
- renforcer les compétences et les capacités des producteurs et de leurs organisations ;
- chercher à résoudre le problème de l'endettement des producteurs dû au coût du préfinancement des intrants ;
- développer les marchés du commerce équitable et du coton biologique dans la région mais, surtout, dans les pays développés ;
- veiller au maintien de la capacité de l'État à assumer ses fonctions réglementaires et garantir l'accès des producteurs aux services agricoles assurés par le secteur public ou le secteur privé.

Bien qu'il soit important de traiter l'ensemble de ces questions, il convient d'agir en priorité sur deux plans :

- veiller à une réduction rapide des mesures de soutien agricole en vigueur dans les pays développés susceptibles de fausser les prix sur les marchés internationaux; et
- développer des solutions économiquement viables dédiées à la diversification ainsi que des stratégies exhaustives de développement de la région allant au-delà du sous-secteur coton et de l'agriculture et prenant en compte les nouveaux liens existant entre les zones rurales et urbaines, étant donné qu'un sous-secteur comme celui du coton ne peut à lui seul constituer pour la population toujours plus importante de cette région une solution durable au problème de la pauvreté.

Questions clés

- Comment les responsabilités doivent-elles être partagées entre les organisations de producteurs publiques et privées de sorte à répondre aux exigences en matière de libéralisation, tout en gardant une approche globale du soutien aux producteurs qui favorise au mieux les processus d'innovation, la productivité et la compétitivité en Afrique de l'Ouest? Une analyse de la chaîne des valeurs peut-elle concourir à identifier les rôles efficaces complémentaires qui conviendraient le mieux aux différents acteurs du partenariat destiné à dynamiser l'agriculture?
- Dans quelle mesure la réforme du sous-secteur coton et la privatisation de la CMDT affecteront-elles l'accès des producteurs aux intrants agricoles, aux engrais, aux technologies et à la rentabilité? Quels seront les gains en termes d'efficacité, d'opportunités de marché et de revenus? Quelles pertes seront accusées suite au démantèlement du système de soutien au sous-secteur coton? Dans quelle mesure une transformation du mode d'accès aux intrants et à l'innovation, surtout pour les producteurs les plus démunis, pourrait-elle affecter la production de cultures vivrières, les moyens d'existence des producteurs et le développement agricole en général? Qui sera chargé de veiller à l'accès continu des producteurs au soutien technique, aux intrants et à l'infrastructure? La réforme du sous-secteur coton mise en place dans d'autres régions d'Afrique nous permet-elle de tirer certaines conclusions quant à la meilleure manière de concilier le rôle de l'État et celui du secteur privé? (Voir éventuellement l'expérience du Mozambique.)

Notes

1. Les études de cas sur l'innovation agricole peuvent être consultées sur le web à l'adresse suivante : www.oecd.org/sah. Cliquez sur « Français », « Dossier Coton » puis sur « Ressources supplémentaires du GSAO ».
2. La société cotonnière A ayant procédé à des investissements substantiels approvisionne le producteur P en lui fournissant des engrais à crédit. Suivant les termes du contrat, ce crédit doit être remboursé par déduction sur la valeur du coton graine que le producteur P doit livrer à la société cotonnière A. Mais un individu n'ayant pas investi dans le secteur crée la société B qui offre au producteur P un prix plus attractif que celui offert par la société A. Le producteur P vend son coton à B qui le fait égrener sous commission par C et l'exporte ou le vend à E qui l'exporte. Dans un cas comme dans l'autre, le crédit consenti par la société A reste impayé. Lorsque le braconnage se généralise, la société A cesse de faire du crédit et la production chute. Il existe évidemment de nombreuses variantes au schéma présenté ci-dessus, mais le terme braconnage est employé ici pour désigner une opération montée pour ne pas rembourser le crédit intrant. Cf. Goreux, L. (2003), *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne*.

3. Notamment ENDA, GRAIN, et la Coalition pour la protection génétique en Afrique francophone.
4. Pour lire le discours de clôture du sous-secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, consulter l'adresse suivante : www.fas.usda.gov/icd/stconf/event6/event6pennnclosing.html.
5. Voir les contributions du SCSAO à cet événement : i) Hitimana et Hussein, SCSAO (2005) *Biotechnologie agricole en l'Afrique de l'Ouest : Défis, enjeux et perspectives*. Document de base à une consultation régionale. Secrétariat du CSAO, juin.
ii) Zoundi, J. (2005) *Biotechnologie agricole et transformation de l'agriculture ouest-africaine : enjeux et perspectives régionales*. Synthèse des consultations organisées entre les différents intervenants en Afrique de l'Ouest. Secrétariat du CSAO, juin. Les principales conclusions et les recommandations de la conférence ministérielle peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.coraf.org/documents/report%20final.pdf.
6. *La régionalisation en Afrique de l'Ouest*, Roland Pourtier, 2003.
7. Voir *Espaces frontières et intégration régionale, le cas de SKBo d'Enda Diapol*, publié par le SCSAO.
8. Voir Tefft, J. et al., 2003 à l'adresse : www.aec.msu.edu/agecon/fs2/fact/malinutritionfact.htm.
9. Zoundi, J.S., 2003, *L'innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest*, SCSAO Paris.
10. *Analyse de l'impact social et de la pauvreté. Réforme du secteur coton au Tchad, Analyse qualitative ex ante, Première phase* (aucune date).
11. Ressources accessibles à l'adresse : <http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/coton/sitemap.htm>. L'atelier s'intitulait : « Amélioration de la durabilité de la production du coton en Afrique de l'Ouest », Rapport de l'atelier rédigé par Peter Ton (Ton 2004).

Chapitre 4

Perspectives ouest-africaines : les enjeux du sous-secteur coton

Ces dernières années, le Secrétariat du CSAO a, à travers des réunions, des événements spéciaux et des visites de terrain, entretenu des consultations permanentes avec divers acteurs régionaux sur les principales difficultés du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest. Ces acteurs regroupent des gouvernements, des organisations régionales, des ONG, des représentants du secteur privé, des producteurs, etc. Malgré des intérêts divergents et des perspectives différentes, un large consensus rassemble les acteurs régionaux sur les principaux enjeux des difficultés du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et de ses conséquences plus larges sur le développement agricole. Les principaux points se dégageant de ces consultations méritent d'être étudiés attentivement lors de l'élaboration d'initiatives régionales et internationales visant à résoudre au cours des prochaines années la crise de la filière cotonnière africaine.

- i) Il est urgent de **trouver une solution à la faiblesse et à la volatilité des cours**, pour éviter que la filière cotonnière ouest-africaine ne soit victime de dommages à long terme. Beaucoup de producteurs et de négociants de la région affirment que la filière cotonnière ouest-africaine pourrait subir des dommages irréversibles, voire disparaître d'ici 15 à 20 ans, si rien n'est fait pour régler les problèmes commerciaux fondamentaux. Les risques liés au prix sont aggravés par le phénomène d'intégration en amont de quelques négociants internationaux, observé par Michel Fok. Selon son analyse, les ventes de coton deviennent principalement des échanges au sein des entreprises, pouvant engendrer des conditions de prix constituant une source de risques potentiels pour les pays producteurs de coton. Si les problèmes actuels de la filière coton peuvent être considérés comme symptomatiques des profondes difficultés structurelles que rencontre le développement de l'agriculture africaine, dans un contexte d'intégration dans l'économie internationale, et qui ne peuvent être résolues qu'avec le temps, le coton reste un cas particulier du fait de son importance pour le Sahel et de l'existence dans certains pays de mesures d'aides publiques.

À titre de rappel, l'effondrement structurel des prix du coton a été de l'ordre de 39 % entre 1997 et 2002, pour atteindre un niveau inférieur aux coûts de production. Il a atteint son point le plus bas en octobre 2001 à 35 cents la livre, pour remonter au-dessus des 50 cents la livre au cours des années suivantes. Ces fluctuations ont eu un impact majeur, principalement sur les revenus des producteurs pauvres, et ont entraîné une crise dans les pays tributaires des recettes générées par l'exportation. Pour

nombre d'observateurs, la situation est directement liée aux effets de la surproduction mondiale résultant du soutien à la production et à l'exportation octroyées dans les pays développés. Les aides agricoles totales sont considérables dans les pays développés. Les subventions internationales au sous-secteur coton sont estimées à quelque 6 milliards de dollars par an (Agriculture et Développement Rural, vol. 11, n° 2, 2004). Les subventions des États-Unis octroyées à ses 25 000 producteurs de coton sont estimées à 2-3 milliards de dollars par an en moyenne depuis 2000 (3.7 milliards de dollars en 2003). Les producteurs de coton européens grecs et espagnols ont reçu chaque année environ 0.7 milliard de dollars. Le tableau 4.1 ci-après donne une indication de l'ampleur des subventions à la production et à l'exportation octroyées par les principaux pays producteurs de coton. Le CCIC a estimé que pour l'ensemble des producteurs subsahariens, le préjudice financier lié aux aides à la production cotonnière sur les autres continents s'élèverait à 920 millions de dollars en 2001/02 et à 230 millions de dollars en 2002/03. Les conséquences pour les pays ouest-africains qui dépendent fortement du coton, comme le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali, ont été profondes. Il n'est donc pas surprenant qu'il s'agisse des quatre pays à l'origine de l'initiative en faveur du coton présentée devant l'OMC (cf. Townsend, 2004).

La surproduction et l'offre sur les marchés internationaux du coton subventionné auraient pour conséquence la baisse des prix internationaux au détriment des exportateurs ouest-africains. C'est pourquoi les principaux pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest ont proposé l'élimination à moyen terme de ces subventions, un appui de la communauté internationale au sous-secteur à court terme et une compensation pour les pertes subis par les pays ouest-africains liés aux subventions. Les négociations internationales dans le cadre du cycle de Doha pour le développement de l'OMC et des accords de partenariat économique de l'Union européenne apparaissent indispensables pour aborder ces problèmes complexes d'une manière directe et équitable. Cette question ne sera pas étudiée plus en détail, le sujet ayant déjà fait l'objet d'analyses plus approfondies (cf. par ex. Goreux, 2003).

- ii) Il convient de **sensibiliser** davantage l'opinion publique à **l'importance de la cohérence des politiques des nations les plus riches afin d'œuvrer en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté**. Une meilleure connaissance des impacts réels sur l'Afrique des différentes politiques commerciales et agricoles nationales et internationales aux niveaux régional, national, local et au niveau des ménages pourrait fournir des éléments d'appréciation permettant de soutenir des mesures ciblées par rapport à ces politiques. L'OCDE, un certain nombre d'agences de développement, des instituts de recherche et des ONG travaillent sur

l'élaboration de méthodes propices à une analyse efficace des impacts des politiques. Ces méthodes pourraient être appliquées à l'occasion d'études de terrain menées dans les zones cotonnières.

- iii) Comme cela a été relevé lors de réunions régionales d'opérateurs du secteur privé du sous-secteur coton sous l'égide de l'Association cotonnière africaine (ACA), des mesures spécifiques sont nécessaires pour **améliorer la qualité, l'efficacité et la compétitivité du coton ouest-africain** sur les marchés internationaux (en termes de coût des intrants et de main-d'œuvre, de rendements, de prix, etc.).
- iv) Les **perspectives de diversification rurale** doivent être étudiées dans le temps, et les infrastructures en amont et en aval correspondantes développées. La diversification ne résoudra cependant pas la crise des prix actuelle. Les solutions immédiates et les alternatives prêtes à l'emploi pour les producteurs du Sahel rural sont rares. Les options actuellement envisageables seront sans doute insuffisantes, tout particulièrement dans le Sahel. Il faudra du temps pour développer d'autres solutions économiquement viables. En attendant, il convient de maintenir le soutien apporté à ce secteur. Des réformes trop rapides en Afrique de l'Ouest pourraient porter un coup sérieux aux producteurs pauvres et déstabiliser les finances publiques des pays qui dépendent le plus du coton.
- v) **La protection et le soutien ciblé des produits agricoles de base stratégiques ou de sous-secteurs comme le coton et le recours aux règles de l'OMC autorisant un traitement privilégié** doivent être envisagés pour soutenir le développement de l'agriculture ouest-africaine et identifier les domaines dans lesquels l'Afrique de l'Ouest dispose d'un avantage comparatif dans le contexte d'un marché international extrêmement compétitif – d'autant plus que l'économie internationale n'offre pas des chances égales à tous. Des mesures d'aide agricole et des investissements accrus pourront être nécessaires à l'avenir, comme c'est le cas en Europe, aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Asie. De telles mesures sont difficilement envisageables pour les pays africains qui connaissent actuellement des difficultés financières. Encourager les marchés régionaux et les capacités de transformation peut être une solution. Des organismes régionaux comme la CEDEAO pourraient avoir un rôle décisif à jouer en appuyant des mesures d'aide agricole ciblées respectant les accords internationaux et interrégionaux.
- vi) Le **développement des capacités de transformation dans la région**, dans le but d'augmenter la valeur ajoutée du coton fibre, des graines et des huiles, est une des principales recommandations de l'UEMOA. Il est toutefois difficile de dire qui financera de telles initiatives, compte tenu des avantages

comparatifs dont bénéficient les autres acteurs du système international. Les textiles ouest-africains ne pourront pas rivaliser avec les textiles chinois ou asiatiques en général en termes de rapport prix/qualité avant un certain temps, d'autant que le système des quotas textiles est désormais supprimé. Les textiles ouest-africains pourraient par conséquent ne pas trouver suffisamment de débouchés à court et moyen terme sur un marché ouvert. Certains concluent que l'Afrique de l'Ouest ne dispose d'aucun avantage comparatif dans la production textile, et considèrent peu réaliste la proposition visant à développer des capacités de transformation régionale et une industrie textile. Une solution pourrait consister à protéger de manière ciblée une industrie textile naissante. Cette solution serait cependant difficile à mettre en œuvre étant donné le contexte régional et international et les frontières relativement ouvertes dans la région.

Tableau 4.1a. Subventions à la production et à l'exportation accordées à la filière coton aux États-Unis, en Chine et dans l'UE

A. Subventions à la production

	Subventions directes à la production (en millions de dollars US)		Production (en milliers de tonnes)		Subventions à la production (cents/kg)	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
États-Unis	3 001	1996	4 420	3 747	67,9	53,3
UE	979	757	542	475	180,6	159,4
Chine	1 196	750	5 324	4 916	22,5	15,3
Autres pays	5 844	3 800	21 475	19 295	–	–

Source : CCIC, 2004 et REPA, 2004 (Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales).

Tableau 4.1b. Subventions à la production et à l'exportation accordées à la filière coton aux États-Unis, en Chine et dans l'UE

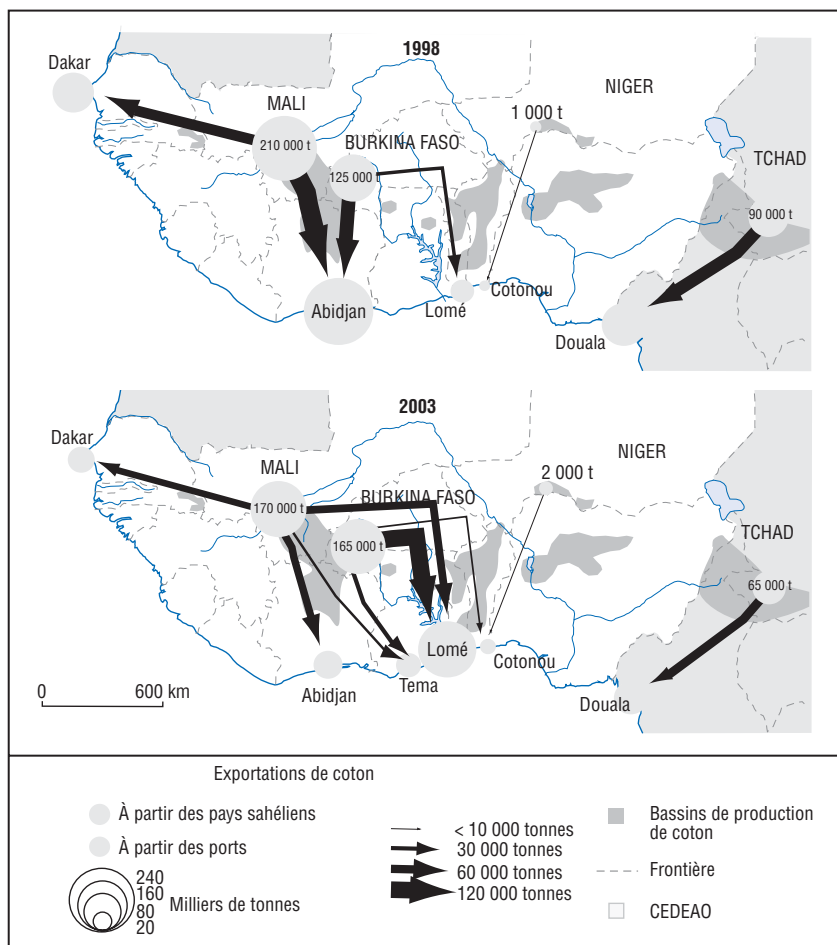
A. Subventions à l'exportation

	Subventions à l'exportation (en millions de dollars US)		Exportations (en milliers de tonnes)		Subventions à l'exportation (cents/kg)	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
États-Unis	100	182	2 395	2 591	4,2	7,0
UE	–	–	361	334	–	–
Chine	21	50	81	172	25,9	29,1
Autres pays	–	–	6 477	6 600	–	–

Source : CCIC, 2004 et REPA, 2004 (Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales).

- vii) **En Afrique de l'Ouest, il existe un profond scepticisme autour de l'importance accordée par certaines agences internationales de développement sur la nécessité de diversifier la production agricole, de renforcer la libéralisation et de mettre en œuvre plus de réformes** au niveau de l'agriculture africaine. Une telle proposition vise à résoudre les problèmes spécifiques à la filière coton, et dans un sens plus large, à améliorer la productivité et l'efficacité de l'agriculture africaine ainsi que ses capacités à affronter la concurrence sur les marchés internationaux. De fait, certains acteurs régionaux s'interrogent sur les réformes envisageables suite à la libéralisation profonde du secteur à partir des années 1980, et réclament un soutien accru au secteur agricole, et non le retrait de ce qui subsiste du « système coton ». La diversification peut offrir d'importants débouchés économiques, comme le démontrent certaines économies asiatiques émergentes (notamment le Vietnam). Cependant, toute diversification doit être bien conçue et reposer sur les possibilités réelles qu'offre le marché. Elle ne doit pas simplement constituer une porte de sortie pour le coton au profit de produits de base agricoles tout aussi vulnérables. De plus, et pour éviter tout « sophisme de composition », c'est-à-dire que trop d'acteurs soient incités à se diversifier et à cultiver les mêmes produits, ce qui entraînerait une saturation des marchés régionaux et internationaux, et l'effondrement du prix de produits de base, les pays doivent élaborer des stratégies différentes en fonction du contexte économique et environnemental qui leur est propre.
- viii) **Depuis 2002, la crise et le conflit ivoiriens ont eu un impact majeur sur l'économie régionale et les échanges avec les pays voisins.** De nouvelles données indiquent que les voies de transport et commerciales permettant aux pays producteurs de coton enclavés d'acheminer leur production vers les ports côtiers ont considérablement changé. Avant le conflit, Abidjan était le principal port d'exportation d'Afrique de l'Ouest du coton sahélien. Aujourd'hui, la plupart du coton exportée depuis le Mali et le Burkina Faso est acheminée en premier lieu via Lomé au Togo, puis vers Tema au Ghana, et enfin via Cotonou au Bénin et Dakar au Sénégal. Les impacts économiques et sociaux à moyen et long terme de cette nouvelle donne du commerce du coton doivent être analysés plus en détail. Les acteurs régionaux ne devraient-ils pas envisager la mise en place d'un couloir de fret du coton dans la région pour protéger les intérêts des pays producteurs sahéliens ?
- ix) Enfin, les acteurs régionaux continuent de souligner combien il est important de résoudre les aspects commerciaux de la crise du coton tout en tenant compte du développement de l'agriculture dans son ensemble et du sous-secteur coton en particulier. Ils maintiennent la nécessité de trouver une solution à la question épineuse de l'impact de la baisse des cours mondiaux du coton et des subventions octroyées par les pays développés, et réclament l'adoption de mesures visant à appuyer le

Graphique 4.1. Couloirs d'exportation du coton à partir des pays sahéliens depuis le début du conflit en Côte d'Ivoire (données 2003)



Source : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2005).

sous-secteur et ses principaux acteurs en difficulté. S'agissant d'une question hautement politique, liée au commerce plutôt qu'aux stricts aspects du développement du coton selon la définition de l'OMC, des solutions concrètes devront être trouvées à moyen terme pour créer les conditions nécessaires à une plus grande égalité économique internationale pour les producteurs de coton africain.

La décision du Panel de règlement des différends entre le Brésil et les États-Unis en septembre 2004 en faveur du Brésil a été l'occasion de démontrer l'importance du système multilatéral dans la réglementation

du commerce international. Elle répondait à la plainte brésilienne contre les subventions américaines sur le coton upland et les distorsions sur le marché international de coton générées par les mécanismes de soutien des États-Unis à l'industrie du coton, y compris les paiements directs, les garanties de crédit à l'exportation, les soutiens liés à la production, etc. Ce cas de règlement de différend au sein de l'OMC spécifiquement lié au coton était unique. C'était aussi la première fois, dans le cadre de l'OMC, qu'un pays en développement s'attaquait à un programme de subvention aux producteurs d'un pays membre de l'OCDE. Malgré une procédure d'appel à cette décision, l'OMC a confirmé la constatation selon laquelle il existe un lien de causalité entre les subventions subordonnées aux prix et « l'empêchement de hausses de prix » dans une mesure notable, et ce lien n'est pas atténué par d'autres facteurs invoqués par les États-Unis. Les subventions subordonnées aux prix pour les campagnes de commercialisation 1999-2002 ont eu pour effet d'empêcher des hausses de prix de manière significative pendant la même période*. Cette décision a accru les sensibilités politiques autour de ce cas perçu comme un précédent, ce qui aurait pu déstabiliser les opportunités d'échanges entre tous les pays à travers un système commercial international réglé. La décision intérimaire a également coïncidé avec la fin de la « clause de paix » (article de 13 de l'Accord sur l'agriculture). Celle-ci imposait des contraintes dans le cas de dépôt d'une plainte à l'OMC concernant les subventions potentiellement contradictoires avec les règles de cette institution.

Les propositions relatives au développement du coton africain et au soutien à apporter au développement de la filière cotonnière sont nombreuses, notamment : restaurer la confiance entre les acteurs non gouvernementaux, privés et publics du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et entre ces acteurs et la communauté internationale; poursuivre les efforts de coordination du sous-secteur, tout en acceptant les rôles différents des nombreux acteurs impliqués; établir un fonds de soutien régional et des capacités de transformation régionales; promouvoir les opportunités de diversification, notamment dans des activités de production agricole à forte valeur ajoutée; mettre en place des programmes d'assurance ou de gestion des risques pour aider les producteurs à faire face à la volatilité et à la saisonnalité des prix; établir des mécanismes destinés à contrôler l'incidence des aides agricoles; ou lancer des initiatives propices au développement des capacités commerciales.

* Voir : www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds267_f.htm.

Chapitre 5

Dix questions stratégiques dont doivent tenir compte les initiatives de soutien destinées au sous-secteur coton africain

1. Vulnérabilité de l'agriculture familiale aux chocs des prix internationaux

- i) L'agriculture familiale africaine semble être bien plus sensible aux chutes des prix sur les marchés internationaux que d'autres zones géographiques, notamment l'Europe et les États-Unis. Cela est dû à la relation entre la production cotonnière et d'autres secteurs économiques, à l'insuffisance de la réforme politique et à la nécessité d'adopter diverses stratégies de moyens d'existence pour maintenir les niveaux de revenus. Comment les agriculteurs adaptent-ils leurs stratégies afin de résister à la chute mondiale du prix du coton? Faudrait-il accorder à l'industrie textile régionale des investissements nationaux et un soutien sur une période donnée pour l'aider à rivaliser efficacement avec les produits importés? Cette question mérite qu'un débat régional soit organisé pour identifier une solution qui tienne compte des intérêts des différents acteurs du sous-secteur coton africain.

2. Politiques macroéconomiques appropriées propices au développement économique et sectoriel

- ii) Le coton étant une marchandise émanant d'un secteur de production clé pour les économies africaines, à savoir l'agriculture, les activités d'aide multilatérale, ou les « Stratégies de réduction de la pauvreté », sont-elles l'instrument le mieux adapté pour résoudre les problèmes du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest? Ou bien, étant donné que ce sous-secteur économique devrait être productif, ne vaudrait-il pas mieux encourager les programmes de développement économique afin de stimuler le sous-secteur et élaborer des stratégies propices à l'investissement public et privé?

3. Place de l'innovation agricole dans le sous-secteur coton

- iii) Quel rôle jouent les biotechnologies dans le développement du sous-secteur coton et comment réglementer leur introduction aux niveaux régional et national? Quels sont les investissements nécessaires en matière d'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols (conservation des sols et de l'eau, etc.) pour pouvoir exploiter les bénéfices de la production cotonnière à moyen et court terme?

4. Diversification agricole

- iv) De quelle manière la diversification agricole et non agricole peut-elle concourir à conférer une valeur ajoutée à l'agriculture pour les petits exploitants, en dehors du coton, et quels types de mesures sont envisageables, notamment dans la zone sahélienne? Quelles initiatives concrètes sont nécessaires afin d'appuyer la diversification? Qui fournira les investissements nécessaires en matière d'intrants, de méthodes de transformation, de commercialisation et de transport? Comment les producteurs pourront-ils mener ces activités?
- v) De quelles opportunités de diversification non agricole disposent les agriculteurs de l'Afrique sahélienne et de l'Ouest? Constitueront-elles réellement une solution alternative durable et capable d'entraîner une hausse des revenus monétaires et une valeur ajoutée? D'où proviendra l'infrastructure nécessaire? Qui fournira l'investissement? Comment les agriculteurs pourront-ils mener ces activités? Que feront l'État et les partenaires externes pour appuyer et créer de telles opportunités?
- vi) Quelles conditions doivent être réunies pour attirer des investissements locaux et étrangers en vue de soutenir le développement et la diversification du secteur du coton?

5. Développement des capacités de transformation : création d'une industrie textile régionale

- vii) La proposition de l'UEMOA visant à développer les capacités de transformation régionales illustre ce qui peut être fait au niveau régional. Au vu des résultats mitigés des efforts déployés à ce jour, dans quelle mesure le soutien en faveur d'une nouvelle stratégie de transformation régionale serait-il susceptible de réellement encourager l'essor d'une industrie textile rentable et compétitive en Afrique de l'Ouest, étant donné l'existence d'économies d'échelle pour d'autres acteurs puissants de l'économie internationale?
- viii) Comment les producteurs ouest-africains pourront-ils rivaliser sur le marché du textile international avec les producteurs d'autres régions après l'abandon des quotas textiles au titre de l'Accord multifibres début 2005 ou lors de l'entrée en vigueur en 2008 des nouveaux Accords de partenariat économique? Comment améliorer l'industrie de fabrication textile traditionnelle régionale déjà relativement fructueuse (par ex. tissus Kente et Faso Fani)? Qui investira dans une telle démarche?

6. Rôles des organisations régionales

- ix) Quels autres rôles stratégiques les organisations régionales telles que l'UEMOA et la CEDEAO pourraient-elles jouer, par exemple pour ce qui est d'inclure le coton dans la politique agricole régionale, de prendre en compte le coton dans les Accords de partenariat économique en cours de négociation avec l'UE, et de mettre en place des activités de suivi et de réglementation des biotechnologies? Qui plus est, de quelle manière la politique agricole régionale que la CEDEAO est en train d'élaborer (ECOWAP) peut-elle répondre aux défis que le secteur du coton se doit de relever?

7. Encourager une meilleure compréhension des impacts du commerce international et national et des politiques agricoles

- x) Quels sont les impacts du commerce national et international et des politiques agricoles sur l'agriculture africaine? Quels grands ajustements de ces politiques généreront de réels gains pour les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest? La suppression des subventions produira-t-elle réellement les résultats escomptés? Il serait utile de savoir de manière plus détaillée quelles politiques sont susceptibles d'être néfastes et pour qui. Est-il possible de modéliser les impacts d'un changement politique sur les agriculteurs africains ou d'autres régions? Les propositions relatives à l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'impact politique revêtent une grande importance à cet égard, tout comme les travaux permanents sur la mesure de l'impact dont doivent être chargées les institutions internationales.

8. Création d'un système commercial international mutuellement bénéfique et transparent répondant aux besoins des agriculteurs vulnérables d'Afrique de l'Ouest

- xi) Les acteurs puissants de l'économie internationale tout comme les plus vulnérables devraient bénéficier d'un système commercial transparent, efficace et établi selon des règles. Comment concevoir des options permettant de faire émerger des jeux à somme positive? De quelle façon les aspects institutionnels des processus de négociation peuvent-ils être adaptés pour tenir compte des contraintes ressenties par les nations les plus pauvres (par ex. renforcement permanent des capacités commerciales, transparence, etc.)?

Chapitre 6

Conclusions

Ce rapport a permis de démontrer le rôle primordial que continue de jouer le coton au niveau des moyens d'existence des producteurs, des processus de développement agricole, du développement économique national, du maintien des recettes en devises pour un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, de l'accès aux services et de la réduction de la pauvreté. Une analyse plus poussée, sur le terrain, serait utile pour déterminer la place en constante évolution qu'occupe le coton dans les stratégies destinées au maintien des moyens d'existence et à la réduction de la pauvreté dans un contexte de pressions sur les prix, de marchés internationaux volatils et de privatisation, ainsi que pour identifier les opportunités concrètes en matière de diversification.

Tous les acteurs de la communauté internationale se sont mis d'accord pour dire qu'il était crucial de résoudre la crise du coton apparue sur la scène internationale après l'échec des négociations commerciales de Cancún en 2003. Depuis 2004, plusieurs initiatives internationales ont été mises en place pour agir à la fois sur les aspects commerce et développement du coton africain (par exemple, le partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton, ainsi que les événements « coton » organisés par l'OMC et le CAD en Afrique et à Paris). Des initiatives bilatérales et des missions d'enquête ont également été menées par des décideurs de haut niveau (par exemple, des fonctionnaires d'Afrique de l'Ouest se sont rendus aux États-Unis à la mi-2004 et une mission américaine a effectué une tournée en Afrique de l'Ouest début 2005 – voir Hussein et Hitimana 2005). En juillet 2006, les négociations commerciales ont été suspendues. Néanmoins, il est souhaitable que celles-ci reprennent rapidement afin d'aboutir à un accord le plus tôt possible.

Dans ce contexte, l'objectif de ce rapport consiste à favoriser une compréhension mutuelle des principaux enjeux, des questions stratégiques et des diverses actions envisageables. Il analyse et fournit des données impartiales sur l'importance du coton en Afrique de l'Ouest, l'évolution de son rôle dans l'économie et dans les moyens d'existence, les défis de ce sous-secteur et les mesures à prendre à moyen et long terme pour éviter son effondrement et tout impact connexe. Il est primordial, si l'on veut résoudre durablement les difficultés du sous-secteur coton et concilier les intérêts contradictoires des producteurs des pays développés et des pays en voie de développement, de continuer d'instaurer des opportunités de dialogue entre les différentes catégories d'acteurs, en vue d'identifier les mesures les mieux adaptées aux domaines du commerce et du développement. Ce dialogue doit être enrichi par des informations sur l'évolution et les défis clés de l'agriculture et de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest. Nous espérons que le présent rapport contribuera à une telle démarche.

ANNEXE

Chronologie des événements clés sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre de 2001 à 2005

Date	Évènement	Objectif/action
21 novembre 2001	Premier appel lancé par les Organisations des Producteurs (OP) du Burkina Faso, du Bénin, du Mali et de Madagascar.	La déclaration de Bobo Dioulasso (Burkina Faso) de quatre OP de coton du Burkina Faso (UNPCB), Bénin (FUPRO), Mali (SYCOV) et Madagascar (la Maison des Paysans de la région du Sud-Ouest de Madagascar) demande solennellement aux États-Unis et à l'Union européenne d'arrêter de subventionner les producteurs de coton qu'ils voient en partie responsables de la chute des prix du coton sur le marché international.
<i>Source : www.abcburkina.net/coton3.htm.</i>		
1 ^{er} mars 2002	Réunion de consultation à Lomé sur la filière coton organisée par l'UEMOA, la BOAD et la BCEAO.	Dans la déclaration finale, il est indiqué que les participants « invitent la commission de l'UEMOA, en s'appuyant sur les gouvernements des États membres, à demander la suppression des subventions accordées par certains États (États-Unis, UE, Chine et Inde) à leurs filières cotonnières ou la mise en place de mécanismes compensatoires en faveur des producteurs de coton de l'UEMOA ». Il est aussi recommandé de mener une étude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales de la filière coton dans la zone l'UEMOA.
2 avril 2002	Les OP de coton de l'Afrique de l'Ouest adressent une lettre à l'OMC.	Les OP de coton du Bénin, du Mali, du Burkina Faso et de Madagascar adressent une lettre à l'OMC demandant la suppression des subventions aux producteurs de coton des États-Unis et de l'UE.
<i>Source : www.abcburkina.net/coton_act/coton_act_2.htm.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
8 mai 2002	Second appel des OP de l'Afrique de l'Ouest et du Centre demandant la suppression des subventions aux producteurs de coton américains et européens.	Ce second appel des OP du Burkina Faso, du Bénin, du Mali, de Madagascar et du Cameroun demande aux autres pays producteurs de coton de se joindre à eux pour exiger la suppression des subventions sur le coton dans les pays du Nord.
<i>Source : www.abcburkina.net/coton_act/coton_act_4a.htm.</i>		
27 juin 2002	Création de l'Association cotonnière africaine (ACA) à Abidjan lors d'une réunion des professionnels du coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.	L'ACA est une association créée par les professionnels du secteur privé cotonnier pour faciliter l'amélioration de la qualité du coton africain, défendre leurs intérêts et échanger sur leurs expériences respectives. (Siège : Cotonou).
8-9 juillet 2002	Conférence à Washington sur « Le coton et les négociations sur le commerce mondial », organisée par le CCIC et la Banque mondiale.	Cette conférence a réuni des acteurs divers comme les ambassadeurs africains basés à Washington, les organisations internationales, les représentants des pays producteurs de coton. Le document préparé par Cliff Samson (Département de l'agriculture de l'Australie) précise que « Le monde ne devrait pas tolérer une situation où la somme totale des subventions payées aux producteurs de l'Union européenne et des États-Unis est proche du PIB de toute l'Afrique entière ».
<i>Source : www.icac.org/icac/meetings/cgtn_conf/document/18_samson.pdf.</i>		
7 août 2002	Le ministre de l'Agriculture du Burkina Faso propose trois options à la crise coton dans <i>L'Observateur Paalga</i> .	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les négociations pour le paiement de compensations financières au profit des pays en développement victimes des subventions. 2. Les négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC. 3. Le dépôt d'une plainte auprès de l'Organe de règlement des différends de l'OMC.
27 septembre 2002	Le Brésil introduit un recours à l'OMC. États-Unis – Subventions concernant le coton upland (Dispute settlement DS267).	Le Brésil introduit un recours devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC à Genève contre les subventions américaines sur le coton à cause de leurs effets présumés sur la baisse des prix internationaux et de leur préjudice potentiel sur les producteurs de coton brésiliens.
<i>Source : www.wto.org/english/tratop_e/dispu_e/cases_e/ds267_e.htm.</i>		
27 septembre 2002	OXFAM publie le rapport <i>Cultivating poverty : the impact of US cotton subsidies on Africa</i> .	Ce rapport souligne que les subventions américaines ont un impact négatif sur les moyens d'existence des producteurs africains et d'autres pays en développement. Les pertes liées aux subventions sont estimées à plus de 300 millions de dollars US (Rapport OXFAM).
<i>Source : www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/downloads/bp30_cotton.pdf.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
Septembre 2002	Les cotonculteurs de l'Afrique de l'Ouest et du Centre soutiennent la plainte brésilienne auprès de l'OMC contre le « dumping américain ».	À défaut de mettre fin aux subventions, les cotonculteurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre demandent des compensations d'un montant de 334 millions de dollars. Ce qui équivaut aux pertes de recettes pour la période 1998-2001.
<i>Source : www.enda.sn/abel1.htm.</i>		
3 octobre 2002	L'Ambassadeur du Brésil au Sénégal invite les Africains à porter l'affaire coton à l'OMC.	Lors d'une conférence de presse, l'Ambassadeur du Brésil au Sénégal encourage les pays africains producteurs de coton à saisir l'Organe de règlement des différends de l'OMC concernant les subventions des pays industrialisés à leurs producteurs de coton.
3 octobre 2002	Les OP, ENDA-Tiers-monde et OXFAM appuient le recours du Brésil à l'OMC.	Dans un communiqué rendu public au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Bénin, les organisations de producteurs de ces mêmes pays (le ROPPA et l'ACA) en partenariat avec OXFAM International et ENDA Tiers-monde soutiennent la démarche du gouvernement brésilien dans son recours devant l'OMC sur la question des subventions américaines au coton. Ces OP demandent aussi aux gouvernements des pays africains producteurs de coton et à l'UEMOA de soutenir ce recours.
<i>Source : www.enda.sn/abel1.htm.</i>		
25-26 novembre 2002	Atelier régional sur la transformation du coton fibre dans les pays de l'UEMOA, organisé à Lomé par la BOAD, l'UEMOA, la BCEAO, le CDE et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.	L'atelier a rassemblé des investisseurs régionaux et internationaux (Suisse, France, Inde, île Maurice, Malaisie, États-Unis, Allemagne) et les partenaires au développement. L'analyse de la chaîne de valeur montre une désagrégation progressive du tissu industriel textile et la nécessité d'intégrer la transformation pour créer de la valeur ajoutée. La BOAD et le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE) commanditent une « Étude d'identification et de promotion d'Unités industrielles régionales dans la filière coton de l'UEMOA ».

Date	Évènement	Objectif/action
3 mars 2003	Instauration d'un Groupe de travail sur le coton à Genève animé par IDEAS Centre.	Ce groupe de travail se réunit environ deux à trois fois par mois, avec pour objectifs majeurs : développer une compréhension commune du problème du coton ouest-africain et des solutions possibles ; définir une stratégie pour les négociations en ce qui concerne le règlement des différends de l'OMC ; définir un plan d'action concret concerté.
18 Mars 2003	Mise en place d'un Panel à l'OMC pour régler le différend entre le Brésil et les États-Unis.	Les tierces parties participant à ce Panel sont : Argentine, Australie, Bénin, Canada, Tchad, Chine, Taipei chinois, Communautés européennes, Inde, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Venezuela.
<i>Source : www.wto.org/english/tratop_e/dispu_e/cases_e/de267_e.htm.</i>		
25 mars 2003	Publication des études de Louis Goreux et Saliou Diouf concernant les impacts des subventions sur les filières cotonnières des pays de l'AOC.	Ces rapports proposent une comptabilisation des pertes des pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre liées aux subventions des pays industrialisés. Les résultats des travaux de L. Goreux et S. Diouf ont été discutés par les acteurs régionaux et dans quelques pays membres de l'OCDE, en particulier lors d'une réunion organisée à Paris au ministère des Affaires étrangères.
27 mars 2003	Le Tchad et le Bénin se constituent tierce partie à la plainte du Brésil contre les États-Unis.	Ce statut permet à ces pays de présenter des communications lors des procédures pour appuyer les demandes du Brésil. Toutefois, les solutions apportées au différend ne concerneront que le Brésil.
24 avril 2003	Réunion ministérielle de la CEDEAO à Accra (Ghana).	À l'issue de cette réunion, tous les membres de la CEDEAO apportent un soutien commun à l'Initiative coton. La CEDEAO obtient un mandat clair pour associer à ses démarches l'UEMOA, la CEMAC et la CMA-AOC dans la vulgarisation et la défense de la proposition de négociation des quatre pays sur le coton.
<i>Source : www.ictsd.org/africodev/analyse/coton/passerelles4-2traore.pdf.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
30 avril 2003	Transmission de la soumission : « Réduction de la pauvreté : Initiative sectorielle en faveur du coton » à l'OMC, lors d'une session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC.	Le Bénin, au nom du Burkina Faso, du Mali et du Tchad, ainsi que de tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a transmis l'Initiative coton au président du Comité des négociations commerciales, M. Supachai Panitchpakdi et au président du Comité de l'agriculture, M. Stuart Harbinson. Deux solutions sont proposées : i) La mise en place à Cancún d'un plan de réduction des soutiens à la production pour éliminer totalement les subventions en 3 ans (2004-2006). ii) Des indemnisations financières transitoires pour compenser les pertes subies tant que les subventions n'ont pas été éliminées.
1-3 juin 2003	Le président Abdoulaye Wade du Sénégal soutient l'Initiative coton lors du Sommet du G8 d'Évian.	Le président Wade précise que les Africains peuvent produire de la qualité, mais que la liberté du commerce est uniquement acceptable si elle se fait honnêtement, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le coton africain est l'un des meilleurs du monde, mais que l'avenir de la filière coton est difficile face au coton fortement subventionné.
1-2 juin 2003	Réunion ministérielle des Pays les moins avancés (PMA) à Dhaka au Bangladesh.	À l'issue de cette réunion, tous les Pays les moins avancés apportent un soutien à l'Initiative coton.
10 juin 2003	Présentation de l'Initiative sectorielle en faveur du coton (document <i>TN/AG/GEN/4</i> , du 16 mai 2003) par le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, devant le Comité des négociations commerciales (CNC) de l'OMC.	Le président Compaoré souligne dans sa présentation les chocs économiques et sociaux négatifs sur les pays producteurs de coton dus aux subventions des pays industrialisés.
<i>Source : www.wto.org/english/news_e/new03_e/tnc_10june03_e/tnc_10june03_e.htm. http://docsonline.wto.org/DDFDocuments/t/tn/ag/gen4.doc.</i>		
16-18 juin 2003	Symposium à l'OMC sur les défis avant Cancún.	Débat sur le coton ouest-africain (animé par IDEAS Centre, ICTSD et OXFAM).
16-18 juin 2003	Réunion conjointe UEMOA/ BOAD sur le dossier coton.	Lors de cette réunion, il est proposé la mise en place d'une stratégie pour Cancún.
19-20 juin 2003	Réunion des ministres du Commerce de l'Union africaine à l'Île Maurice.	Déclaration de soutien à l'Initiative sectorielle en faveur du coton.
24 juin 2003	Le président malien, Amadou Toumani Touré présente la soumission devant la sous-commission agricole du Congrès américain.	
8 juillet 2003	Le président béninois, Mathieu Kérékou remet un mémorandum sur le coton au président Georges W. Bush, lors de son passage à Dakar (Sénégal).	Il s'agissait d'un mini-sommet entre le président américain G.W. Bush et les présidents du Mali, du Sénégal, du Niger, du Ghana, du Bénin, de la Gambie et de la Sierra Leone.

Date	Évènement	Objectif/action
17-18 juillet 2003	Le directeur général de l'OMC reçoit les Ambassadeurs du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad.	Les Ambassadeurs du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad proposent des modalités de compensation lors du Comité de l'agriculture à l'OMC.
20-21 juillet 2003	Atelier de Saly (Sénégal) pour la mise en place d'une stratégie cohérente et convergente des pays AOC à Cancún.	« Le dialogue de Saly » organisé par le Centre international pour le Commerce et le Développement durable (ICTSD), ENDA-Tiers-monde, OXFAM, le ROPPA, l'UNPCB a réuni des experts coton, certains représentants des organisations internationales telles que le CSAO et des Ambassadeurs à l'OMC des quatre pays devant se rendre à Cancún pour débattre des enjeux et coordonner les positions et stratégies.
Août 2003	Décision proposée par quatre pays africains en vue de la Conférence ministérielle de Cancún	Décision proposée par quatre pays africains en vue de la Conférence ministérielle de Cancún : « Initiative sectorielle en faveur du coton » ; – initialement distribuée sous la cote <i>TN/AG/GEN/6</i> , (4 août 2003), proposée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Ces quatre pays ont à nouveau présenté cette initiative sous la forme du document WT/MIN(03)/W/2 de la Conférence de Cancún, daté du 15 août 2003.
2 septembre 2003	Évènement spécial sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) et Cancún. La réunion, abritée par le CSAO, a été organisée par l'ICTSD, ENDA Tiers-monde et OXFAM International.	L'évènement de Paris a été organisé pour favoriser un échange franc entre un Panel de personnalités de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les directions de l'OCDE concernées (Agriculture, Échanges, Comité d'Aide au Développement, etc.), les Délégations des pays membres du CSAO à l'OCDE, des Ambassadeurs, les producteurs et sociétés cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les ONG internationales, les experts ouest-africains et les médias. Il s'inscrit dans le contexte du « Cotton Tour » que ces organisations ont mis en place en Europe et aux États-Unis pour sensibiliser différents acteurs (politiques/ institutionnels, etc.) aux enjeux coton. La rencontre a été organisée quelques jours avant Cancún.

Date	Évènement	Objectif/action
10-14 septembre 2003	Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique).	Le directeur général de l'OMC demande aux ministres présents de prendre au sérieux la proposition de l'Initiative coton. La difficulté à trouver une réponse adéquate à l'Initiative coton est un des facteurs qui a contribué à l'échec de la conférence. Le Projet de texte ministériel pour Cancún, deuxième révision, reconnaît « l'importance du coton pour le développement d'un certain nombre de pays en développement et la nécessité d'une action urgente pour traiter les distorsions des échanges sur ces marchés ».
<i>Source : www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min03_f/draft_decl_rev2_f.htm.</i>		
26 septembre 2003	La Mission permanente du Bénin a fait parvenir au directeur général une communication concernant l'initiative sectorielle en faveur du coton.	Le Bénin indique que le Projet de texte ministériel « n'offre pas une base permettant de régler de façon appropriée les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique de l'Ouest et du Centre affectés par les subventions accordées à la production et à l'exportation de coton ».
<i>Source : www.docsonline.wto.org/DDFDocuments/t/wt/gc/w516.doc.</i>		
7 octobre 2003	Modification du paragraphe 27 de l'Initiative coton par les quatre pays promoteurs de l'Initiative.	Quelques semaines après Cancún, les quatre pays proposent l'élimination totale des subventions sur les exportations sur trois ans et des soutiens internes à la production sur 4 ans, les deux mesures devant prendre effet à partir du 1 ^{er} janvier 2005. Il est également proposé la création d'un Fonds transitoire de soutien à la filière coton en faveur des PMA exportateurs nets de coton. Ce fonds demeurerait jusqu'à l'élimination complète des subventions au coton.
4 novembre 2003	Lancement du projet « Marchés intra-régionaux, MIR », fruit de la coopération UEMOA-IFDC-CEDEAO.	Un projet de 4.5 milliards de franc CFA sur 5 ans, exécuté par IFDC en collaboration avec l'UEMOA et la CEDEAO. Le but est de favoriser l'accès aux intrants au niveau régional et la réduction des coûts des intrants pour les bénéficiaires. Le coton est une des cultures qui consomme beaucoup d'intrants en Afrique de l'Ouest et du Centre.
21 novembre 2003	Réunion des ministres du Commerce et de l'Agriculture des pays de l'UEMOA sur les négociations post-Cancún.	Réunion de concertation régionale sur les négociations post-Cancún en vue de définir une stratégie régionale de défense des positions communes.

Date	Évènement	Objectif/action
15 décembre 2003	Le président du Conseil général de l'OMC constate le blocage de la manière dont la question devrait être traitée.	Le président du Conseil général de l'OMC, Carlos Perez del Castillo, constate le blocage sur la manière dont la question du coton devrait être traitée (dossier à part ou dossier à traiter dans le cadre des négociations commerciales agricoles?). La séparation entre les aspects commerciaux (dont les subventions) et développement (interventions pour appuyer et investir dans le sous-secteur) du coton est décidée lors de cette réunion à des fins méthodologiques.
12 février 2004	La Commission européenne annonce une stratégie de soutien au sous-secteur coton africain.	La communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens intitulée « Proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur coton » refuse de traiter le dossier en dehors de la négociation agricole; refuse le principe de compensation; mais affirme la nécessité d'une aide à la filière; et insiste sur l'importance de promouvoir la diversification pour réduire la dépendance des pays africains à l'égard du coton.
4-5 mars 2004	Deuxième séminaire annuel de l'ACA organisé à Dakar.	La réunion a regroupé plus de 200 participants. Plusieurs thèmes ont été débattus : les prix, la qualité, les OGM et les conséquences des subventions.
21 et 22 mars 2004	Première réunion des acteurs ACP de la filière coton organisée par le Groupe de travail sur le coton.	Cette réunion est organisée dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du conseil des ministres ACP sur le « Renforcement de la filière coton dans les pays ACP ». Elle a rassemblé les représentants ACP en poste à Bruxelles et à Genève, les administrations centrales, les représentants des producteurs, les banques régionales de développement, le CTA et les représentants d'organisations internationales. À l'issue de cette rencontre, il a été entre autre recommandé de défendre l'Initiative sectorielle en faveur du coton lors de la réunion de l'OMC prévue les 23 et 24 mars 2004.
23-24 mars 2004	L'OMC organise un atelier régional sur le coton en Afrique, à Cotonou (Bénin).	L'atelier a regroupé les 30 pays africains contribuant à la production et au commerce du coton, 18 institutions multilatérales intergouvernementales, le Canada, la Commission européenne, le Japon, les États-Unis et la Chine. L'atelier a été principalement axé sur les aspects de l'Initiative en faveur du coton relatifs à l'aide au développement (comprenant une assistance financière et technique).

Source : <http://docsonline.wto.org/DDFDocuments/u/wt/564.doc>.

Date	Évènement	Objectif/action
26 avril 2004	Le rapport intérimaire rendu par le Panel de l'OMC donne raison au Brésil.	L'OMC conclut que les subventions américaines sont incohérentes avec les dispositions de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, l'Accord sur l'agriculture du GATT (1994) et que les subventions ont causé un sérieux préjudice aux producteurs brésiliens dû à la baisse des cours internationaux de coton. La décision intérimaire est confirmée dans le rapport final du 24 septembre 2004.
<i>Source : www.sitesources.worldbank.org/INTRANETTRADE/Resources/Pubs/TradeNote16.pdf.</i>		
4 mai 2004	Déclaration du Groupe ACP sur le coton à Gaborone, Botswana.	Dans cette déclaration, le groupe ACP réaffirme son soutien au partenariat UE-Afrique d'appui au développement du sous-secteur coton proposé par la Commission européenne, le 12 février 2004. Il appelle en outre l'UE à prendre les mesures nécessaires pour garantir le financement des pertes liées aux fluctuations des prix du coton dues à l'appui aux producteurs de coton européens.
10 mai 2004	L'UE s'engage à éliminer à long terme les subventions à l'exportation.	L'UE déclare qu'elle est disposée à éliminer à long terme les subventions à l'exportation des produits agricoles – y compris le coton – si les autres pays industrialisés s'engagent sur la même voie.
<i>Source : www.intracen.org/worldtradenet/welcome.htm?www.intracen.org/worldtradenet/docs/whatsnew/newsletters_2004/newsletterval5no2.htm.</i>		
11-14 mai 2004	Réunion de concertation paysanne sur la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre organisée par le ROPPA à Cotonou (Bénin).	Ont pris part à cette réunion, les producteurs de 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, les représentants d'organisations paysannes européennes, le ministère français des Affaires étrangères, les ministères de l'Agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Ambassade des Pays-Bas au Bénin, la FAO, l'UEMOA, l'USAID, les institutions de recherche, les ONG du Nord et du Sud. La déclaration finale dite « Déclaration de Cotonou sur le développement de la filière coton en Afrique » précise notamment que les OP « invitent les États et leurs organisations économiques régionales à poursuivre et intensifier leur plaidoyer et à négocier la réforme des règles de l'OMC ».

Date	Évènement	Objectif/action
9 juin 2004	Le Japon accorde au Bénin un appui financier de près de 7 millions de dollars comme contribution spécifique liée au sous-secteur coton.	Ce montant de près de 7 millions de dollars américains est accordé en appui aux infrastructures d'irrigation dans les zones cotonnières. Il est alloué dans le cadre de l'initiative de la Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD).
5-6 juillet 2004	L'Union européenne (UE) organise un forum UE-Afrique sur le coton.	Ce forum visait à mettre en œuvre un partenariat UE-Afrique dans le cadre du commerce et du développement du coton. Le plan d'action UE-Afrique comprend 7 domaines : <i>i)</i> le commerce international ; <i>ii)</i> les stratégies nationales et internationales liées au coton ; <i>iii)</i> les politiques et les institutions ; <i>iv)</i> l'innovation technologique ; <i>v)</i> la gestion des risques et les finances ; <i>vi)</i> la chaîne d'intégration ; et <i>vii)</i> la coordination.
<i>Source : www.cotton-forum.org/indexflash.html.</i>		
Fin juillet 2004	Les ministres de l'Agriculture et du Commerce du Burkina Faso, Mali, Bénin et Tchad visitent les États-Unis sur invitation du gouvernement américain.	Les ministres ouest-africains visitent le plusieurs États producteurs de coton du Sud des États-Unis (Caroline du Nord, Tennessee et Texas) pour explorer les possibilités d'amélioration et de modernisation de l'industrie du coton ouest-africain.
1 ^{er} août 2004	Le Conseil général de l'OMC décide du cadre de poursuite des négociations commerciales dans le cadre du « Doha Round ».	Dans la nuit du 31 juillet au 1 ^{er} août, après 30 heures d'intenses pourparlers, les représentants des 147 membres de l'OMC ont signé l'accord-cadre qui permettra de relancer les négociations commerciales. L'agriculture avait une place centrale. Selon cette décision, couramment appelée « July package », tous les aspects liés aux négociations commerciales sur le coton seront traités dans le contexte des négociations sur l'agriculture mettant la priorité sur les possibilités de trouver une solution aux problèmes soulevés dans l'initiative sectorielle en faveur du coton.
8 septembre 2004	Le rapport du panel sur « United States – Subsidies on Upland Cotton » est distribué aux membres de l'OMC.	Le Groupe spécial a constaté que les garanties de crédit à l'exportation pour les produits agricoles et les subventions américaines en ce qui concerne le coton sont interdites dans le cadre des règles de l'OMC. Le rapport constate plus loin que certains soutiens internes « causent un préjudice grave aux intérêts du Brésil sous la forme d'un empêchement de hausses de prix sur le marché mondial ».
<i>Source : www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds267_f.htm.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
Octobre 2004	Les États-Unis ont notifié leur intention de faire appel de certaines questions de droit et interprétations du droit formulées par le Groupe spécial. de l'OMC.	
<i>Source : www.to.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds267_f.htm.</i>		
19 novembre 2004	L'OMC crée le sous-comité coton.	Les membres de l'OMC se sont mis d'accord pour établir un sous-comité du coton qui traitera spécifiquement des questions relatives au coton. Ce sous-comité vise à faciliter les échanges d'information entre les bailleurs et les autres agences de développement dans le but de répondre aux objectifs du « July Framework Decision » et d'avancer de manière concrète et visible sur le dossier coton en vue de faciliter la conclusion des négociations commerciales dans le cadre du « Doha Round ».
29 novembre-3 décembre 2004	63 ^e Réunion plénière du CCIC à Mumbai en Inde et Déclaration finale sur l'amélioration de la compétitivité du coton.	
<i>Source : www.icac.org/meetings/plenary/63_mumbai/french.html.</i>		
21-22 décembre 2004	Création de l'Association des Producteurs de Coton africain (AproCA).	L'objectif de l'association est de rallier tous les producteurs du continent afin qu'ils puissent mieux défendre leurs intérêts, notamment au cours des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se dérouleront à Hong-Kong en décembre 2005. L'association regroupe pour le moment les producteurs de coton du Burkina Faso, Togo, Bénin, Cameroun et Sénégal.
1 ^{er} janvier 2005	Fin des Accords sur les Textiles et les Vêtements (ATV, 1995-2004) de l'OMC qui visait à intégrer progressivement le commerce de ce secteur dans le cadre des règles du GATT.	Avant que l'Accord sur les textiles et les vêtements n'entre en vigueur, une forte proportion des exportations de textiles et de vêtements des pays en développement vers les pays industriels était soumise à des contingents, conformément à un régime spécial en dehors des règles normales du GATT (Accords Multifibres 1974-1994). Quelques-uns de ces pays en développement ont bénéficié des quotas (Bangladesh, Pakistan par exemple). Depuis l'abolition des quotas, la Chine a vu ses exportations de textiles et vêtements augmenter fortement. Certains accords préférentiels demeurent (ex. : AGOA, Accords de Cotonou UE-ACP, etc.) donnant un accès préférentiel dans l'industrie textile. Pour plus d'informations, voir le document de travail de l'OCDE <i>Structural Adjustment in Textiles and Clothing in the Post-ATC Trading Environment</i> .
<i>Source : http://lysander.sourceoecd.org/vl=2944587/cl=19/nw=1/rpsv/workingpapers/18166873/wp_5lgp1917mk9q.htm. www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/techmeet/tmtc-pmfa05/tmtc-pmfa-r.pdf.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
11-12 janvier 2005	Réunion à Bamako sur le développement de la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre suite aux missions de l'USAID dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest.	La réunion regroupait, d'une part, les ministres du Commerce et de l'Agriculture et les Ambassadeurs à Washington de 5 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Tchad) et, d'autre part, une délégation américaine conduite par le Dr. James G. Butler, sous-secrétaire adjoint à l'Agriculture et aux Services agricoles à l'étranger. Un rapport préparé par l'USAID sur le coton en Afrique reconnaît que le coton africain est compétitif en termes de coût de production et de qualité, quoique des améliorations soient encore possibles.
11-12 janvier 2005	Réunion à Bamako sur le développement de la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre suite aux missions de l'USAID dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest.	Dans la Déclaration finale (« Déclaration de Bamako »), les ministres africains ont accueilli la démarche de consultation, mais ont regretté que les propositions du rapport ne portent que sur des stratégies d'amélioration de la compétitivité de la filière à moyen et long terme et ne traite pas la question de l'impact des subventions sur la chute des cours de coton sur le marché international. L'insistance de l'USAID sur l'importance de réduire, voire d'abandonner l'utilisation des pesticides et d'appuyer l'introduction des biotechnologies dans la culture du coton en Afrique de l'Ouest ne saurait, selon les ministres africains, constituer une panacée.
28 janvier 2005	Réunion d'information du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE sur les dimensions « développement » du coton en Afrique, organisée par la direction de la Coopération pour le Développement en collaboration avec le CSAO/OCDE	La réunion regroupait les principaux partenaires au développement, les organisations de producteurs de coton africain, les institutions régionales africaines et les institutions internationales de développement. Les pays africains demandent la création d'un Fonds d'urgence pour compenser les pertes liées aux subventions accordées aux producteurs des pays de l'OCDE. Parmi les principaux résultats de la réunion : une meilleure compréhension des enjeux pour les pays africains concernant la crise du coton et la nécessité d'agir; la reconnaissance de la liaison entre les aspects développement et commerciaux du dossier coton; la nécessité de trouver des réponses à court et à long terme aux deux aspects dans les instances les plus appropriées; et l'engagement des partenaires au développement de coordonner leurs interventions pour appuyer le sous-secteur coton en Afrique.

Date	Évènement	Objectif/action
Janvier 2005	Manifestation des coton-culteurs béninois réclamant le soutien de l'État.	Lors de la réunion d'information du CAD/OCDE du 28 janvier 2005, le ministre béninois de l'Agriculture a précisé que les producteurs béninois de coton ont organisé fin janvier 2005 une manifestation pour réclamer un appui de l'État pour faire face à la baisse des cours du coton sur le marché international. Il a souligné que les États devaient répondre aux demandes de leurs citoyens.
28 février au 1 ^{er} mars 2005	Réunion d'échange sur la durabilité du coton en Afrique, organisée par la CNUCED, à Bamako.	Le but de la réunion était d'analyser la durabilité environnementale, économique et sociale du coton ouest-africain et de proposer des actions à prendre pour améliorer la durabilité.
3 mars 2005	L'Organe de règlement des différends de l'OMC donne raison au Brésil dans sa plainte contre les subventions américaines.	Selon la décision rendue le 3 mars dernier, « les programmes de garantie du crédit à l'exportation des États-Unis sont des subventions à l'exportation prohibées » et les versements aux producteurs de coton américains causent un « préjudice grave » aux autres producteurs car ils ont pour effet « d'empêcher des hausses de prix dans une mesure notable ». La décision prévoit un délai de six mois pour Washington pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC.
9-10 mars 2005	Un atelier à Ouagadougou sur « L'agriculture ouest-africaine confrontée à la libéralisation du commerce : bilan, défis et opportunités », organisé par l'ICTSD avec le ROPPA, l'UNPCB et l'Agence suisse pour le développement de la coopération.	Cette réunion avait pour but de fournir une opportunité de dialogue entre les négociateurs africains à Genève, les décideurs et les organisations des producteurs. Les conclusions soulignent la nécessité pour les trois groupes d'acteurs de renforcer leur collaboration par rapport aux produits stratégiques ouest-africains. Plus de détails à l'adresse suivante :
<i>Source : www.ictsd.org/africodev/dialogue/2005-03-09-10/presentation.htm.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
10-13 mars 2005	Séminaire annuel de l'ACA à Ouagadougou.	<p>Le but de la réunion était de débattre de la stratégie de survie de la filière cotonnière en Afrique de l'Ouest. Le président de l'ACA a précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – si le prix du coton et le dollar baissent ou restent à leur niveau actuel, il faudra craindre une implosion de toutes les filières ; – on estime à plus de 200 milliards de FCFA les déficits attendus des sociétés cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre pour la seule campagne 2004-2005 ; ce qui menace la durabilité financière du sous-secteur. <p>À l'issue de son intervention, le président de l'ACA a appelé les différents États à organiser une rencontre au plus haut niveau afin de se concerter et de prendre des mesures urgentes pour sauver le coton africain de la catastrophe.</p>
22 mars 2005	Deuxième rencontre du sous-comité coton de l'OMC.	Cette réunion a traité la question de la cohérence des aspects commerciaux et « développement » concernant le coton en Afrique.
25 mars 2005	Atelier de validation des conclusions d'une mission FAO d'identification des activités à financer dans le cadre du « Programme multinational pour l'amélioration de la compétitivité du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et du Centre », mis en place par la BAD.	Une mission d'identification de la FAO a été réalisée début mars 2005 dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Mali et Côte d'Ivoire. La mission avait pour objectif d'identifier des activités à mener dans le cadre du « programme multinational pour l'amélioration de la compétitivité du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Les États-Unis financent une étude de faisabilité pour un projet régional de chemin de fer d'intégration de l'UEMOA, mise en œuvre par la BAD.
<i>Source : WTO Secretariat report, March 2005. Second meeting of the Sub-Committee on cotton, coherence between trade and development aspects: update on the development aspects of cotton.</i>		
18-22 avril 2005	Forum pour la société civile internationale organisé par l'OMC à Genève.	Le but est de consulter la société civile sur les enjeux des négociations internationales sur le commerce dans le cadre du « cycle de Doha ».
19-20 avril 2005	2 ^e Conférence politique de la FIPA.	Réunion internationale des organisations de producteurs à Bruges sur les filières et produits agricoles : présentations par divers acteurs pour animer la réflexion des producteurs sur les enjeux des filières et produits de base tropicaux (dont le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE (CSAO) sur le processus de l'Initiative coton).

Date	Évènement	Objectif/action
21 avril 2005	Séminaire du FIPA au Forum pour la société civile de l'OMC à Genève sur les enjeux pour les producteurs dans les négociations commerciales.	
25 avril 2005	3 ^e réunion du sous-comité coton de l'OMC sur la mise en place des aspects « Assistance au développement du coton » à Genève.	Le Groupe Africain de l'OMC encourage le sous-comité du coton à « accélérer le processus de négociation » et propose les éléments de modalités et de mise en œuvre en matière d'accès au marché, de soutien interne et de subvention à l'exportation.
<i>Source : http://docsonline.wto.org/DDFDocuments/u/tn/ag/sccgen2.doc.</i>		
6-7 mai 2005	Réunion organisée par l'Association cotonnière africaine (ACA), l'Association des producteurs de coton africains (AproCA) et Enda Prospectives Dialogues Politiques (Diapol), avec l'appui de l'OXFAM et du DFID à Saly (Sénégal) sur « Propositions de stratégies de sortie de crise face à la chute des cours internationaux, pour les filières cotonnières africaines ».	Cette rencontre regroupait 35 à 40 acteurs clés des filières cotonnières en Afrique représentant divers intérêts et perspectives (organisations de producteurs, industriels, négociateurs africains basés à Genève et Bruxelles, représentants des ministères du commerce et de l'agriculture, ONG, etc.). L'objectif de la rencontre était d'aider les acteurs ouest-africains à se concerter et à s'informer en vue de la réunion ministérielle de l'OMC à Hong-Kong en décembre 2005. Elle avait aussi pour but de faciliter la définition d'une stratégie claire liée à un agenda de travail, sur les questions étudiées pour la défense du sous-secteur coton en Afrique avec l'ensemble des acteurs présents. Cette rencontre a permis de mettre en œuvre une stratégie commune pour la défense du sous-secteur coton entre les États, les producteurs, les ONG et les acteurs privés. Voir les documents et la Déclaration politique issue de la rencontre sur les pages web suivantes :
<i>Source : www.enda.sn/diapol/.</i>		
7 juillet 2005	4 ^e réunion du sous-comité coton sur la mise en place des aspects « Assistance au développement du coton » à Genève.	
13-18 décembre 2005	Réunion ministérielle de l'OMC à Hong-Kong.	Cette réunion de l'OMC est censée faire avancer la conclusion des négociations commerciales du « Doha Round ». Tim Groser (président du Comité pour l'Agriculture de l'OMC) a précisé lors de la réunion CAD-CSAO/OCDE de janvier, qu'un pas important dans la résolution du dossier coton était indispensable à la réussite de cette réunion et du cycle entier des négociations commerciales du « Doha Round ».

Date	Évènement	Objectif/action
13-18 décembre 2005	Sixième Conférence ministérielle de l'OMC, Hong-Kong	<p><i>Déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005.</i></p> <p>Les membres s'engagent à prendre une « décision explicite sur le coton dans le cadre des négociations sur l'agriculture et par le biais du Sous-Comité du coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique :</p> <p><i>Toutes les formes de subventions à l'exportation pour le coton seront éliminées par les pays développés en 2006.</i></p> <p><i>En ce qui concerne l'accès aux marchés, les pays développés accorderont un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de coton en provenance des pays les moins avancés (PMA) à compter du début de la période de mise en œuvre.</i></p> <p><i>Les membres conviennent que l'objectif est que, en tant que résultat des négociations, les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges soient réduites de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale qui sera convenue et que ce résultat devrait être mis en œuvre au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable. Nous nous engageons à donner la priorité au cours des négociations à l'obtention d'un tel résultat. »</i></p>
<i>Source : OMC.</i>		
2 mars 2006	Présentation de la proposition du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) au cours de la réunion du sous-comité coton l'OMC	<p>Les quatre auteurs de la proposition sur le coton ont clarifié leur proposition visant à réduire et à éliminer progressivement le soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges.</p> <p>Par cette soumission, le C4 a désormais apporté la contribution de fond pour la mise en oeuvre des engagements pris par les membres en juillet 2004 et en décembre 2005 de traiter le coton « de manière ambitieuse, rapide et spécifique ».</p> <p>Pour plus d'informations sur la proposition voir : http://docsonline.wto.org/DDFDdocuments/u/tn/ag/SCCGEN4.doc.</p>
<i>Source : http://docsonline.wto.org/DDFDdocuments/u/tn/ag/SCCGEN4.doc.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
27 mars 2006	Réunion du sous-comité du coton de l'OMC.	La réunion du Sous Comité du coton tenue le 27 mars a été consacrée à la première discussion approfondie de la soumission du C4. La proposition porte sur les « modalités », en l'occurrence sur la manière dont le soutien interne serait réduit. Elle comporte une formule qui implique des réductions des subventions au coton qui sont plus importantes que pour l'ensemble de l'agriculture – beaucoup plus importantes si les réductions des subventions à l'agriculture sont modestes, l'écart s'amenuisant si les réductions de ces subventions sont plus ambitieuses. La période prévue pour procéder aux réductions correspondrait à un tiers de celle prévue pour l'ensemble de l'agriculture.
<i>Source : www.wto.org/french/news_f/news06_f/cotton_28april06_f.htm.</i>		
28 avril 2006	Large appui à la proposition sur le soutien interne des « quatre auteurs de la proposition sur le coton ».	Les réactions plus détaillées à la proposition présentée par les quatre pays africains sur le soutien interne au coton ont mis en évidence un large appui au moins sur certains points essentiels. Les États Unis, qui ont émis davantage de réserves, ont dit qu'ils œuvraient en faveur des meilleurs résultats possibles dans le domaine de l'agriculture dans son ensemble, résultats qui viseraient également le coton.
<i>Source : www.wto.org/french/news_f/news06_f/cotton_28april06_f.htm.</i>		
28 mai 2006	Réunion du Comité ministériel de suivi du dossier Coton en marge de la 83 ^e session du Conseil des ministres ACP à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée).	Deux objectifs : – Faire l'état des lieux du secteur coton dans les pays ACP. – Mener des délibérations sur les trois domaines d'actions qui ont occupé le Groupe de travail depuis la tenue de la 82 ^e session du Conseil à savoir <i>i)</i> la mise en œuvre des recommandations de la 2 ^e Réunion des acteurs ACP de la filière coton <i>ii)</i> la finalisation de la phase préparatoire du Programme d'appui au partenariat Union Européenne – Afrique sur le Coton et enfin <i>iii)</i> l'évolution du dossier coton à l'OMC.
<i>Source : www.acp.int/fr/com.</i>		

Date	Évènement	Objectif/action
19 et 20 juin 2006	Séminaire international sur le développement du coton africain, Ouagadougou.	Ce séminaire qui réunissait les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les partenaires européens et américains a eu comme thème la crise que traverse la filière cotonnière africaine. En marge de ce séminaire, les participants ont souligné l'importance pour les africains de renforcer la compétitivité de la filière avec les éventuelles réformes internes que cela implique, c'est-à-dire d'améliorer l'appareil de production en prenant en compte la biotechnologie ; en particulier l'expérimentation du coton transgénique.
<i>Source : www.ictsd.org.</i>		
24 juillet 2006	Suspension des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.	Les négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement doivent être suspendues car les divergences entre les principaux protagonistes restent trop importantes. Les chefs de délégation, s'exprimant lors d'une réunion informelle du Comité des négociations commerciales le 24 juillet 2006, sont convenus avec le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, qu'il s'agissait d'un revers pour tous les membres.
<i>Source : http://www.wto.org/french/news_f/news06_f/mod06_summary_24july_f.htm.</i>		

Des ressources complémentaires sont disponibles sur les sites web suivants :

www.oecd.org/sah (cliquer sur icône coton).

www.oecd.org/cad/echanges/coton.

www.cotton-forum.org/indexflash.html.

<http://ro.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/sitemap.htm>.

www.icac.org.

www.enda.sn/diapol/.

www.ictsd.org.

www.atlas-ouestafrique.org.

Bibliographie

- Adjovi, E., C. Wetta, O. Sanogo (2004), Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales. REPA (Réseau d'expertise des politiques agricoles).
- Aksoy, A. et B. Beghin (éds) (2005), Global Agricultural Trade and Developing Countries. Banque mondiale, Washington D.C.
- Baffes, J. (2004) : Cotton Market setting, trade policies and issues, World Bank Policy Research Working Paper, février 2004.
- BOAD (2003), Étude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales dans la filière coton de l'UEMOA, mars 2003.
- CEDEAO, CSAO (2006), Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Paris www.atlas-ouestafrique.org.
- Dao, A. (2003), étude d'investigation et de diagnostic sur la situation de l'aménagement du territoire au Mali, novembre 2003.
- Dahou K., T. Dahou et C. Gueye (2002), Espaces frontaliers et intégration régionale, Le cas de SKBo. Enda Tiers-monde.
- Fok, M. (pas de date), Préserver un futur au coton africain : la revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante, CIRAD, Montpellier. www.cirad.fr/presentation/programmes/coton/fok.pdf.
- Fok, M. et S. Tazi (2003), Dispositif de suivi des filières cotonnières au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali : rapport de synthèse régionale. CIRAD, Montpellier.
- Gardi, B. (2003), Textiles du Mali d'après les collections du Musée national du Mali. Musée National du Mali, Bamako.
- Gaulier, A. (2005), Étude des innovations dans les ceintures laitières périurbaines de haute Casamance (Sénégal). Dissertation CNEARC/INRA, Pour AFDI, janvier.
- Goreux, L. (2003), Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne, ministère français des Affaires étrangères.
- Goreux, L. et Diouf (2004), Évaluation du préjudice subi par le secteur coton des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre du fait des subventions à l'agriculture pratiquées aux États-Unis, en Europe et en Chine, Synthèse www.cmaoc.org/etudescoton.htm
- Gouvernement du Burkina Faso (2001), Document relatif à la Stratégie de réduction de la pauvreté – Rapport d'avancement juillet 2000-juin 2001, ministère de l'Économie et des Finances, Ouagadougou.
- GRAIN (2004), Le coton Bt à la porte de l'Afrique de l'Ouest. Il faut agir! (www.grain.org).
- Harsmar, M. (2004), Indigenous institutions – Constraint or refuge? The case of agricultural dynamism at the Mossi Plateau in Burkina Faso, Rapport non publié, Suède.

- Hitimana, L., (2004), Étude de Cas sur l'innovation agricole et la production cotonnière au Ghana. CSAO, Paris, juin.
- Hitimana, L. et K. Hussein (2006), Expériences de biotechnologie agricole : quels enjeux pour l'Afrique de l'Ouest ? CSAO/OCDE, Paris.
- Hussein K., L. Hitimana et C. Perret (2005), Consultation on the Cotton Crisis in West and Central Africa: Timeline of Key Events 2001-2005. Secrétariat du CSAO, Paris.
- Igue, J. (2003), Le secteur informel en Afrique de l'Ouest : Le cas du tissu traditionnel, dans L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles? J. Damon et J.O. Igue (éd.) Karthala/CSAO-OCDE.
- Ministère de l'Agriculture, république du Tchad (2004), À la rencontre des organisations de producteurs sur les perspectives de développement de la filière coton en Afrique, Moundou les 28, 29 et 30 avril 2004.
- Ministère français de la Coopération et du Développement (1991), Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, Situation et perspectives, Paris, France.
- OXFAM (2002), Cultiver la pauvreté. L'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique, septembre.
- OCDE (2004), A New World Map in Textiles and Clothing: Adjusting to Change, OCDE, Paris.
- Perrin, N. (2005), L'influence des exportations européennes de friperie sur le développement des filières textiles africaines, Mémoire de Master en analyse de projets industriels, Université Rennes I.
- Perrin, S. et D. Lagandre, (2005), Le coton africain face à la concurrence du marché mondial, Agence Française de Développement, Rapport thématique Jumbo n° 6, septembre 2005, Paris.
- Perspectives cotonnières (1999), Le secteur cotonnier en Afrique de l'Ouest et du Centre, Banque mondiale, juin.
- www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/03/24/000012009_20040324090258/Rendered/PDF/253560Coton0Brief10French.pdf.
- Pursell, G. et M. Diop (1998), Cotton Policies in Francophone Africa, version préliminaire, Development Research Group, Banque mondiale.
- Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2005), Atlas régional des transports et des télécommunications dans la CEDEAO, SCSAO/OCDE, Paris.
- Ton, P. (2001), Cotton Production and Rural Livelihoods in West Africa, Occasional Papers n° 219, Enda, Dakar.
- Ton, P. (2004), « La durabilité de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre », Rapport provisoire, CNUCED, CCIC, CFC, Amsterdam, décembre. Peterton@xs4all.nl.
- Toulmin, C. et B. Guèye (2003), Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales. CSAO, Paris, juin. SAH/D(2003)541.
- Townsend, T. (2004), Government measures affecting cotton production and trade, CCIC, Washington, juillet, www.coton-forum.org/docs/presentations/1.1-en.pdf.
- Verardo, B., K. Ezemenari et al. (pas de date), Analyse de l'impact social et de la pauvreté. Réforme du secteur coton au Tchad. Analyse qualitative ex ante – première phase.

- Viallet, M. (1988), Le phénomène de la friperie au Cameroun, coton et développement octobre – novembre – décembre, n° 28.
- Vognan, G. (2002), Impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002.
- WABI (2003), The cross-border integration of the cotton sub-sector. Réseau Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest. WABI/FI/02/03, Secrétariat du CSAO, Paris.
- Banque mondiale (1988), Cotton Development Programs in Burkina Faso, Côte d'Ivoire and Togo, Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale (2004), Cotton market setting, trade policies and issues, World Bank Policy Research Working Paper 3218, Washington D.C.
- Zoundi Jean Sibiri (2004), Processus d'innovation agricole dans le secteur coton en Afrique de l'Ouest : Enjeux et défis pour les producteurs dans un contexte de libéralisation/privatisation de la filière coton, Secrétariat du CSAO, Paris.
- Zoundi Jean Sibiri (2004), Étude de cas sur l'innovation agricole et le sous-secteur cotonnier au Mali, www.oecd.org/dataoecd/36/49/32234808.pdf.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(44 2006 01 2 P) ISBN 92-64-02507-3 - n° 55294 2006

Objectif développement

Le coton en Afrique de l'Ouest

UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En Afrique de l'Ouest, environ 16 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la culture du coton. Le coton y joue un rôle primordial dans le développement économique et social de nombreux pays, ainsi que dans l'amélioration des moyens de subsistance des populations. Il a également permis à l'Afrique de l'Ouest de devenir un acteur important du marché international puisqu'elle est aujourd'hui le deuxième exportateur de fibres derrière les États-Unis. Cette réussite est due en partie à une approche intégrée, souvent appelée « système coton ».

Depuis la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun en 2003, les acteurs de la communauté internationale ont reconnu qu'il était crucial de traiter la crise du coton ouest-africain de « manière ambitieuse, rapide et spécifique ». À l'issue de la Conférence ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005, des progrès avaient été obtenus dans les négociations visant la réduction des subventions, l'accès au marché et l'amélioration des politiques de développement. Le 24 juillet 2006, les négociations dans le cadre du cycle de Doha ont été suspendues *sine die*, faute d'avoir pu trouver un accord satisfaisant à la fois pour les pays en développement et les pays développés.

Ce livre engage à poursuivre le dialogue entre pays développés et pays en développement afin de résoudre durablement les difficultés du sous-secteur coton. Il met en perspective les enjeux régionaux liés à l'importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest. Il retrace le processus d'échanges et de concertations sur la crise du coton en Afrique de l'Ouest en vue de trouver une solution négociée entre toutes les parties concernées. Les défis et les mesures à prendre à moyen et long terme pour éviter l'effondrement brutal de ce sous-secteur y sont également soulevés.

Pays couverts :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

<http://www.sourceocde.org/agriculture/9264025073>

<http://www.sourceocde.org/economiesemergentes/9264025073>

<http://www.sourceocde.org/industriechanges/9264025073>

<http://www.sourceocde.org/developpement/9264025073>

<http://www.sourceocde.org/echanges/9264025073>

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via :

<http://www.sourceocde.org/9264025073>

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.

www.oecd.org



ÉDITIONS OCDE

ISBN 92-64-02507-3
44 2006 01 2 P

